



La santé au travail DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

ATLAS RÉGIONAL

2018



Direccte Hauts-de-France



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR
EN RÉGION :



L'Atlas régional de la santé au travail, créé il y a 10 ans pour accompagner le premier plan régional de santé au travail (PRST), est régulièrement actualisé depuis. Il est destiné en priorité aux acteurs de la prévention des risques professionnels, afin de les aider à identifier et hiérarchiser les actions nécessaires, au niveau régional et par territoire.

Les données contenues dans l'Atlas ont participé au diagnostic régional du PRST 3 (2016-2020) mis en œuvre sous la coordination du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.

La sinistralité et son évolution n'est cependant pas la seule source pour ce diagnostic régional : il est notamment alimenté par les enquêtes nationales et régionales auxquelles contribuent les services de santé au travail. Pour cette édition, l'exploitation de la synthèse annuelle de leur activité (particulièrement en matière de prévention primaire des risques) a permis de mettre en avant les moyens mis en œuvre par ces services en regard des constats relatifs aux risques et à leurs effets. L'analyse de toutes ces données conduit au bilan d'une sur-sinistralité qui perdure pour les salariés de notre région, sur-sinistralité qui s'explique en partie par notre structure économique. La fréquence des pathologies ostéo-articulaires ou de la souffrance psychique liées au travail reste préoccupante et des efforts pour conduire les entreprises concernées à de réelles transformations des situations de travail doivent être poursuivis.

L'ensemble des acteurs de la santé au travail, qu'il s'agisse des partenaires sociaux employeurs et représentants des salariés, des acteurs institutionnels chargés de mener des politiques de prévention au niveau régional ou des services de santé au travail, se mobilise pour conduire des actions de prévention primaire et développer la culture de prévention.

Le dialogue social, notamment dans la mise en place de la nouvelle instance CSE (Comité Social et Economique), est un levier dont les acteurs de l'entreprise doivent aussi s'emparer.

Pour une analyse plus fine ou portant sur un secteur d'activité donné, le lecteur trouvera dans les dossiers thématiques de la ligne éditoriale de l'Atlas des données issues des sources disponibles qui, regroupées, lui seront utiles.

Cet Atlas démontre la capacité collective des acteurs régionaux à enrichir les connaissances destinées à accompagner la mise en œuvre d'actions de prévention efficaces, la détection de nouveaux enjeux ou de risques émergents.

L'Atlas régional de la santé au travail constitue un outil de pilotage qui participe à la volonté d'améliorer la qualité et la performance globale de notre politique de santé au travail.

Que l'ensemble des contributeurs à l'Atlas 2018 soient remerciés pour leur implication pérenne à la production d'un diagnostic régional de santé au travail.

Michèle Lailier-Beaulieu
Directrice régionale
DIRECCTE Hauts-de-France

Christophe Madika
Directeur Général
CARSAT Nord-Picardie

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	5
CONTEXTE SOCIODÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE	7
LA SANTÉ DES HABITANTS DES HAUTS-DE-FRANCE	17
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL	25
LES MALADIES PROFESSIONNELLES	43
LE COÛT DU RISQUE PROFESSIONNEL	51
L'ENQUÊTE RÉGIONALE SUR LES INAPTITUDES MÉDICALES	55
OBSERVATOIRE EVREST, ÉVOLUTIONS ET RELATIONS EN SANTÉ AU TRAVAIL	61
LES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL	65
DIAGNOSTIC DES 28 ZONES D'EMPLOI	71
ACTIVITÉ DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL EN 2017	129
LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL PAR LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	134
Annexe méthodologique	135
Références de la ligne éditoriale La santé au travail dans le Nord - Pas-de-Calais	136
Références de la ligne éditoriale La santé au travail en Picardie	136
Les services de santé au travail dans les Hauts-de-France	137

ACTUALISATION 2018 DE L'ATLAS RÉGIONAL DE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

SYNTHÈSE

UNE SITUATION SANITAIRE PEU FAVORABLE

La mortalité des habitants des Hauts-de-France est plus élevée qu'au niveau national. Cela se traduit par une espérance de vie à la naissance moindre en région, tant chez les hommes que chez les femmes. Elle se situe d'ailleurs au dernier rang des régions de France métropolitaine quel que soit le sexe.

Les taux de mortalités sont plus élevés dans les Hauts-de-France qu'en France hexagonale, que ce soit pour la mortalité générale, prématurée (avant 65 ans) et par cancers. Si, entre le début des années quatre-vingt et la période d'analyse la plus récente (2011-2015), les taux diminuent régulièrement quels que soient le type de mortalité et l'entité géographique, les écarts entre les niveaux régionaux et nationaux demeurent très conséquents.

UNE EMBELLIE POUR L'EMPLOI MAIS LA REPRISE DEMEURE FRAGILE

Les Hauts-de-France, 3^e région la plus peuplée de France avec 6 millions d'habitants, ont enregistré la création de 11 200 emplois en 2017 (+ 0,9 % sur un an). La hausse se poursuit au même rythme qu'en 2016, mais est nettement plus lente qu'au plan national (+ 1,6 %).

C'est dans le secteur tertiaire marchand que la reprise est la plus sensible. La construction, contrairement à la dynamique nationale, est restée en retrait. L'industrie régionale continue à perdre des emplois, avec toutefois un secteur agroalimentaire en stabilité.

L'intérim marque le pas dans les Hauts-de-France avec une progression limitée à 5,1 % quand elle atteignait 17,7 % l'année précédente. Ce secteur a pâti de la fragilité de la reprise dans la construction, grosse pourvoyeuse d'emplois intérimaires.

Le taux de chômage a reculé de 1,1 point sur l'année 2017. La région reste à la dernière place parmi les régions de France métropolitaine, avec un taux de chômage de 11,1 % fin 2017.

DES CONTRAINTES TEMPORELLES ET PHYSIQUES AU TRAVAIL

La majorité des salariés apprécie son travail selon Evrest, observatoire permettant aux équipes de santé au travail un recueil du vécu du travail et de la santé perçue des salariés. Néanmoins, les contraintes temporelles sont jugées importantes et les contraintes physiques fréquentes. Concernant la santé des sept derniers jours précédant l'enquête, 1 salarié sur 4 rapporte des troubles de santé psychique et également 1 salarié sur 4 a au moins une plainte d'ordre ostéo-musculaire.

DES RISQUES PROFESSIONNELS PLUS IMPORTANTS QU'EN FRANCE

Les salariés du régime général de la région Hauts-de-France sont plus souvent victimes d'accidents du travail, avec 37,7 cas pour 1 000 salariés contre 33,4 en France. Cette surexposition est en partie liée à la structure économique régionale. Des disparités sont constatées entre les secteurs d'activité d'une part et les territoires d'autre part, les accidents du travail étant les plus fréquents dans la construction et dans certains secteurs des services (transports et entreposage, santé et action sociale, hébergement et restauration) et dans le bassin minier et le sud de la région. La durée des arrêts suite à un accident ne cesse de s'allonger, avec un arrêt moyen de 65 jours en 2017.

Les maladies professionnelles sont également plus fréquentes que sur l'ensemble du territoire national, avec 3,3 cas pour 1 000 salariés en région contre 2,4 en France. Les salariés de la construction et de l'industrie s'avèrent surexposés. Les troubles musculo-squelettiques constituent la pathologie prédominante, regroupant plus de 8 cas sur 10. La reconnaissance des troubles psychosociaux ne cesse de progresser, avec 75 cas indemnisés en 2017.

Le coût direct du risque professionnel augmente de façon importante en 2017, pour atteindre 610 millions d'euros. La même année, il est presque équivalent pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Rapporté au nombre de salariés, le coût le plus élevé concerne le secteur de la construction.

Dans le régime agricole, les accidents du travail et les maladies professionnelles diminuent en 2017 (respectivement -8,7 % et -16 %).

LES PATHOLOGIES DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR EN PREMIÈRE LIGNE DES MALADIES À CARACTÈRE PROFESSIONNEL

Le nombre de pathologies signalées dans le cadre du programme de surveillance des maladies à caractère professionnel est plutôt stable dans le temps et légèrement en-deçà de celui observé dans l'ensemble des régions participantes. Ces pathologies sont signalées par les médecins du travail lorsque leur origine ou leur aggravation est d'ordre professionnel, alors qu'elles n'ont pas fait l'objet d'une reconnaissance en tant que maladie professionnelle. Les affections de l'appareil locomoteur, et particulièrement celles localisées au niveau du rachis, sont la première pathologie signalée. La souffrance psychique la deuxième, avec un cas sur trois.

UN CAS D'INAPTITUDE AU TRAVAIL SUR TROIS EST D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Les inaptitudes ont une origine professionnelle dans un cas sur trois rapportés dans le cadre d'une enquête auprès des médecins du travail volontaires dans le dispositif. Trois inaptitudes sur quatre sont liées au système ostéo-articulaire ou à des troubles mentaux et du comportement. Dans la plupart des cas, les salariés déclarés inaptés bénéficient d'une pension d'invalidité ou deviennent demandeurs d'emploi.

LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL INTERVIENNENT EN ENTREPRISE ESSENTIELLEMENT POUR INFORMER ET SENSIBILISER

L'activité des services de santé au travail en 2017 a été fortement impactée par la dernière réforme qui a profondément modifié le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs : les infirmiers prennent progressivement une part croissante dans ce suivi. Comme les précédentes, cette réforme a pour but de permettre un réel développement de l'action sur le milieu de travail, visant la prévention primaire des risques professionnels pour une transformation effective des situations de travail.

Concernant cette action en milieu de travail, en 2017, les services de santé au travail interentreprises – auxquels adhèrent toutes les entreprises qui n'ont pas de service autonome – ont mené principalement des actions d'information et de sensibilisation auprès des entreprises, surtout des TPE. Dans notre région, les principaux acteurs sont des assistants de service de santé au travail, loin devant les intervenants en prévention des risques professionnels aux compétences techniques et organisationnelles.

Les études de poste individuel (souvent menées par le médecin pour apprécier la compatibilité du poste avec l'état de santé du salarié) et la rédaction de fiches d'entreprise (surtout dans le cadre des procédures d'inaptitude) représentent la grande majorité des actions des services de santé au travail interentreprises de la région, loin devant les interventions d'analyse de risque susceptibles de conduire à un conseil expert en matière de prévention primaire des risques.

Pour le régime agricole, les actions en milieu de travail sont portées par l'équipe pluridisciplinaire. Elles sont à l'initiative du médecin du travail ou du conseiller en prévention et menées en concertation avec les différents membres de l'équipe pour une prise en charge globale en matière de santé sécurité au travail.



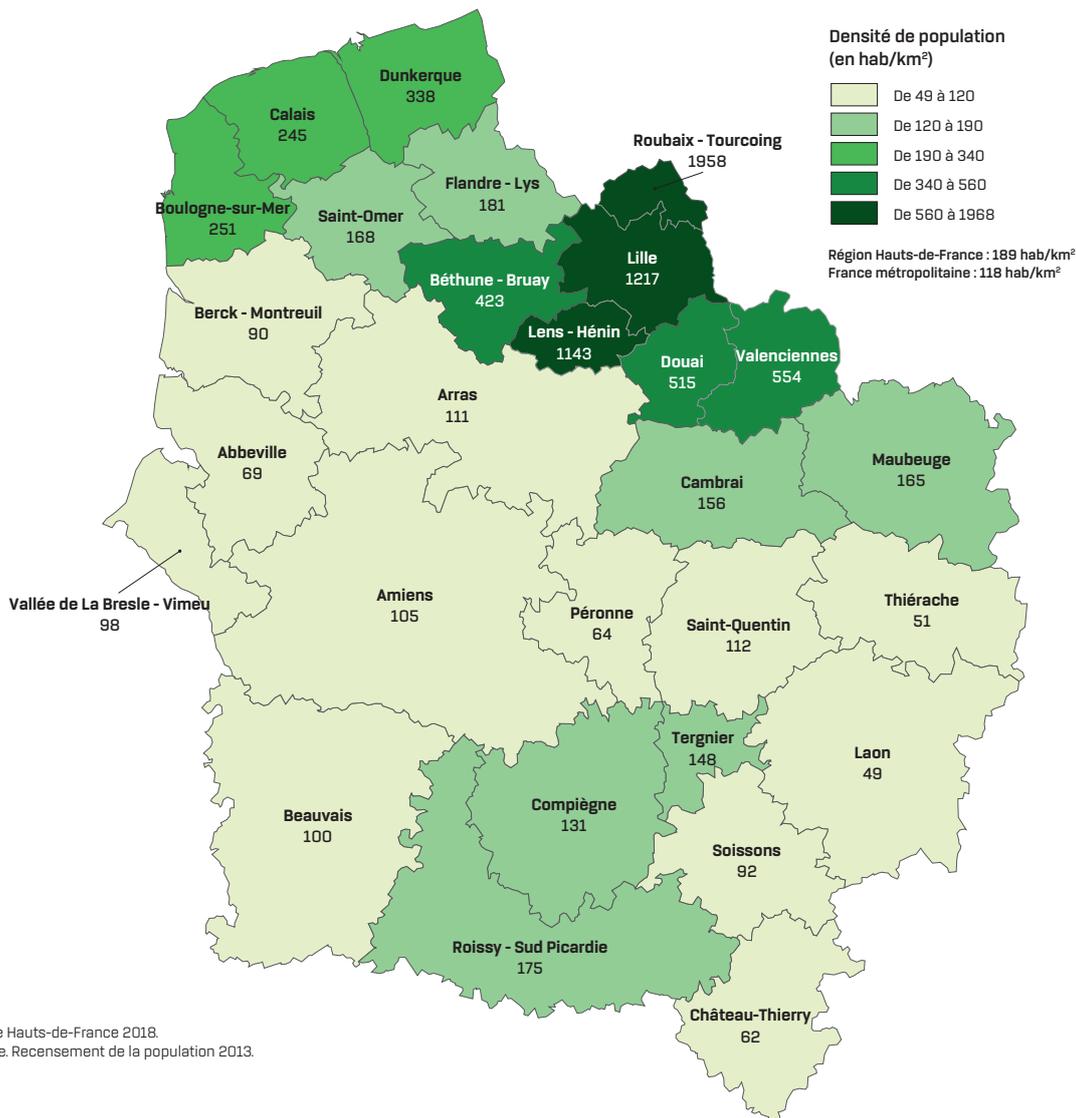
À RETENIR

- Une densité de population parmi les plus élevées de France
- Une progression de l'emploi salarié portée par les services marchands et l'intérim
- Un chômage toujours important en région
- Un recours élevé à l'intérim
- Un vieillissement de la population active en emploi

UNE DENSITÉ DE POPULATION TRÈS ÉLEVÉE AU NORD DE LA RÉGION, NETTEMENT PLUS FAIBLE AU CENTRE ET AU SUD

La région Hauts-de-France est la troisième région la plus peuplée de France avec 6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2015, soit 9,3 % de la population de France métropolitaine. Sa croissance démographique est faible en raison d'un déficit migratoire important. Hormis l'Île-de-France, la région possède la plus forte densité : 189 habitants au km², contre 118 en moyenne française. Cette moyenne cache de fortes disparités. Au nord de la région, les départements du Nord et du Pas-de-Calais ont une densité nettement supérieure (respectivement 454 et 221 hab./km²) et particulièrement les zones d'emploi de Roubaix-Tourcoing, Lille et Lens-Hénin avec plus de 1 000 hab./km². Au sud, les départements picards, plus ruraux, possèdent une densité nettement plus faible, particulièrement l'Aisne et la Somme (respectivement 73 et 93 hab./km²). La densité de l'Oise est plus élevée (140 hab./km²) notamment grâce à la zone d'emploi de Roissy-Sud Picardie proche de l'Île-de-France.

Densité de population par zone d'emploi en 2015



© IGN - Direccte Hauts-de-France 2018.
Source(s) : Insee. Recensement de la population 2013.

Zone d'emploi

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux. Ce zonage est défini à la fois pour la France métropolitaine et les DOM. Le découpage actualisé se fonde sur les flux de déplacement domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006. La liste des communes est celle donnée par le Code Officiel Géographique (COG).

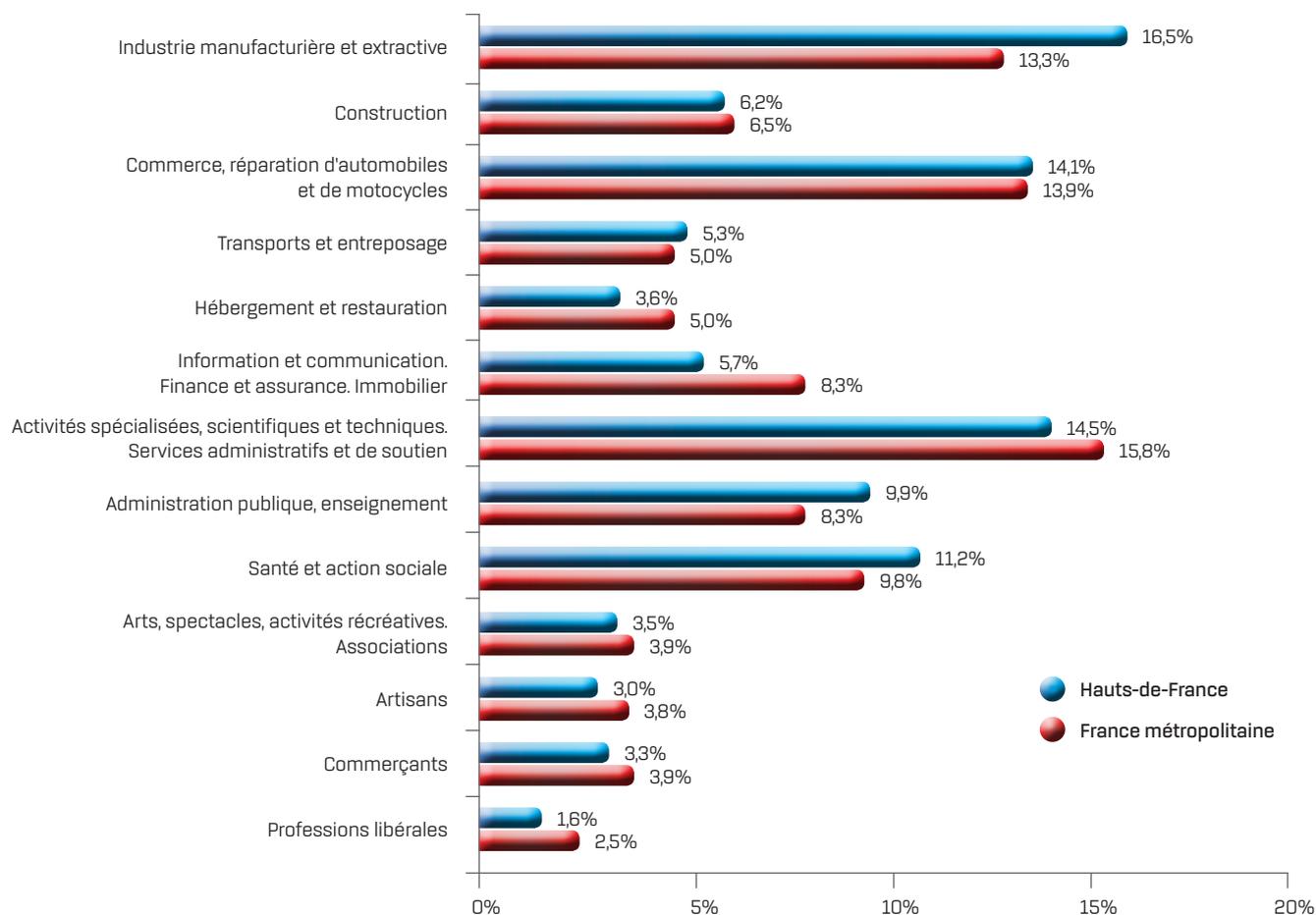
DES SECTEURS INDUSTRIELS ENCORE TRÈS PRÉSENTS

Par rapport à la France métropolitaine, l'emploi salarié du régime général se caractérise en Hauts-de-France par une sur-représentation de l'industrie. Dans la construction, le poids des emplois salariés est très proche de celui de la France.

Le poids du secteur tertiaire rattrape progressivement celui de la France (68 % contre 70 %), mais on constate des disparités selon le secteur d'activité, notamment la santé et l'action sociale ainsi que l'administration publique et enseignement, et dans une moindre mesure, le commerce et les transports et entreposage, sur-représentés en région.

Les artisans, commerçants et professions libérales sont sous-représentés en Hauts-de-France.

Part de l'emploi par secteur d'activité, en %
Régime général et régime social des indépendants

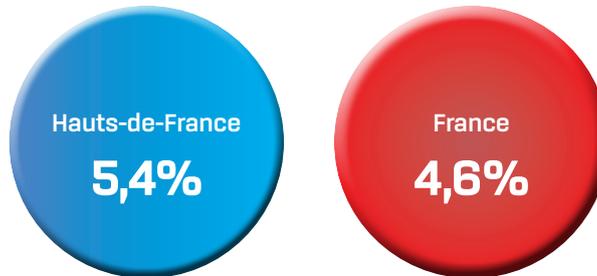


Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts, ex-RSI Nord - Pas-de-Calais, ex-RSI Picardie.

UN TAUX DE RECOURS À L'INTÉRIM ÉLEVÉ

Avec 5,4 % des heures travaillées du régime général en 2017, la région Hauts-de-France présente un taux de recours à l'intérim plus important que sur le territoire national (4,6 %). La région figure ainsi parmi les régions françaises ayant le plus recours à l'emploi intérimaire.

Evolution du taux de recours à l'intérim, en %
Volume d'heures travaillées dans l'intérim rapportées au total des heures travaillées du régime général



Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts.

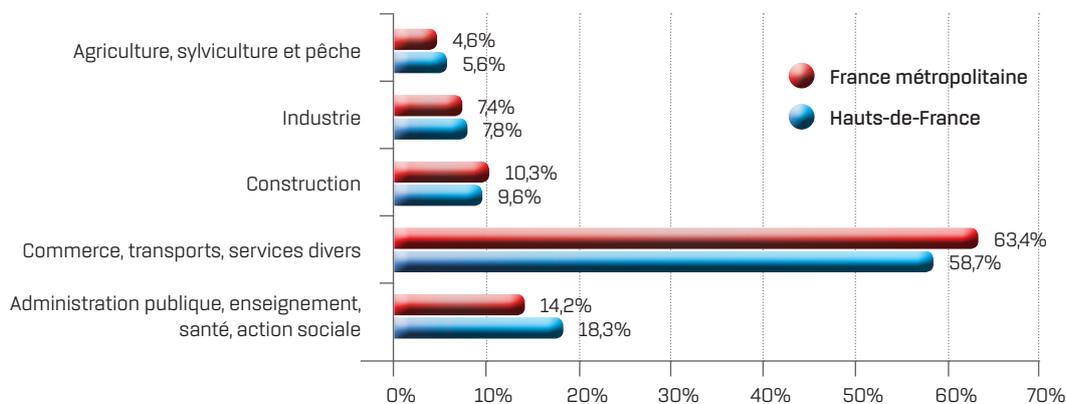
Note : heures travaillées dans le régime général selon le code NAF 7820Z - Activités des agences de travail temporaire.

UNE MAJORITÉ DE TRÈS PETITS ÉTABLISSEMENTS APPARTENANT AU SECTEUR TERTIAIRE

Fin 2015, la région possède 134 348 établissements, privés et publics, employant au moins un salarié. Parmi ces établissements, les trois-quarts appartiennent au secteur tertiaire (77,0 %), dont 58,7 % appartiennent aux services marchands « commerce, transports, services divers », soit nettement moins qu'au niveau national (63,4 %). La part des établissements industriels est légèrement au-dessus de celle de la France métropolitaine (7,8 % contre 7,4 %) ; celle des établissements de la construction est plus faible (9,6 % contre 10,3 %).

Les trois-quarts des établissements ont entre 1 et 9 salariés (77,2 %). Comparée à la France métropolitaine, la région se caractérise par une proportion plus élevée d'établissements d'au moins 10 salariés. Dans les établissements de 50 salariés ou plus (5,0 % en région contre 4,0 % en France), le différentiel est plus élevé dans le secteur industriel soit 11,1 % contre 8,2 %.

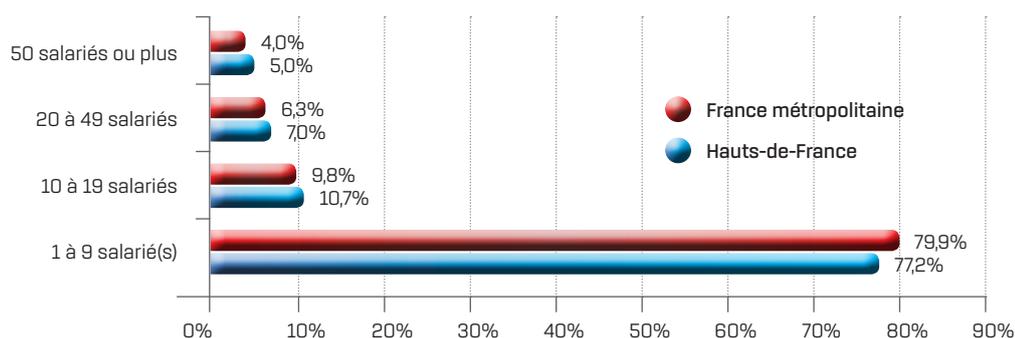
Établissements actifs employant au moins 1 salarié au 31 décembre 2015
Répartition par secteur d'activité



Champ : hors non salariés, particuliers employeurs et secteur de la défense.

Source : Insee, CLAP au 31/12/2015

Établissements actifs employant au moins 1 salarié au 31 décembre 2015 Répartition par taille d'effectifs

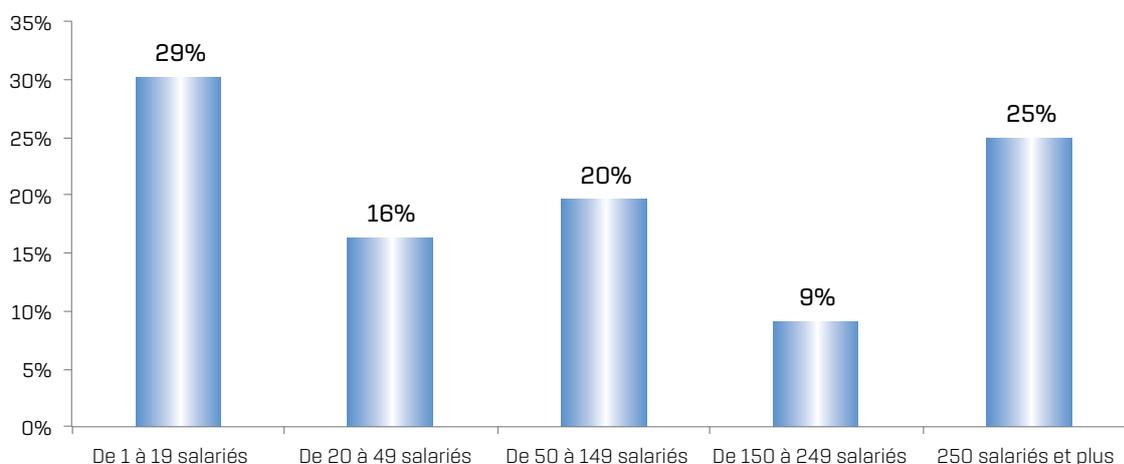


Champ : hors non salariés, particuliers employeurs et secteur de la défense.
Source : Insee, CLAP au 31/12/2015

PRESQUE AUTANT DE SALARIÉS DANS PETITS ET GRANDS ÉTABLISSEMENTS

Les établissements employant de 1 à 19 salariés représentent près de 88 % des établissements de la région pour 29 % des salariés. À l'autre extrémité, ceux employant 150 salariés et plus regroupent 1 % des établissements pour 34 % des salariés.

Effectif salarié par taille d'établissement Régime général



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

LES OUVRIERS OCCUPENT LE QUART DES EMPLOIS

Fin 2015, la région comporte plus de 2,1 millions d'emplois. La tertiarisation croissante de l'économie (77,4 % des emplois en région) s'accompagne d'un déclin du tissu industriel. La part des ouvriers diminue régulièrement. La part des ouvriers, tous secteurs d'activités, est descendue en-dessous du quart des emplois (24,5 %). Elle reste plus élevée en région qu'en France métropolitaine (20,2 %). En région, les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais sont ceux qui possèdent les parts d'ouvriers les plus hautes (respectivement 28,1 % et 27,1 %). Dans l'Aisne, la Thiérache se distingue avec un taux de 32,5 %. Dans le Pas-de-Calais, c'est la zone de Saint-Omer avec un taux de 32,4 %. Les zones d'emploi possédant les parts d'ouvriers les plus élevées sont situées dans le département de la Somme : 40,3 % pour la Vallée de la Bresle-Vimeux et 34,8 % pour la zone de Péronne.

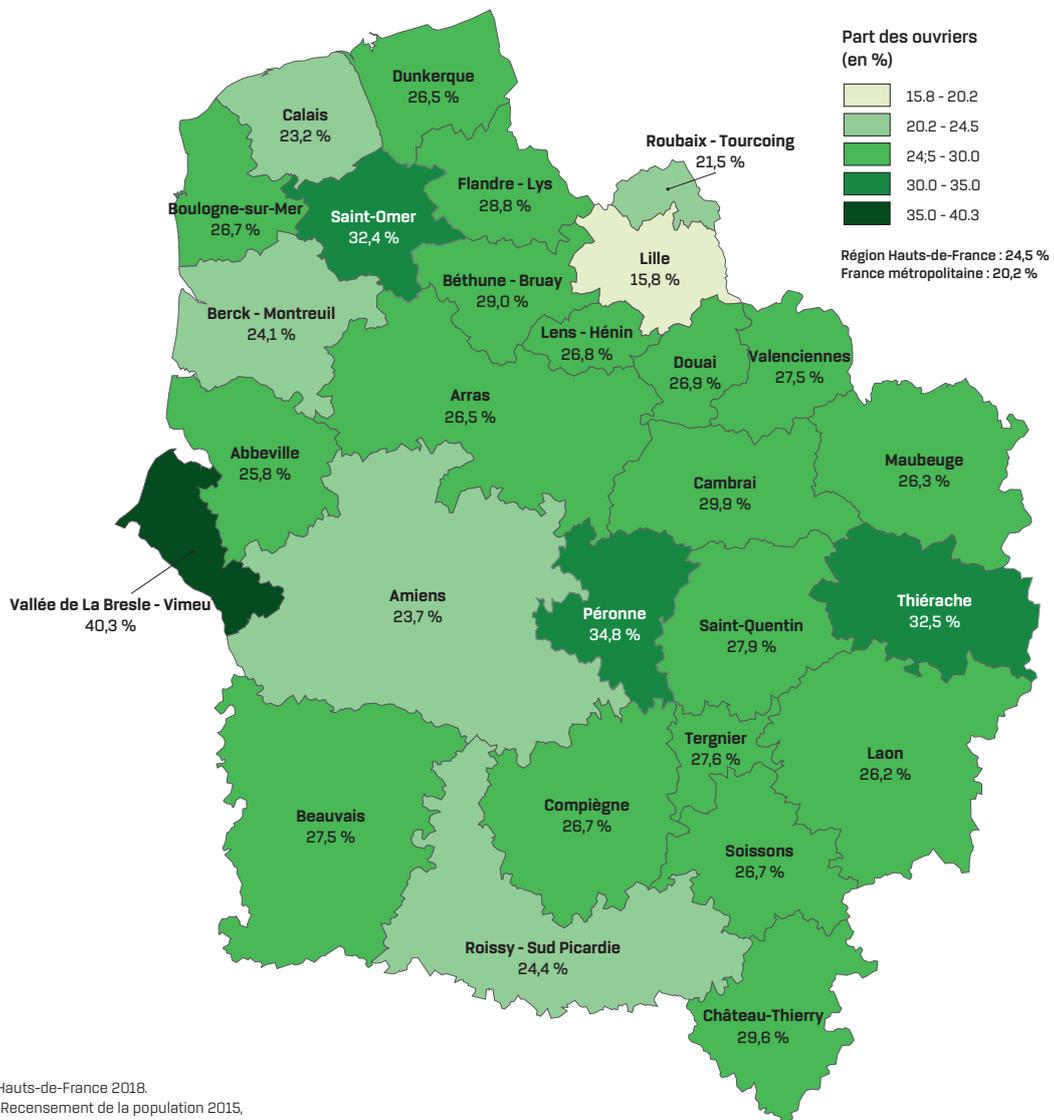
Employés et ouvriers représentent, en région, un emploi sur deux (54 % contre 48 % en France métropolitaine).

Répartition des emplois par catégorie socio-professionnelle par département en 2015 (%)
Région Hauts-de-France

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble (en nombre)
Aisne	2,7	6,1	9,7	22,9	30,4	28,1	174 197
Nord	0,7	4,8	16,4	27,4	28,8	21,9	979 326
Oise	1,1	6,2	12,8	25,4	28,7	25,8	272 143
Pas-de-Calais	1,5	5,6	10,1	24,4	31,3	27,1	479 747
Somme	2,3	5,2	12,5	24,6	28,8	26,5	211 937
Région	1,2	5,3	13,6	25,8	29,5	24,5	2 117 350
France métr.	1,7	6,6	17,8	25,9	27,9	20,2	25 736 459

Source : Insee, Recensement de la population 2015, exploitation au lieu de travail

Part des ouvriers dans l'emploi total par zone d'emploi en 2015

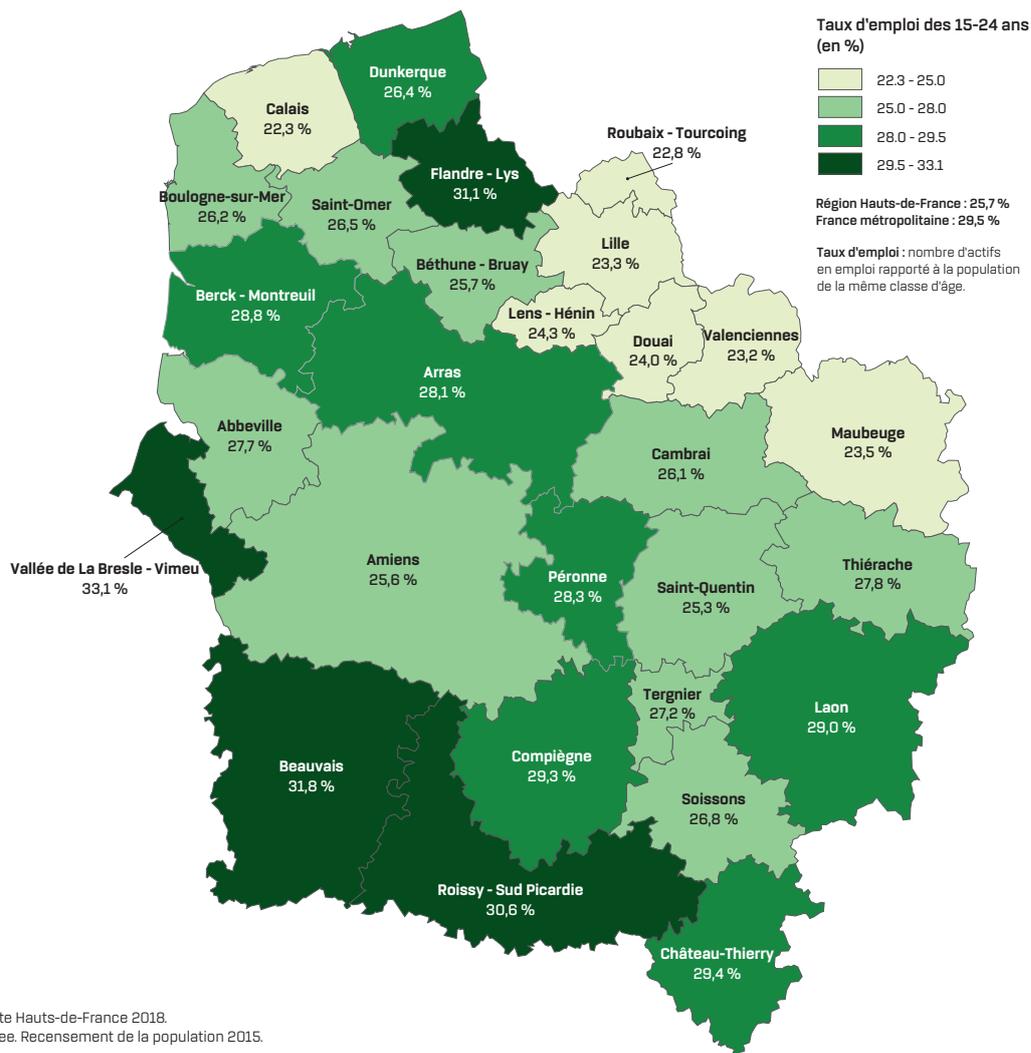


© IGN - Direccte Hauts-de-France 2018.
Source(s) : Insee, Recensement de la population 2015, exploitation complémentaire lieu de travail

UN QUART DES JEUNES DE 15 À 24 ANS EST EN EMPLOI

Le taux d'emploi des jeunes de 15 à 24 ans (nombre d'actifs jeunes en emploi rapporté à la population du même âge) est de 25,7 % en 2015 (29,5 % en France métropolitaine). Ce taux est plus élevé dans les départements picards et plus particulièrement dans l'Oise (30,7 %) contre 27,4 % pour l'Aisne et 26,6 % pour la Somme. Dans ce dernier département, la Vallée de la Bresle-Vimeu détient le taux d'emploi le plus élevé avec le tiers des jeunes du territoire en emploi (33,1 %). Dans le département du Nord (24,0 %), seule Flandre-Lys se détache (31,1 %). Les taux les plus faibles correspondent à des zones d'emploi à fort taux de chômage (Calais, Roubaix-Tourcoing, Valenciennes, Maubeuge, Douai, Lens-Hénin) ou à forte proportion d'étudiants (Lille). Calais détient le taux le plus faible (22,3 %).

Taux d'emploi des 15-24 ans par zone d'emploi en 2015

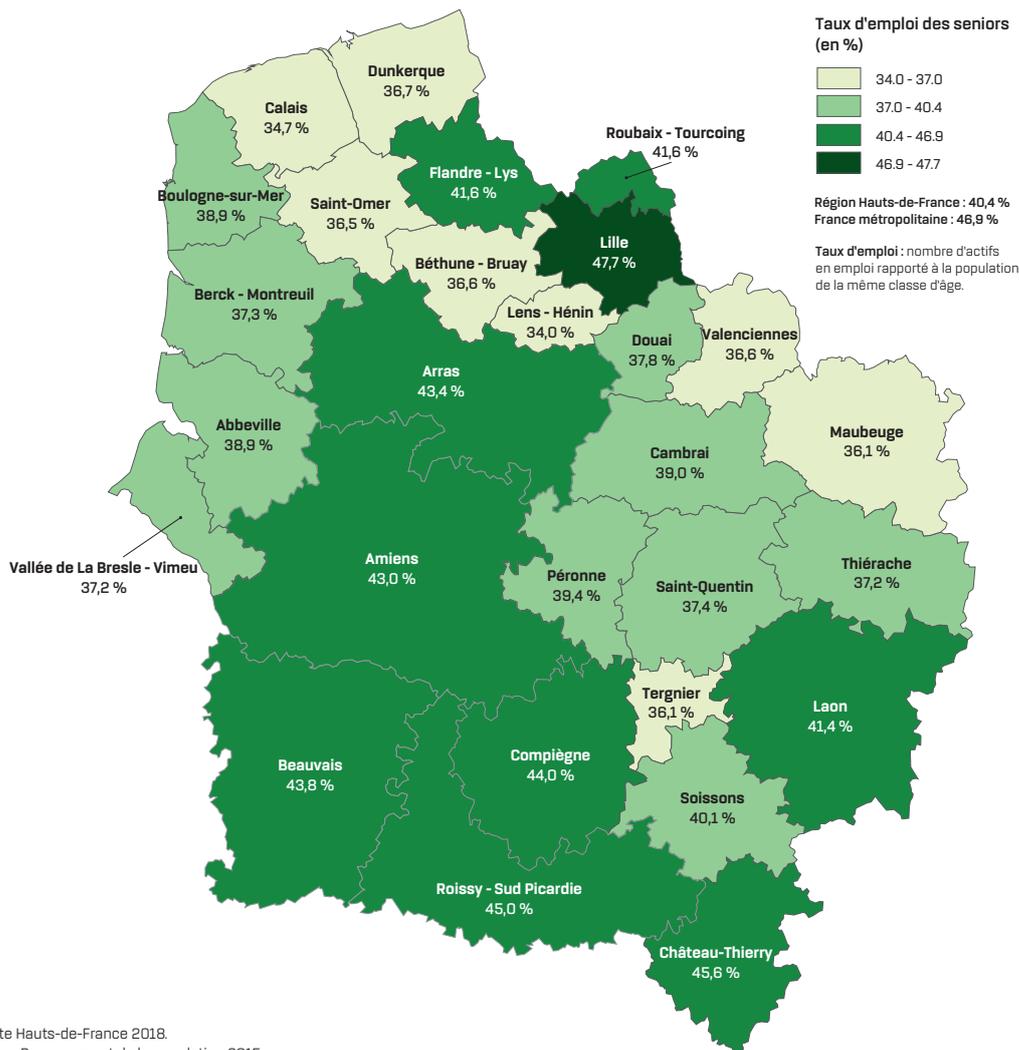


© IGN - Direccte Hauts-de-France 2018.
Source(s) : Insee. Recensement de la population 2015.

PARTI DES 55 - 64 ANS, QUATRE SUR DIX SONT EN EMPLOI

Fin 2015, le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans continue à progresser pour atteindre 40,4 % de la population de la même tranche d'âge. La région se place nettement en-dessous de la moyenne nationale (46,9 %) avec un différentiel de 6,5 points. Les départements picards présentent des taux d'emploi des seniors en moyenne plus élevés que ceux des départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec l'Oise en tête (44,3 %) et notamment la zone de Roissy - Sud Picardie (45,0 %). Dans l'Aisne, la zone d'emploi de Château-Thierry détient le 2e taux d'emploi le plus élevé de la région (45,6 %). La 1re place est attribuée à la zone de Lille, la seule dont le taux est supérieur à la moyenne nationale (47,7 % contre 46,9 %). Le Pas-de-Calais a le taux d'emploi le plus faible (37,2 %) et notamment les zones d'emploi de Lens-Hénin et Calais.

Taux d'emploi des seniors (55-64 ans) par zone d'emploi en 2015

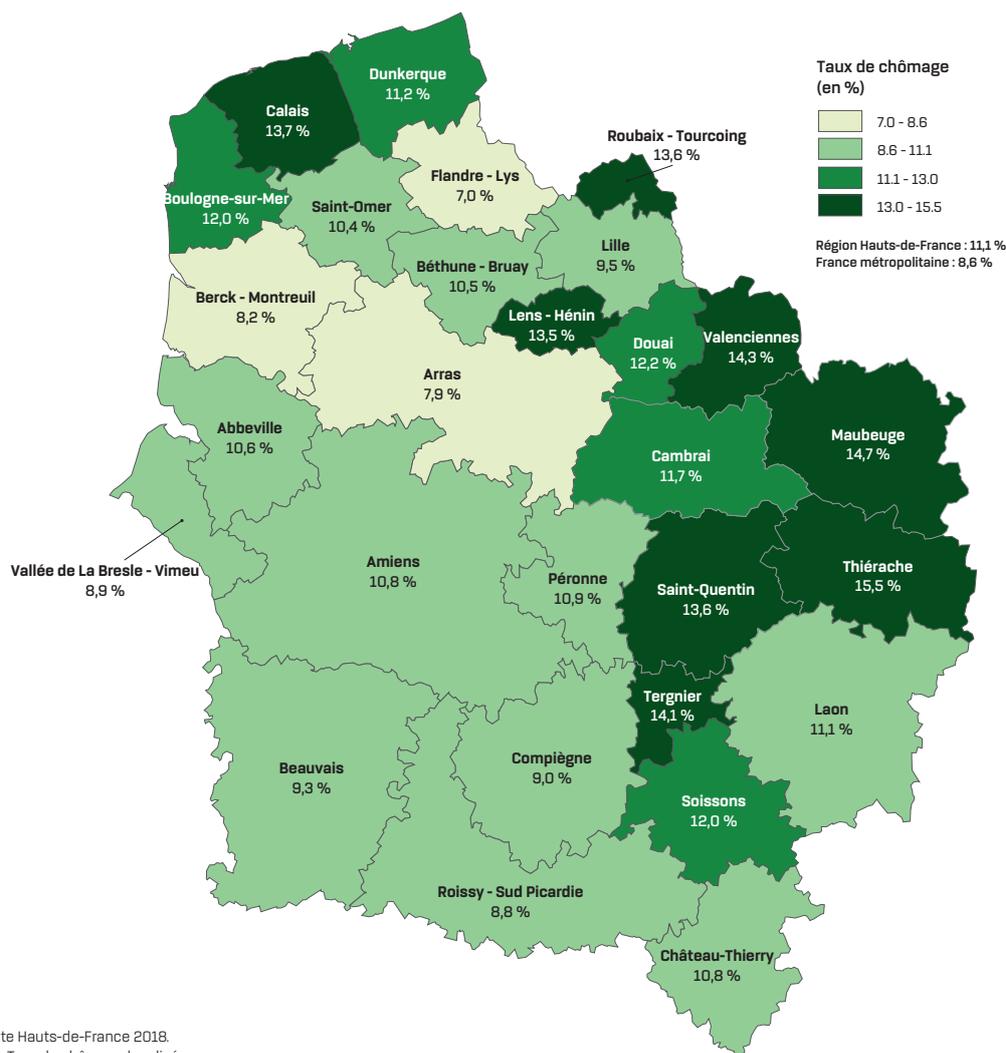


© IGN - Direccte Hauts-de-France 2018.
Source(s) : Insee, Recensement de la population 2015.

UN NIVEAU DE CHÔMAGE ÉLEVÉ

Malgré une hausse de l'activité économique et du niveau d'emplois, le nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B ou C) s'est accru de 4,0 % à fin décembre 2017 par rapport à fin décembre 2016, contre + 2,7 % en France métropolitaine. Cette hausse a touché plus fortement les femmes (+ 6,1 % contre + 2,0 % pour les hommes). Le taux de chômage a, quant à lui, reculé en 2017 pour descendre à 11,1 % de la population active au 4^e trimestre 2017. Il dépasse de 2,5 points la moyenne française, ce qui situe la région à la dernière place. Les départements de l'Aisne et du Nord ont un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale (respectivement 12,6 % et 11,7 %). Dans l'Aisne, les zones d'emploi de la Thiérache et de Tergnier affichent les taux de chômage les plus élevés (respectivement 15,5 % et 14,1 %). Dans le Nord, ce sont les zones de Maubeuge et Valenciennes (respectivement 14,7 % et 14,3 %). Avec la zone d'emploi de Calais, ces cinq territoires font partie des dix plus forts taux de chômage de France métropolitaine.

Taux de chômage au 4^e trimestre 2017 par zone d'emploi



© IGN - Direccte Hauts-de-France 2018.
Source : Insee, Taux de chômage localisés.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le rapport (en %) entre le nombre de chômeurs et la population active totale au lieu de résidence. Pour les zones d'emploi de France métropolitaine, il est évalué quatre fois par an, en moyenne sur le trimestre (données corrigées des variations saisonnières). Il est aussi calculé en moyenne annuelle.

UNE CROISSANCE DE L'EMPLOI DANS L'INTÉRIM ET LES SERVICES MARCHANDS

Fin 2017, la région Hauts-de-France compte plus de 1,2 million de salariés dans les secteurs principalement marchands (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs. *Sources Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acooss-Urssaf, Dares, Insee*). L'embellie, amorcée en 2015, se confirme en 2017 avec + 0,9 % par rapport à 2016. Cette hausse est identique à celle de l'année précédente mais elle est plus modérée qu'au niveau national où l'augmentation atteint 1,6 %. L'intérim contribue le plus largement à cet accroissement (+ 5,1 % contre + 17,7 % l'année précédente). L'emploi augmente dans tous les secteurs des services marchands, à l'exception des activités financières et d'assurance où il diminue légèrement (- 0,5 %). Comme au niveau national, la hausse de l'emploi est marquée pour les activités de l'information et de la communication (+ 4,0 %), les services aux entreprises (+ 3,0 %) et l'hébergement et la restauration (+ 2,7 %). L'emploi salarié dans le commerce et la construction continue de progresser, mais de façon plus modérée (+ 0,4 %). Dans l'industrie, la diminution des effectifs se poursuit en 2017 (- 1,0 %) avec toutefois un secteur agroalimentaire en stabilité.

Emploi salarié des secteurs principalement marchands

Secteur d'activité - NAF rév. 2, 2008	2017 T4 (en milliers)	Évolution 2016-2017
Industrie	291,2	-1
Construction	104,8	0,4
Commerce	254,9	0,4
Transports	114,9	0,9
Hébergement et restauration	65,8	2,7
Information et communication	34,7	4
Services financiers	56,7	-0,5
Services immobiliers	17	0,2
Services aux entreprises	182,2	3
Services aux ménages	58,2	-0,1
Intérim	72,9	5,1
TOTAL	1 253,20	0,9

Notes : données CVS. Les données du trimestre sont provisoires.

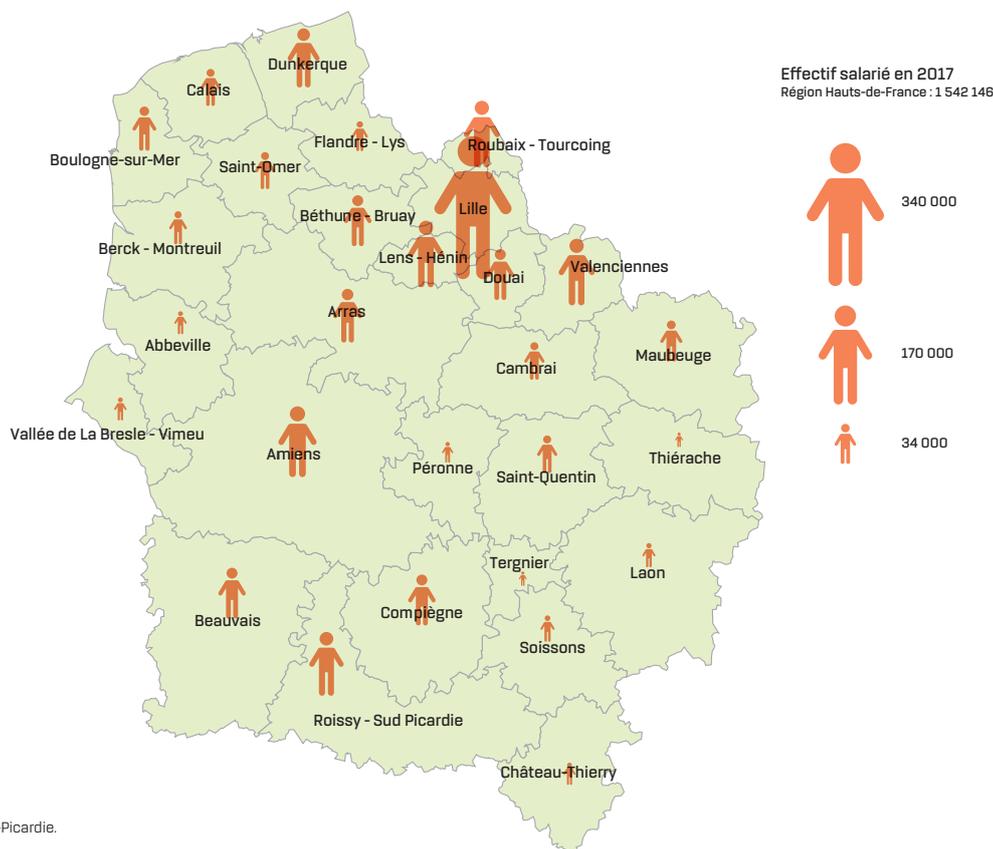
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee.

DES EMPLOIS INÉGALEMENT RÉPARTIS ENTRE LES TERRITOIRES

En 2017, les 1,5 million de salariés du régime général de la région Haut-de-France sont assez concentrés, avec la moitié des effectifs dans le département du Nord. La zone d'emploi de Lille est le plus gros pourvoyeur d'emplois car elle regroupe près de 338 000 salariés. La zone de Roubaix-Tourcoing est le deuxième avec plus de 111 500 salariés. Suit la zone d'Amiens qui fournit le plus d'emplois dans le département de la Somme (100 500 salariés).

Les effectifs salariés dans le régime général en 2017, par zone d'emploi



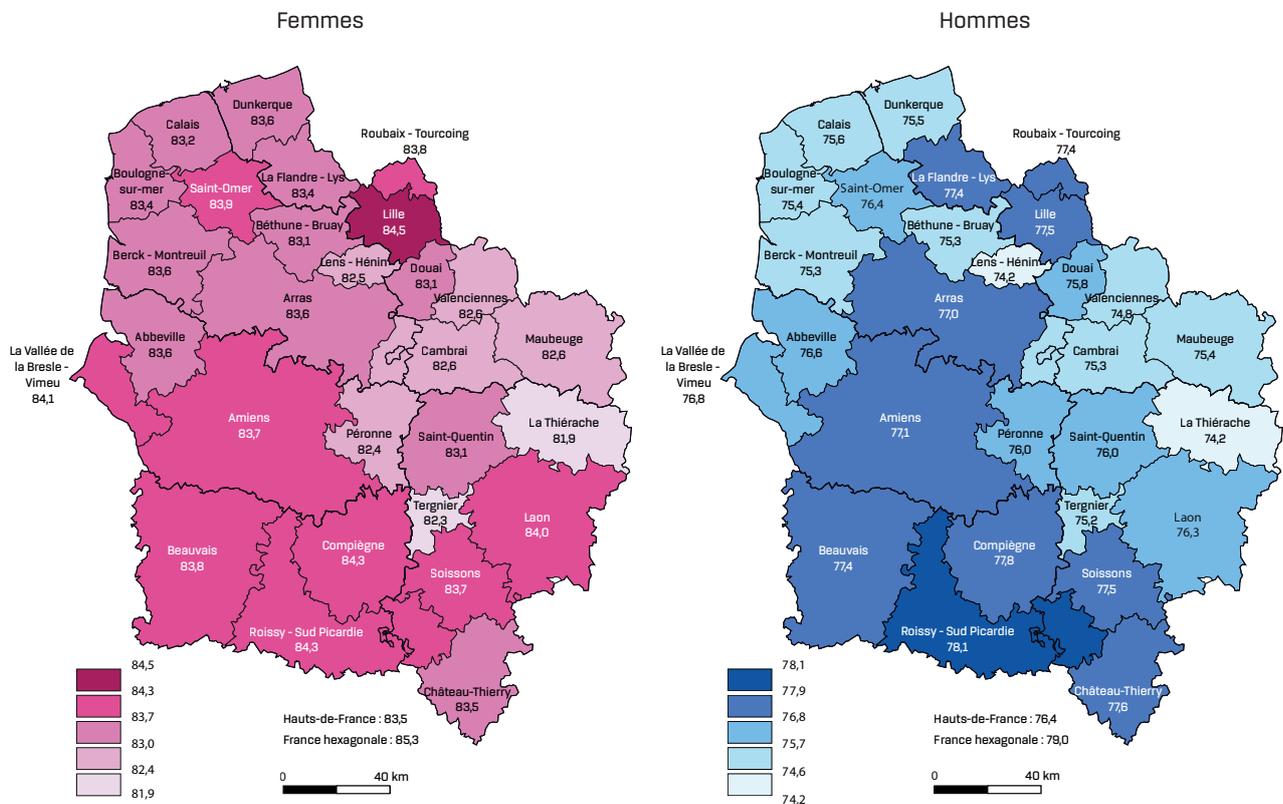


À RETENIR

- Des espérances de vie à la naissance inférieures à celles du niveau national : -2,6 ans chez les hommes et -1,8 an chez les femmes en région
- Des taux de mortalité générale, prématurée et par cancers plus élevés dans les Hauts-de-France qu'en France hexagonale
- Des écarts de mortalité entre les Hauts-de-France et le niveau national plutôt en augmentation sur trente ans, même si la tendance est à une légère baisse ces dernières années
- Mêmes constats dans les zones d'emploi et en région

ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE

Espérance de vie à la naissance par zone d'emploi en 2011-2015 (en années)



DES ESPÉRANCES DE VIE À LA NAISSANCE PLUS FAIBLES EN RÉGION

L'espérance de vie, tout particulièrement celle à la naissance, constitue un indicateur synthétique de la mesure de l'état de santé. Résultante de la mortalité aux différents âges (et donc de différentes générations), elle prend de fait en compte les habitudes de vie de la population ainsi que leur environnement social au-delà du seul domaine sanitaire à un instant donné, et ce quel que soit le territoire retenu.

Dans les Hauts-de-France, les hommes vivent en moyenne 76,4 ans et les femmes 83,5 ans (moyenne sur les années 2011 à 2015). Ces espérances de vie à la naissance sont plus faibles qu'au niveau national, surtout chez les hommes qui vivent en moyenne 2,6 ans de moins qu'en France hexagonale (79,0 ans). Chez les femmes, la différence est de moins de 2 ans, les Françaises vivant en moyenne 85,3 ans.

Les Hauts-de-France présentent les plus faibles espérances de vie à la naissance des régions françaises, pour les deux sexes.

LES PLUS FORTES ESPÉRANCES DE VIE À LA NAISSANCE DANS LE SUD ET DANS LES ZONES D'EMPLOI DE LILLE ET DE ROUBAIX-TOURCOING

Les espérances de vie à la naissance de l'ensemble des zones d'emploi des Hauts-de-France sont toutes inférieures à celles du niveau national, quel que soit le sexe. Globalement, que ce soit pour les hommes ou les femmes, les zones d'emploi du nord-est de la région (dans une zone couvrant Lens-Hénin – Tergnier – La Thiérache) concentrent les plus faibles espérances de vie à la naissance tandis que celles du sud de la région, d'une part, et les zones d'emploi de Lille et de Roubaix-Tourcoing, d'autre part, présentent les valeurs les plus élevées.

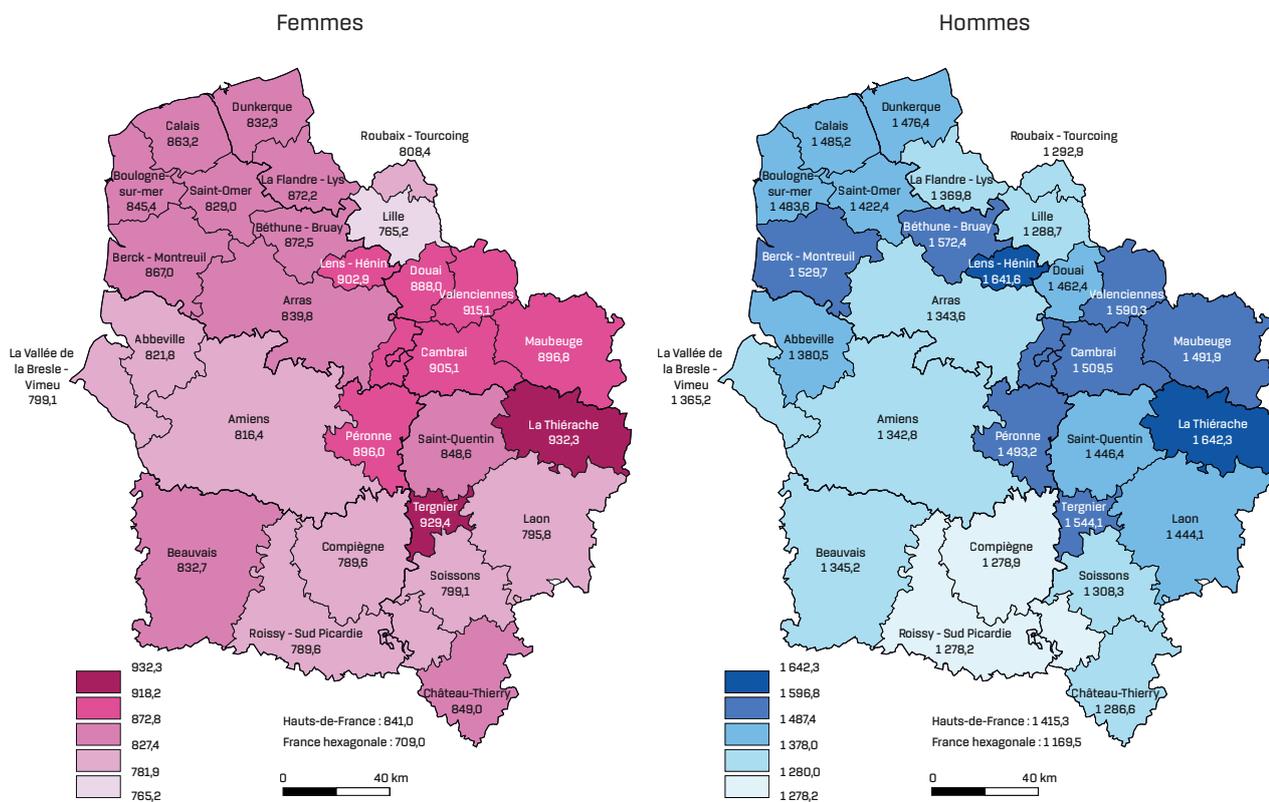
Ainsi, les hommes de la zone d'emploi de Lens-Hénin et de la Thiérache vivent en moyenne 4,8 ans de moins que l'ensemble des Français tandis que ceux de Roissy-Sud Picardie présentent une espérance de vie à la naissance qui est plus proche de celle du niveau national (0,9 an de moins). Chez les femmes, la zone d'emploi de la Thiérache présente l'écart le plus élevé avec le niveau national en ce qui concerne l'espérance de vie à la naissance (3,5 ans de moins qu'en France hexagonale) tandis que les espérances de vie à la naissance des femmes des zones de Lille (0,9 an de moins), de Compiègne et de Roissy-Sud Picardie (1,1 an de moins) se rapprochent de celle de l'ensemble des Françaises.

L'amplitude entre les zones d'emploi est davantage marquée chez les hommes (3,9 ans d'écart entre les hommes de Roissy-Sud Picardie et ceux de Lens-Hénin ou de Thiérache) que chez les femmes (2,6 ans entre la zone de Lille et celle de la Thiérache).

MORTALITÉ

Mortalité générale tous âges

Taux standardisé* de mortalité tous âges par zone d'emploi en 2011-2015



* Sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2015 (pour 100 000 habitants)

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S - Exploitation OR2S

UNE MORTALITÉ GÉNÉRALE PLUS ÉLEVÉE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE QU'EN FRANCE HEXAGONALE

Avec un peu moins de 54 000 décès en moyenne annuelle sur la période 2011-2015 (26 513 femmes et 27 402 hommes), les Hauts-de-France présentent un taux de mortalité tous âges significativement supérieur à celui observé au niveau national : respectivement 1 072,7 pour 100 000 habitants contre 898,6.

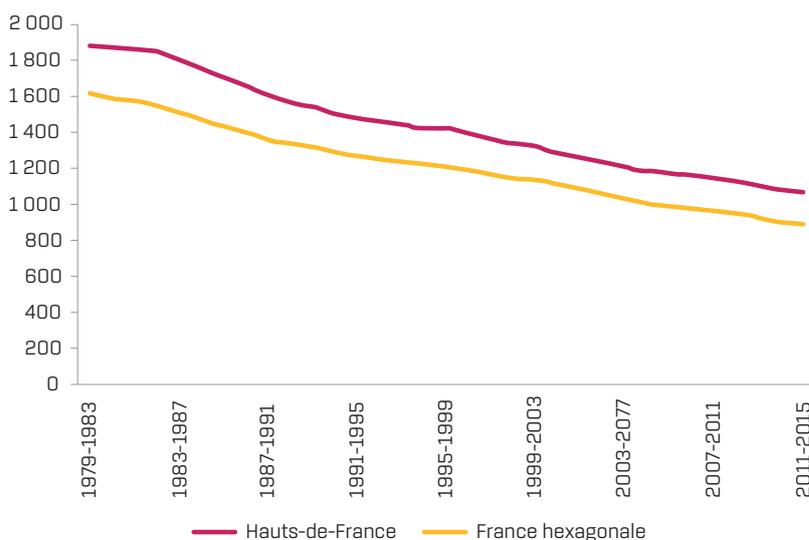
Les hommes présentent une mortalité plus importante que celle des femmes. Ainsi, si le taux féminin de mortalité tous âges est de 841,0 dans les Hauts-de-France contre 709,0 en France hexagonale, ceux des hommes s'élèvent respectivement à 1 415,3 et 1 169,5.

Par ailleurs, pour les hommes comme pour les femmes, les Hauts-de-France présentent les taux les plus élevés des treize régions françaises, toujours significativement supérieurs aux valeurs nationales.

DES TAUX DE MORTALITÉ TOUS ÂGES SUPÉRIEURS AU NIVEAU NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES ZONES D'EMPLOI

Toutes les zones d'emploi des Hauts-de-France présentent des taux de mortalité générale supérieurs aux taux nationaux quel que soit le sexe. Les plus forts taux de mortalité tous âges sont retrouvés dans les zones d'emploi du nord-est de la région (de la Thiérache à Béthune-Bruay) et sur celles du littoral du Pas-de-Calais. À l'inverse, Lille et le sud de la région, notamment Roissy-Sud Picardie, présentent les valeurs les plus faibles.

Évolution du taux standardisé* de mortalité tous âges
(pour 100 000 habitants)



* Sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2015 (pour 100 000 habitants), Cim 9. Données lissées sur cinq ans.

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S - Exploitation OR2S

Note : La codification des causes médicales a été modifiée à partir de 2000, la dixième révision de la Classification internationale des maladies (Cim 10) élaborée par l'Organisation mondiale de la santé remplaçant la neuvième révision (Cim 9) utilisée entre 1979 et 1999. Les modifications intervenues entre les deux révisions se caractérisent par une réorganisation des chapitres et par le changement du mode de codage. De ce fait, l'analyse des évolutions par cause de décès a nécessité un travail de correspondance entre les deux versions. Ainsi, pour présenter le graphique d'évolution, les analyses reposent sur la Cim 9 et sur l'équivalence de la Cim 10 à partir de 2000. Ceci explique que, pour la période 2011-2015, les chiffres peuvent varier légèrement selon qu'il s'agisse des présentations de l'état des lieux actuels (référence Cim 10) ou des évolutions (référence Cim 9).

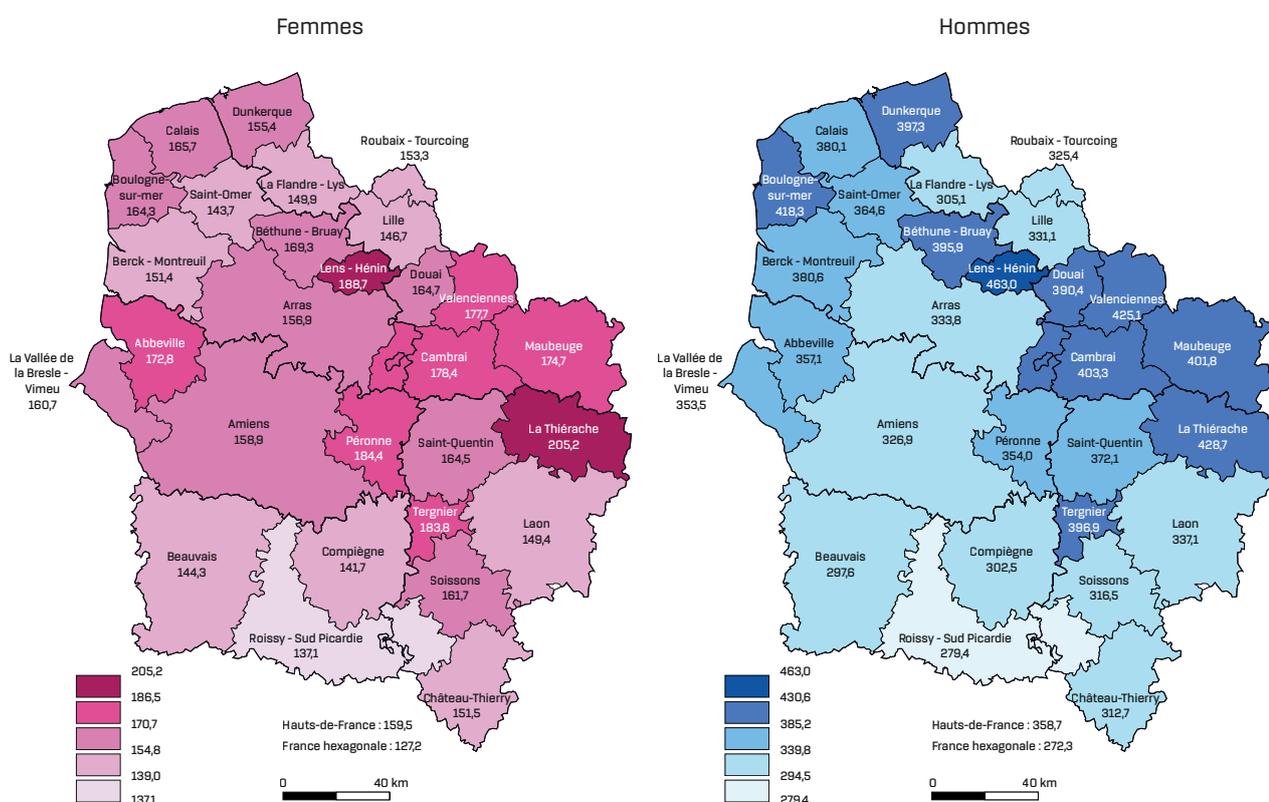
PRÈS D'UN CINQUIÈME DE MORTALITÉ TOUS ÂGES EN PLUS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE AU REGARD DE LA FRANCE HEXAGONALE CES DERNIÈRES ANNÉES

Globalement, la mortalité tous âges est en baisse constante et passe ainsi de 1 885,9 pour 100 000 habitants sur la période 1979-1983 dans les Hauts-de-France à 1 072,7 sur 2011-2015, soit une diminution de 43,1 %. Sur la même période, le taux de la France hexagonale s'est réduit de 44,5 %, passant de 1 617,9 à 898,6.

Si l'écart entre la région et le niveau national a globalement augmenté entre les deux périodes, il est cependant à noter des évolutions différentes au cours du temps. En effet, alors que l'écart s'était réduit jusqu'au début des années 2000 (passant de +19 % sur la période 1983-1987 à +15 % en 2001-2005), il a augmenté pour passer par un maximum en 2006-2010 (+20 %) et rester, malgré une récente baisse, au-dessus des +19 %.

Mortalité générale des moins de 65 ans

Taux standardisé* de mortalité prématurée par zone d'emploi en 2011-2015



* Sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2015 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans)

Sources : Inserm CépiDc, Insee, DR2S - Exploitation OR2S

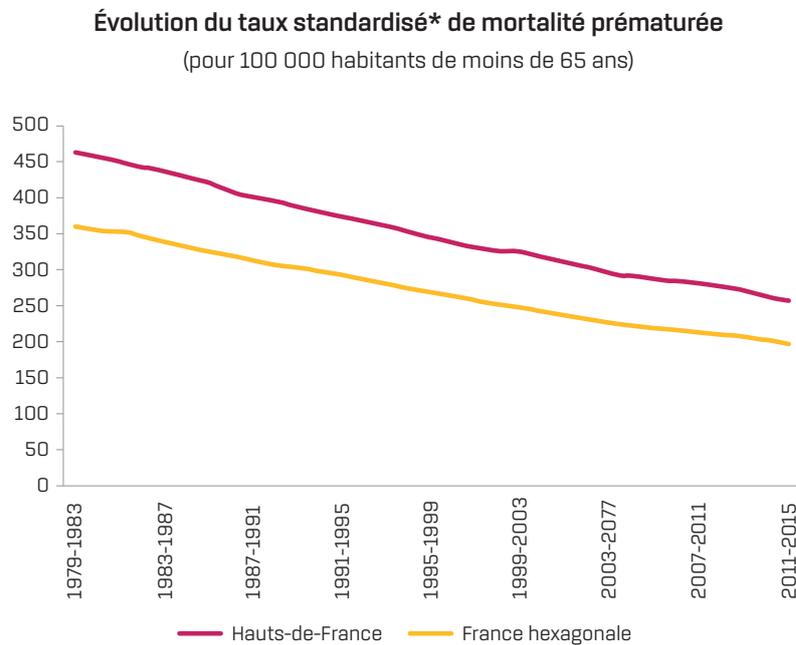
UNE PART DE DÉCÈS AVANT 65 ANS EN RÉGION PLUS IMPORTANTE QU'AU NIVEAU NATIONAL

Les 12 467 décès survenant avant 65 ans (3 966 femmes et 8 501 hommes), dits décès prématurés, représentent 23,1 % de l'ensemble des décès dans les Hauts-de-France, contre 18,6 % en France hexagonale. Cette part est plus importante chez les hommes que chez les femmes : respectivement 31,0 % et 15,0 % en Hauts-de-France. Cet écart entre les sexes allant du simple au double est retrouvé au niveau national mais avec des valeurs moindres : 24,8 % chez les Français et 12,3 % chez les Françaises.

Le taux de mortalité prématurée est supérieur dans les Hauts-de-France à celui de la France hexagonale : 256,5 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans *versus* 197,9. Cette différence entre niveaux régional et national se retrouve pour chacun des sexes : 159,5 pour 100 000 femmes de moins de 65 ans en région et 127,2 au niveau national et respectivement 358,7 pour 100 000 hommes de ce même groupe d'âge et 272,3. Tout comme pour la mortalité générale, les Hauts-de-France présentent les taux les plus élevés des treize régions françaises pour chacun des sexes.

DES TAUX DE MORTALITÉ PRÉMATURÉE PLUS ÉLEVÉS DANS TOUTES LES ZONES D'EMPLOI, SAUF POUR LES HOMMES DE LA ZONE DE ROISSY-SUD PICARDIE

Hormis la zone d'emploi de Roissy-Sud Picardie chez les hommes, toutes les zones d'emploi régionales présentent un taux de mortalité prématurée supérieur à celui de la France hexagonale, quel que soit le sexe.



* Sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2015 (pour 100 000 habitants de moins de 65 ans), Cim 9. Données lissées sur cinq ans

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S - Exploitation OR2S

UNE TENDANCE RÉCENTE À LA RÉDUCTION DE L'ÉCART ENTRE LA RÉGION ET LA FRANCE POUR LA MORTALITÉ PRÉMATURÉE

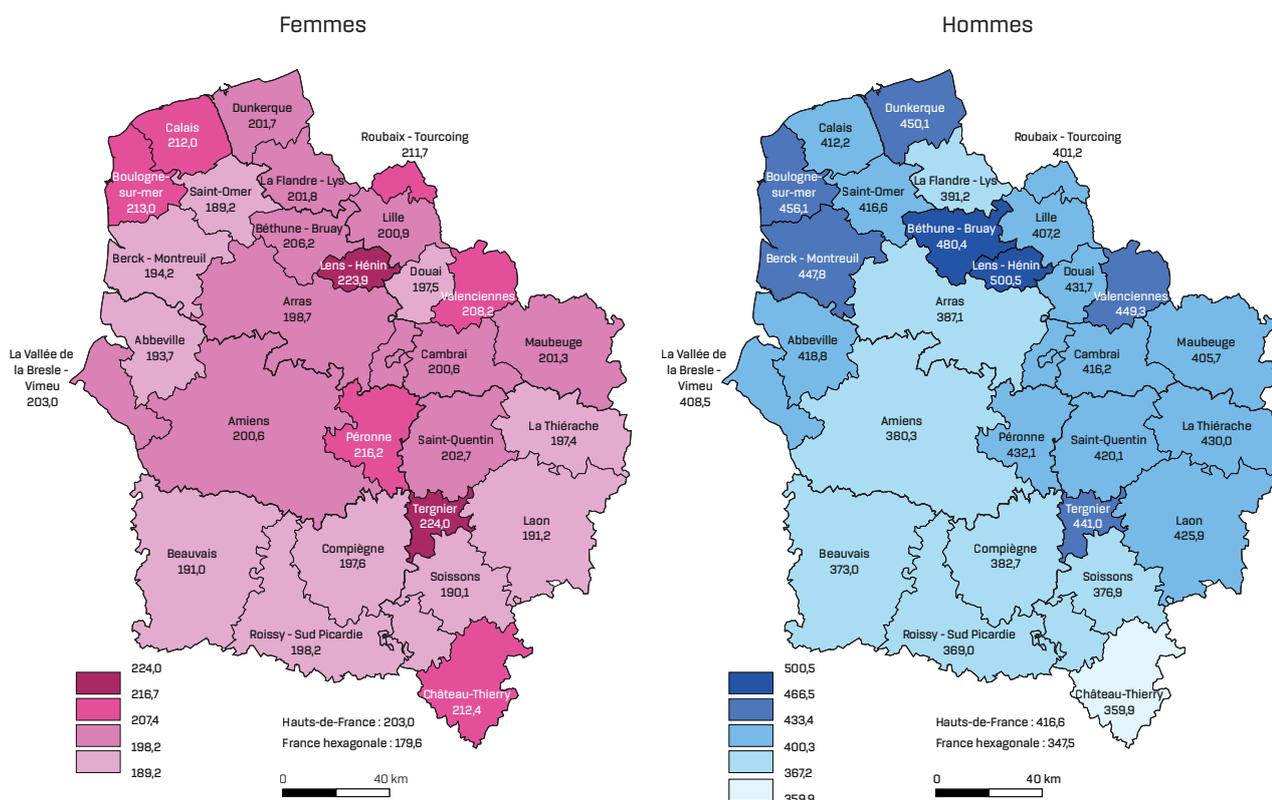
Comme pour la mortalité tous âges, la mortalité prématurée diminue de façon régulière. Elle est ainsi passée dans les Hauts-de-France de 461,0 pour 100 000 habitants de moins de 65 ans en 1979-1983 à 256,5 en 2011-2015, soit une baisse de 44,4 %. Dans le même temps, elle s'est réduite de 45,4 % en France hexagonale mais avec des valeurs moindres : respectivement 362,3 pour 100 000 Français de moins de 65 ans pour la première période à 197,9 pour la seconde.

L'écart entre la région et le niveau national n'a cessé de croître jusqu'à la période 2007-2011, passant de 27 % sur 1979-1983 à près de 32 %. Depuis, il a tendance à se réduire en repassant sous la barre des 30 % sur 2011-2015. Ainsi, la différence entre les écarts mortalité générale/mortalité prématurée entre les deux niveaux géographiques est revenue de l'ordre des dix points ; elle a été de plus de seize points en moyenne sur les années 2001-2005.

UNE SURMORTALITÉ DE 17 % PAR RAPPORT AU NIVEAU NATIONAL POUR LA MORTALITÉ PAR CANCERS

Sur la période 2011-2015, quelque 15 200 décès liés à un cancer ont été dénombrés en moyenne annuelle dans les Hauts-de-France, majoritairement chez des hommes : 8 916 *versus* 6 287 femmes. Cela représente un taux de mortalité par cancers de 289,3 pour 100 000 habitants dans les Hauts-de-France contre 248,2 au niveau national en 2011-2015, soit une surmortalité de l'ordre de +17 %. Les Hauts-de-France se situent ainsi au premier rang des régions pour l'importance du taux standardisé de mortalité par cancers, et cela est retrouvé pour chacun des sexes. Ainsi, le taux de mortalité dans les Hauts-de-France est de 416,6 pour 100 000 hommes contre 347,5 en France hexagonale ; il est respectivement de 203,0 pour 100 000 femmes contre 179,6.

Taux standardisé* de mortalité par cancers par zone d'emploi en 2011-2015



* Sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2015 (pour 100 000 habitants)

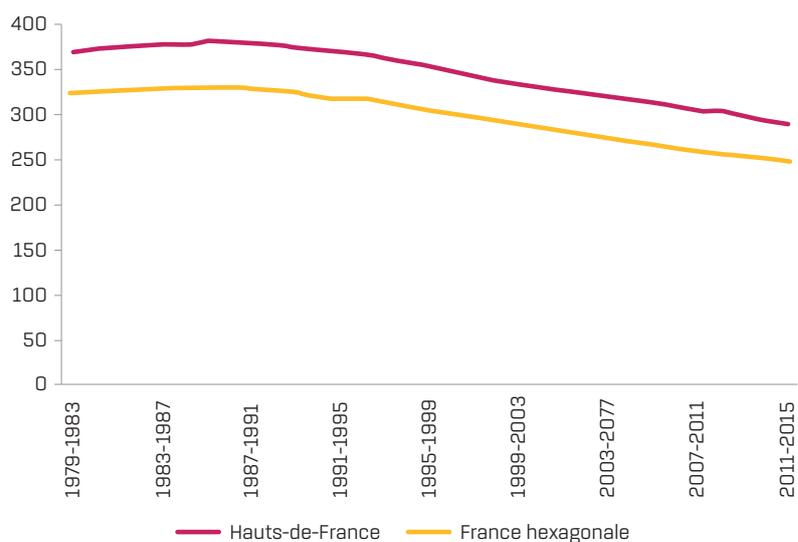
Sources : Inserm CépiDc, Insee, DR2S - Exploitation OR2S

DES ZONES D'EMPLOI EN SURMORTALITÉ PAR CANCERS TRÈS NOMBREUSES

Les vingt-huit zones d'emploi des Hauts-de-France ont des taux de mortalité par cancers significativement supérieurs à la France hexagonale. Chez les hommes, seule la zone d'emploi de Château-Thierry ne présente pas de différence avec la France hexagonale. Chez les femmes, les zones d'emploi proches du niveau national (sans différence statistique significative) sont plus nombreuses : Thiérache, Laon, Soissons, Abbeville, Berck-Montreuil et Saint-Omer.

Le nord des Hauts-de-France est davantage marqué par cette surmortalité avec des taux importants, notamment à Béthune-Bruay et Lens-Hénin.

Évolution du taux standardisé* de mortalité par cancers (pour 100 000 habitants)



* Sur l'âge à partir de la population de France hexagonale au RP 2015 (pour 100 000 habitants), Cim 9. Données lissées sur cinq ans.

Sources : Inserm CépiDc, Insee, OR2S - Exploitation OR2S

LA RÉCENTE DIMINUTION DE L'ÉCART ENTRE LA RÉGION ET LE NIVEAU NATIONAL POUR LA MORTALITÉ PAR CANCERS NATURELLEMENT À SUIVRE

Entre les périodes 1979-1983 et 2011-2015, le taux de mortalité par cancers a diminué, passant dans les Hauts-de-France de 369,5 pour 100 000 habitants à 289,0. Cela représente une baisse de 21,8 % (-23,9 % en France hexagonale sur la même période).

L'écart entre la région et le niveau national était de 13,5 % sur 1979-1983 ; il est de 16,6 % sur 2011-2015. Cependant des épisodes passagers de diminution ont été observés, dont une baisse actuelle en cours depuis 2009-2013. La surmortalité de la région par rapport au niveau national reste néanmoins importante.

Silicose

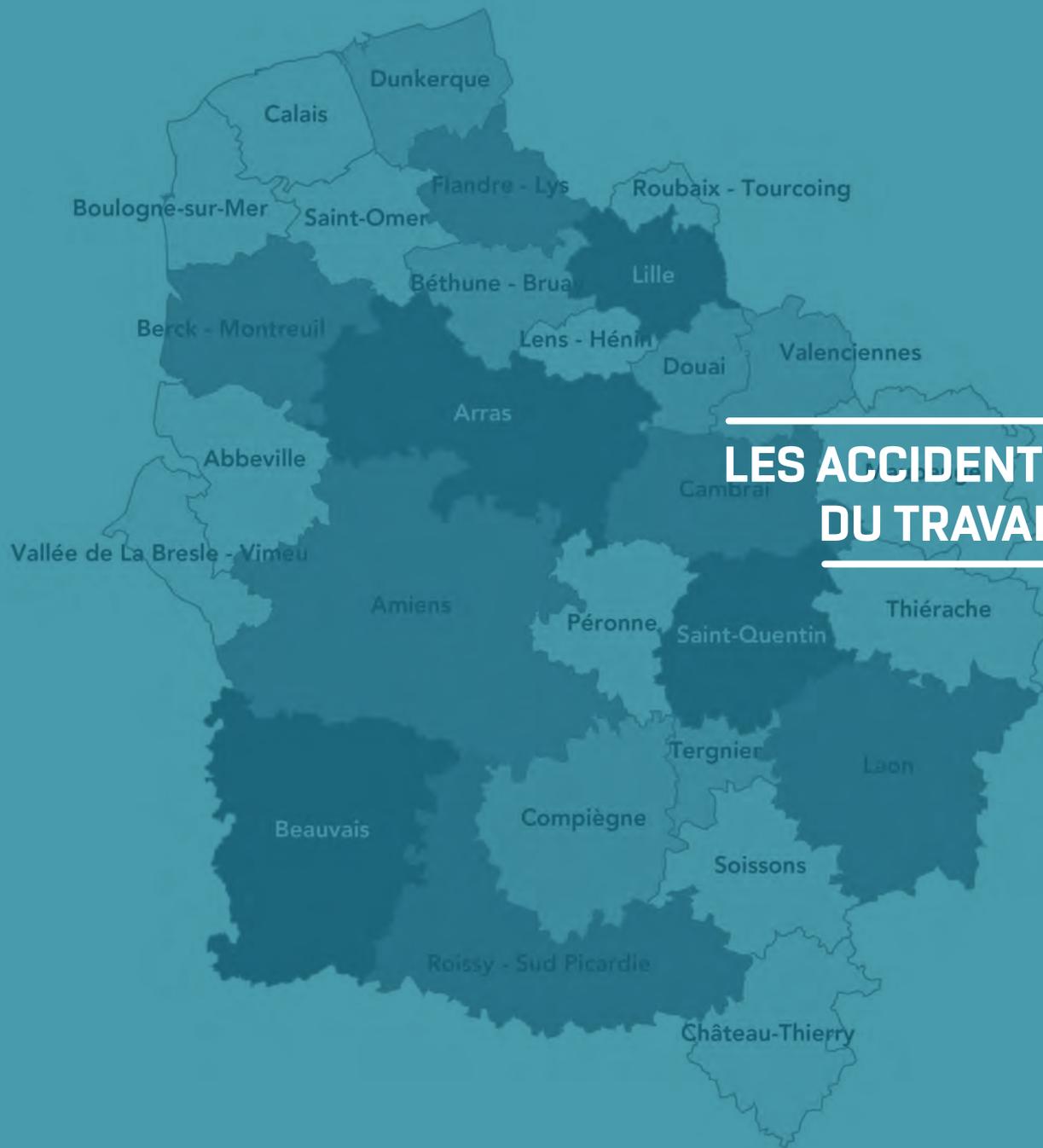
La silicose ¹ est la cause de décès cumulés de 767 personnes sur 2011-2015 dans les Hauts-de-France, soit 57 % des 1 346 dénombrés en France hexagonale. Le sexe masculin constitue la quasi-totalité de ces décès régionaux puisque seules 10 femmes en font partie sur cette période. Pour une très grande majorité, ils sont plus spécifiquement localisés dans les départements du Nord (224 décès) et du Pas-de-Calais (531).

Mésotéliome

Sur la période 2011-2015 dans les Hauts-de-France, 550 décès cumulés avaient pour cause le mésotéliome ² ; ces décès sont à comparer aux 5 082 en France hexagonale sur la même période. Le mésotéliome concerne une majorité d'hommes (375), le Nord (261 décès) et le Pas-de-Calais (131) étant, là encore, les deux départements de la région les plus impactés.

¹ Il s'agit ici de la cause de décès codée J62 dans la Cim 10 : « pneumoconiose due à la poussière de silice ». Seuls les décès en cause initiale ont été extraits.

² Code C45 de la Cim 10. Seuls les décès en cause initiale ont été extraits.



À RETENIR

- Un risque d'accidents du travail plus élevé qu'en France
- Un écart dû en partie à la structure économique régionale
- Un risque d'accidents du travail élevé dans la construction et certains secteurs des services (transports et entreposage, santé et action sociale, hébergement et restauration)
- Des accidents plus fréquents dans le bassin minier et le sud de la région
- Un allongement de la durée des arrêts
- Des accidents graves moins nombreux

UN VOLUME D'ACCIDENTS DU TRAVAIL EN FAIBLE HAUSSE EN 2017

En 2017, le nombre d'accidents de travail pour la région Hauts-de-France, pour le régime général a tendance à augmenter faiblement, avec 58 164 accidents ayant donné lieu à une première indemnisation (+1,2 %). Cette hausse est liée à l'augmentation du nombre de sinistres dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ainsi que dans le commerce et les transports et entreposage. À l'inverse, les accidents du travail diminuent dans certains secteurs, notamment l'industrie et la santé et action sociale.

Concernant le régime agricole, 4 284 accidents de travail de moins qu'en 2016 sont relevés, cette diminution étant particulièrement marquée pour les salariés des activités agricoles et activités agricoles diverses.

Les accidents du travail dans le régime général et le régime agricole

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Industrie manufacturière et extractive	9 626	9 381	9 126	-2,7%
Construction	6 944	6 704	6 677	-0,4%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	9 165	8 930	9 302	+4,2%
Transports et entreposage	5 992	5 925	6 048	+2,1%
Hébergement et restauration	2 685	2 786	2 732	-1,9%
Information et communication. Finance et assurance. Immobilier	905	876	886	+1,1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques. Services administratifs et de soutien	7 170	7 874	8 694	+10,4%
Administration publique, enseignement	3 083	2 992	2 961	-1,0%
Santé et action sociale	9 955	10 188	9 988	-2,0%
Arts, spectacles, activités récréatives. Associations	1 768	1 804	1 742	-3,4%
Autres activités	20	14	8	-42,9%
Régime général	57 313	57 474	58 164	+1,2%
Activités agricoles	2 216	2 282	2 037	-10,7%
Activités agricoles diverses	1 204	1 163	1 012	-13,0%
Organismes professionnels	210	216	231	+6,9%
Non salariés agricoles	980	1 031	1 004	-2,6%
Régime agricole	4 610	4 692	4 284	-8,7%
Régime général + régime agricole	61 923	62 166	62 448	+0,5%

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie.

Note : Pour le régime général, il s'agit des accidents du travail avec première indemnisation, selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008. Sont inclus les accidents du travail concernant les salariés du secteur privé ainsi que les contractuels du secteur public, des CTN A à I, à l'exclusion des taux bureau.

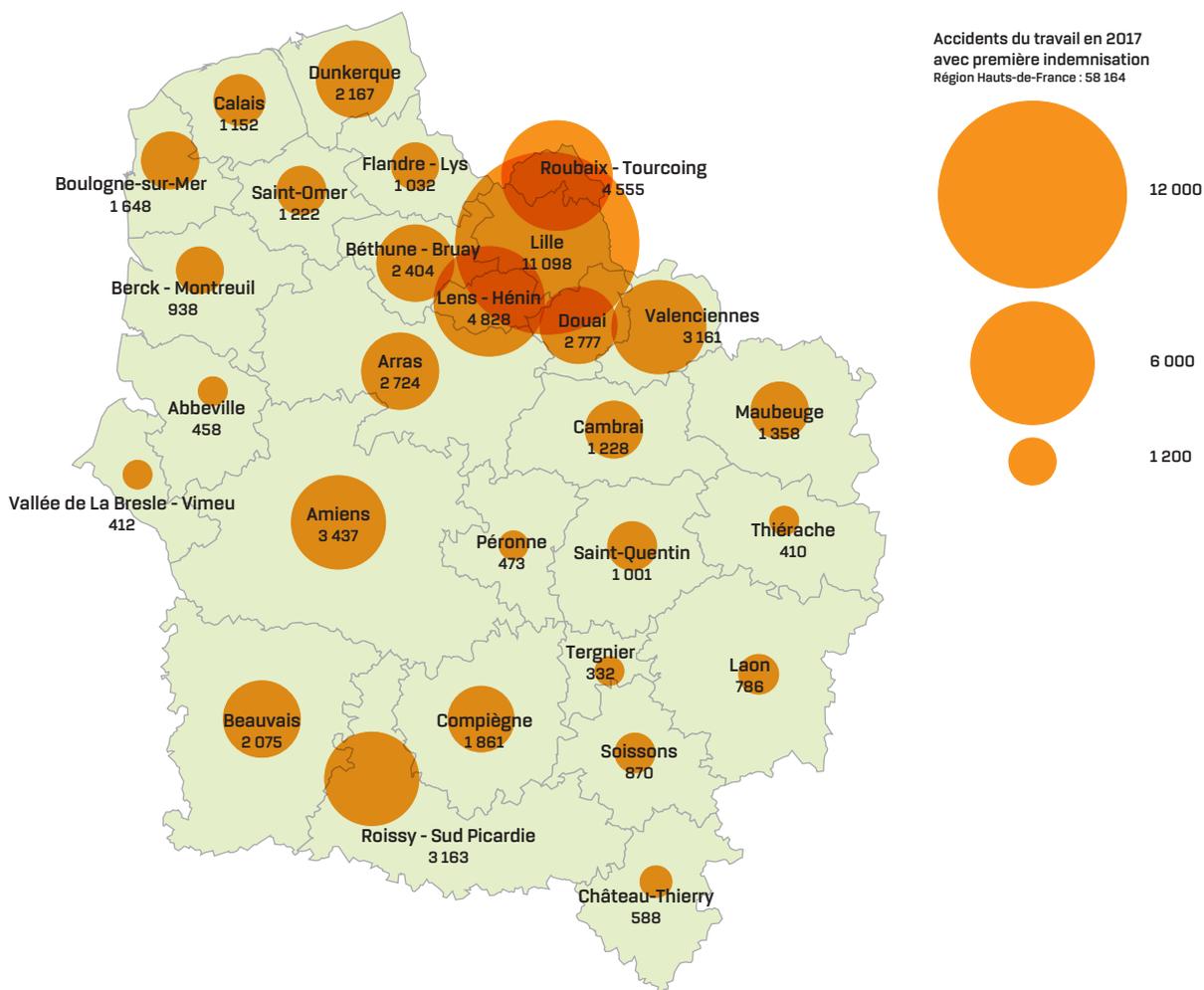
Pour le régime agricole, il s'agit des accidents du travail avec et sans arrêt.

LE RSI : un régime sans risque AT/MP

Contrairement au régime Général et à la MSA, le régime Social des Indépendants ne couvre spécifiquement pas les risques Accidents du Travail / Maladies Professionnelles qui sont pris en charge sur le risque maladie.

La répartition des accidents du travail entre les 28 zones d'emploi de la région reflète approximativement le poids de chacune d'entre elles en termes d'emplois salariés. Certaines zones d'emploi présentent cependant une fréquence d'accidents du travail plus importante, notamment due à l'influence de leur structure économique.

Les accidents du travail avec première indemnisation dans le régime général en 2017, par zone d'emploi



Source : Carsat Nord-Picardie.

Accident du travail

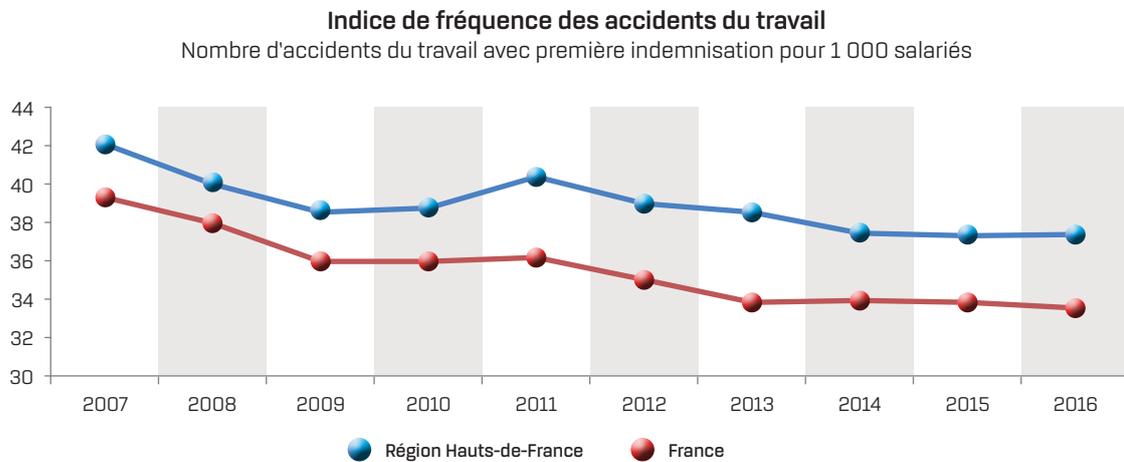
Est considéré comme tel, qu'elle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprises.

Accidents du travail avec première indemnisation

Sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.

UN RISQUE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS ÉLEVÉ QU'EN FRANCE

De 2007 à 2016, la fréquence des accidents du travail évolue à la baisse autant en Hauts-de-France que sur le territoire national. Mais les accidents du travail restent en région plus fréquents qu'en France, avec 37,7 accidents pour 1 000 salariés en 2017, soit 4,3 points de plus qu'en France.

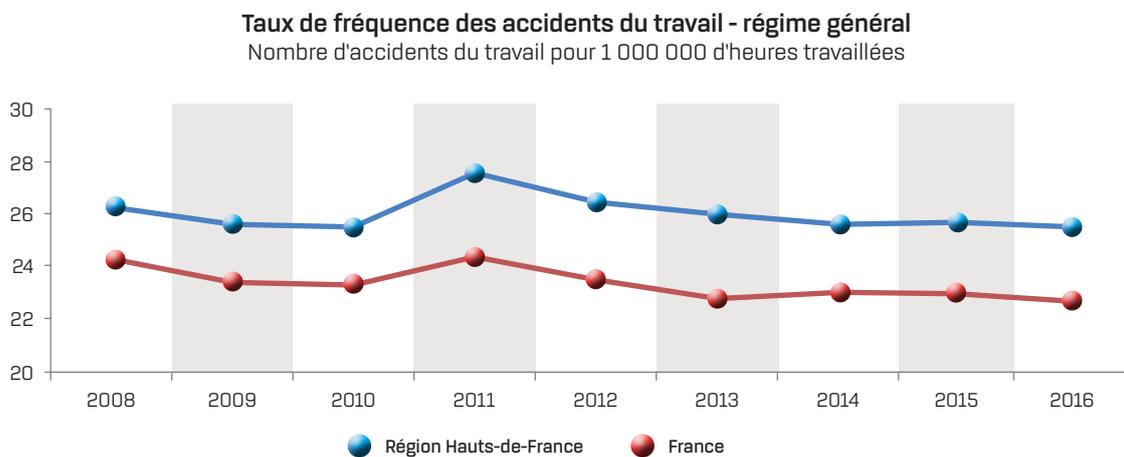


Indicateur 2017



Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : l'indice de fréquence 2017 ne peut être comparé aux années antérieures du fait d'une rupture de série sur les effectifs salariés (cf. Avertissements, page 136).



Indicateur 2017



Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : le taux de fréquence 2017 ne peut être comparé aux années antérieures du fait d'une rupture de série sur les heures travaillées (cf. Avertissements, page 136).

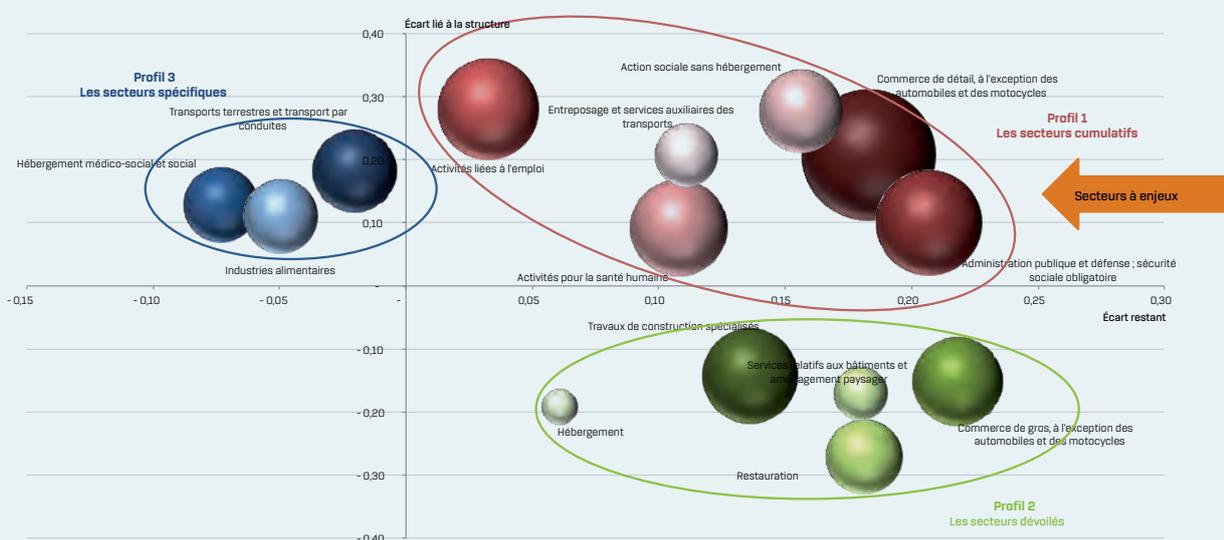
L'influence du tissu économique sur la fréquence des accidents du travail

Historiquement, la fréquence des accidents du travail en région se situe au-dessus de la moyenne nationale. En 2017, cette sur-sinistralité, calculée en taux de fréquence (nombre d'accidents du travail avec première indemnisation pour un million d'heures travaillées, soit 23,7 en région contre 20,8 pour la France métropolitaine) est de 2,9 points. La différence de structure économique entre la région et la France métropolitaine influence l'écart du taux de fréquence. Ainsi, pour une même sinistralité, un secteur plus présent en région qu'en France rend le territoire plus accidentogène. Cet effet de structure a donc été neutralisé afin de mieux cibler la part réelle de l'exposition aux risques (cf. *méthodologie*). **Le tissu économique explique en réalité 27 % de la sur-sinistralité régionale en 2017.** Autrement dit, l'effet de structure représente 0,8 point dans l'écart des taux de fréquence ; l'écart restant, soit 2,1 points, représente les problématiques de santé au travail spécifiques à la région.

Chaque secteur d'activité contribue à aggraver ou améliorer la situation régionale par son poids économique et la fréquence de ses accidents du travail. Le but de cette analyse est de répertorier les secteurs à risques non identifiés par les préventeurs en première intention.

14 secteurs d'activité ont été répertoriés en raison de leur contribution déterminante sur la sinistralité régionale, qu'elle soit favorable ou défavorable, et cela en fonction de l'écart lié à la structure et de l'écart restant lié à des risques spécifiques d'exposition (cf. *graphique et tableau ci-dessous*).

Profil des principaux secteurs impactant la fréquence régionale des accidents du travail



Source : Carsat Nord-Picardie. Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Le profil 1 (les secteurs cumulatifs) : ces secteurs cumulent à la fois un poids économique et une fréquence des accidents du travail plus importants en région comparée à la France métropolitaine. Le poids économique amplifie donc une forte sinistralité. Ce sont le **commerce de détail** à l'exception des automobiles et des motocycles (les hypermarchés en raison de leur poids structurel et le commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé en raison d'une forte sinistralité), **l'administration publique**, les **activités liées à l'emploi** (le secteur de l'intérim notamment), les **activités pour la santé humaine** (les activités hospitalières), **l'entreposage** et les **services auxiliaires des transports** et **l'action sociale sans hébergement** (l'aide à domicile).

Le profil 2 (les secteurs dévoilés) : en apparence, ces secteurs contribuent pour la plupart à réduire la sur-sinistralité régionale. Mais en réalité, leur poids régional plus faible que dans l'économie nationale masque des problématiques de santé au travail : une sur-sinistralité est révélée à structure neutralisée. Ce sont les **travaux de construction spécialisés**, le **commerce de gros** à l'exception des automobiles et motocycles (notamment le commerce interentreprises de produits pharmaceutiques, le commerce de fournitures et d'équipements industriels, de bois et matériaux de construction ainsi que de boissons), la **restauration**, les **services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager** (nettoyage), **l'hébergement** (hôtellerie).

Le profil 3 (les secteurs spécifiques) : ces secteurs, spécifiques à la région, contribuent à amplifier la sinistralité régionale. Leurs résultats en termes de sinistralité sont proches voire meilleurs que la moyenne nationale, mais ils ne compensent pas l'effet négatif lié à leur surreprésentation économique. Ce profil rassemble les transports terrestres et transports par conduites, l'hébergement médico-social et social ainsi que les industries alimentaires.

	Profil 1 Secteurs cumulatifs	Profil 2 Secteurs dévoilés	Profil 3 Secteurs spécifiques
	<ul style="list-style-type: none"> • Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles • Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire • Activités liées à l'emploi • Activités pour la santé humaine • Action sociale sans hébergement • Entreposage et services auxiliaires des transports 	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de construction spécialisés • Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles • Restauration • Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager • Hébergement 	<ul style="list-style-type: none"> • Transports terrestres et transport par conduites • Hébergement médico-social et social • Industries alimentaires
Effet du poids économique (1)	●	●	●
Effet de l'exposition aux risques (2)	●	●	●
Contribution = (1) + (2)	●	● *	●

● Défavorable ● Dans la moyenne nationale ● Favorable

* à l'exception du commerce de gros et des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

Source : Carsat Nord-Picardie – Traitement : Direccte Hauts-de-France.

Méthodologie

Analyse structurelle-résiduelle

La comparaison détaillée des taux de fréquence régional et national doit prendre en compte les différences de structure économique (répartition des heures travaillées entre les secteurs) différenciant la région de la moyenne nationale.

L'effet dû à la structure économique est neutralisé en appliquant dans la région la structure économique nationale utilisée comme référence. L'effet spécifique hors structure peut ainsi être déduit : il correspond au taux de fréquence si la région avait ses heures travaillées réparties selon la structure nationale.

La décomposition de la différence des taux de fréquence peut s'écrire ainsi :

$$\text{Taux}_{\text{NPdC}} - \text{Taux}_{\text{France}} =$$

$$\sum_i \text{Poids}_{\text{France}}^{(i)} (\text{Taux}_{\text{NPdC}}^{(i)} - \text{Taux}_{\text{France}}^{(i)}) + \sum_i \text{Taux}_{\text{NPdC}}^{(i)} (\text{Poids}_{\text{NPdC}}^{(i)} - \text{Poids}_{\text{France}}^{(i)})$$

Écart de taux de fréquence = écart non imputable à la structure économique + écart lié à la structure économique

L'écart de taux de fréquence se décompose entre un écart de structure et un écart résiduel lié à des problématiques propres à la santé au travail et à d'autres effets tels que la composition de l'emploi salarié par âge, sexe, type de métier, qualification, etc.

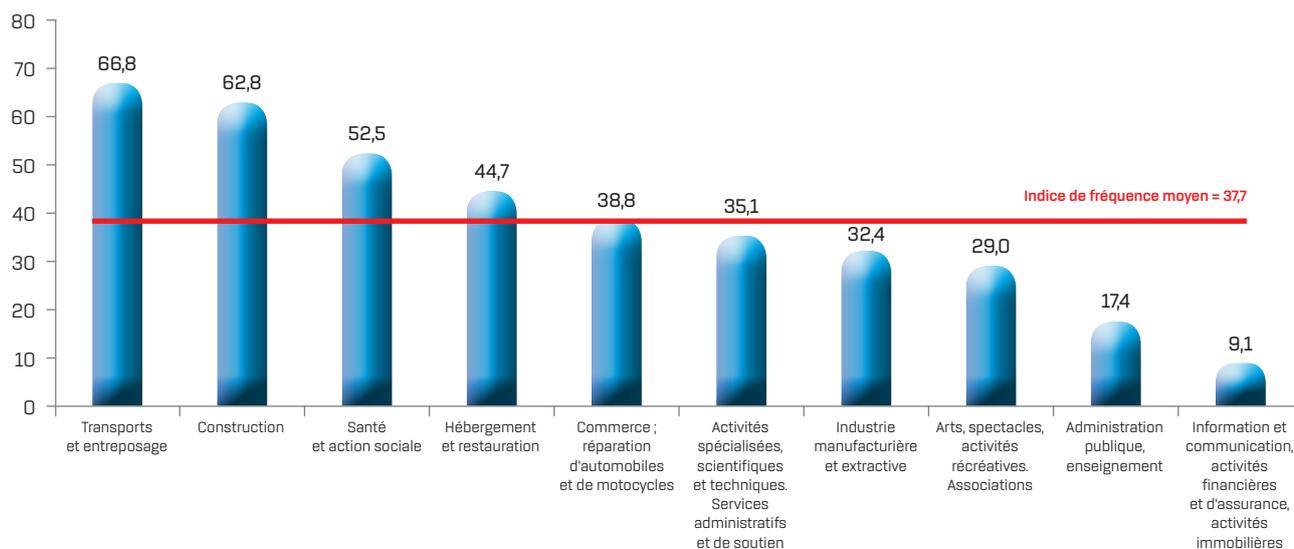
Cette analyse portant sur les données de sinistralité 2017 exclut le champ de l'agriculture (MSA).

LES TRANSPORTS/ENTREPOSAGE ET LA CONSTRUCTION : DEUX SECTEURS À FORTE SINISTRALITÉ

Quatre secteurs d'activité sont marqués par une fréquence des accidents du travail (qu'elle soit rapportée au nombre de salariés ou au nombre d'heures travaillées) nettement supérieure à la moyenne régionale. Les accidents du travail sont les plus fréquents dans les transports et entreposage et dans la construction, avec des accidents plus de 1,5 fois plus fréquents qu'en moyenne (que ce soit en indice ou en taux de fréquence). La santé et l'action sociale ainsi que l'hébergement et la restauration présentent également une fréquence supérieure à la moyenne régionale.

Indice de fréquence des accidents du travail par secteur d'activité

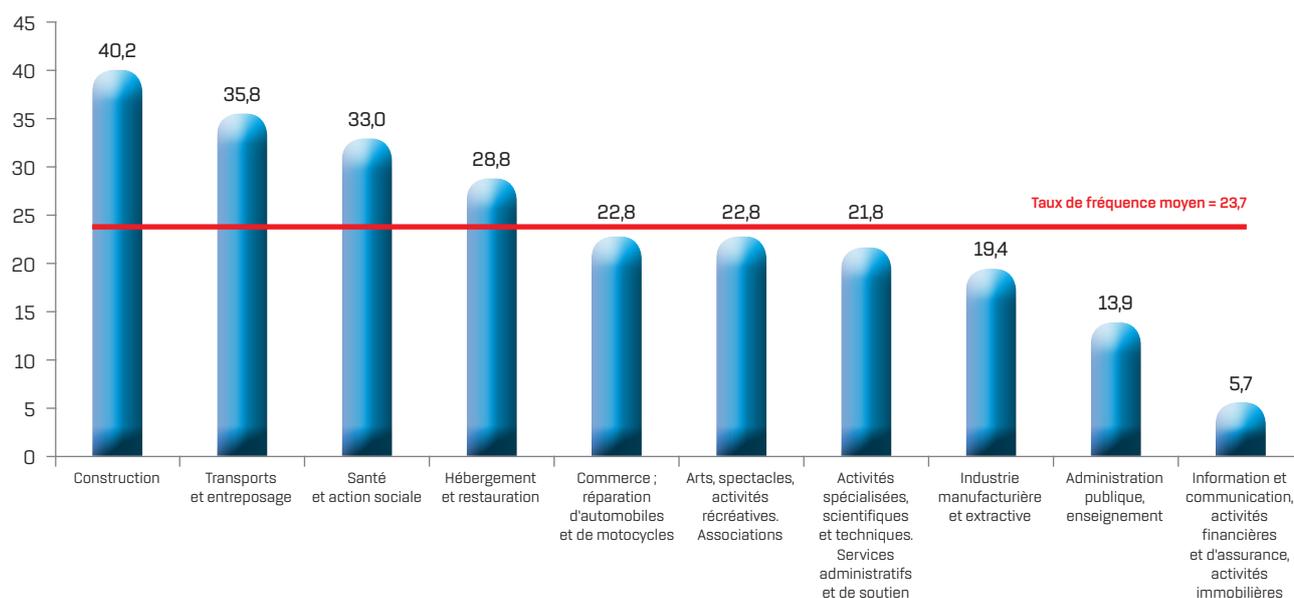
Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Taux de fréquence des accidents du travail par secteur d'activité

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées



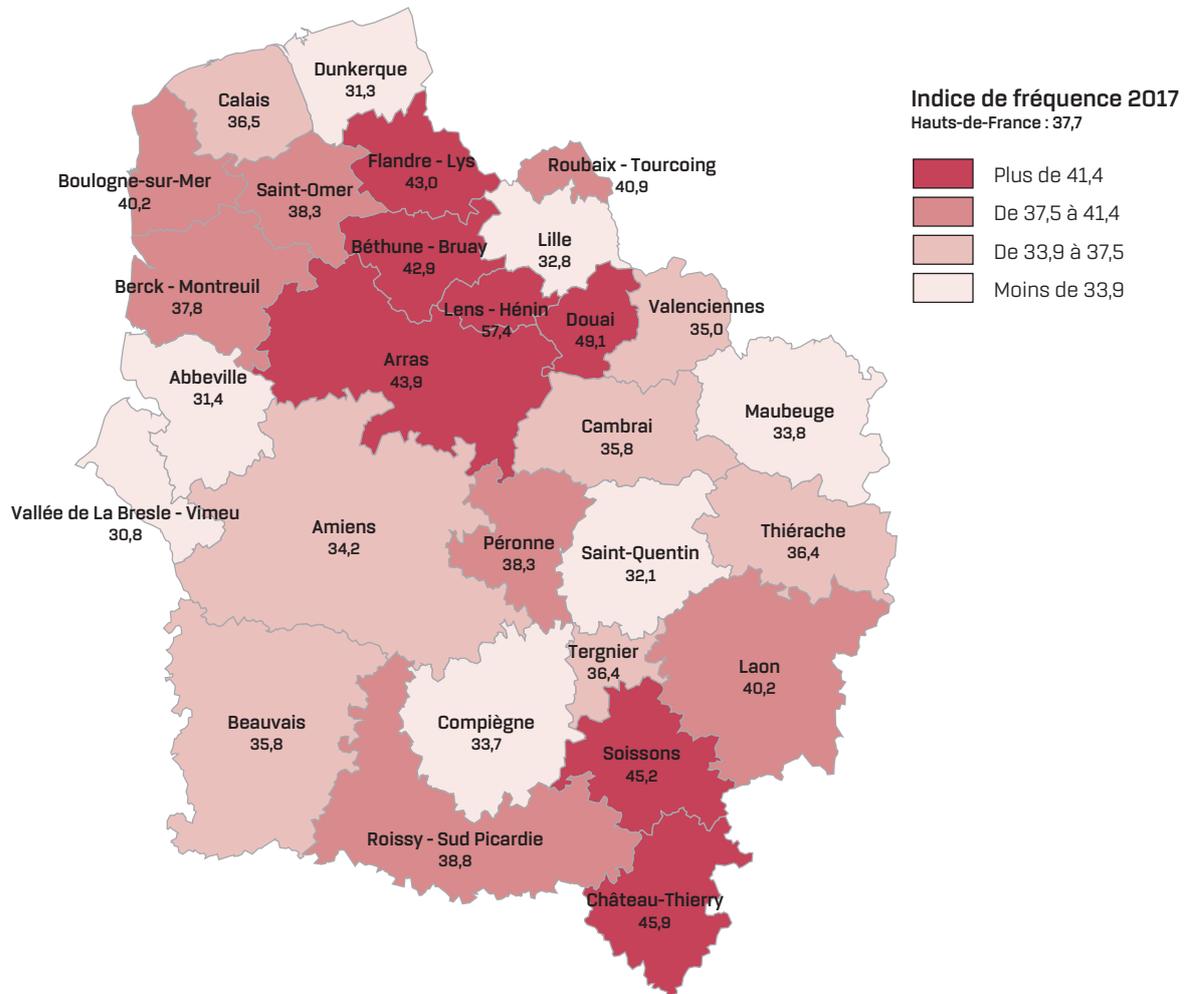
Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PLUS FRÉQUENTS DANS LE BASSIN MINIER ET LE SUD DE LA RÉGION

Les zones d'emploi les plus touchées par les accidents du travail sont situées dans les zones de Flandres-Lys, Arras, dans une partie du bassin minier (Béthune-Bruay, Lens-Hénin et Douai) ainsi que certaines zones du sud de la région (Soissons, Château-Thierry).

Indice de fréquence des accidents du travail dans le régime général, par zone d'emploi

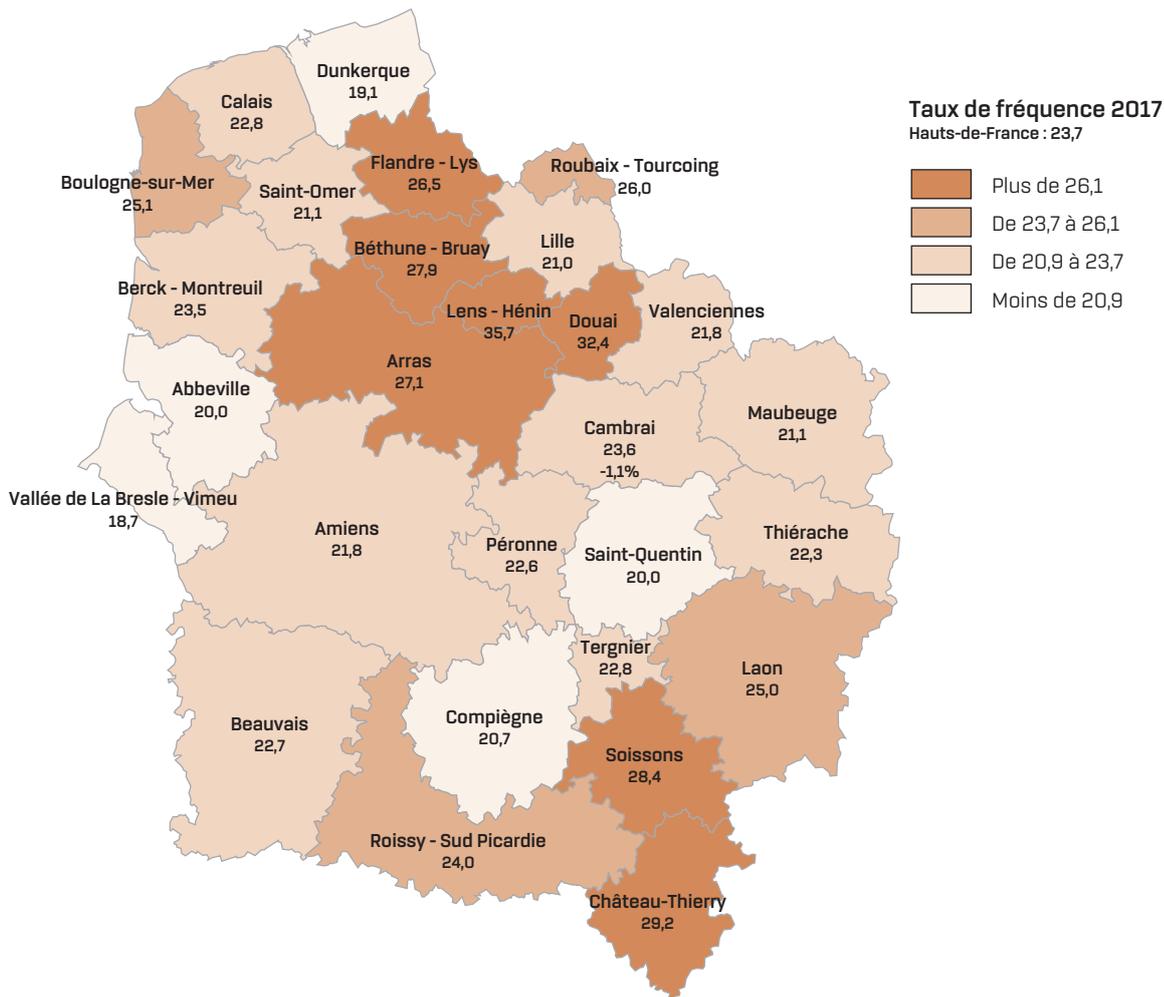
Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie.

Taux de fréquence des accidents du travail dans le régime général, par zone d'emploi

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées



Indice de fréquence / taux de fréquence

L'évolution du nombre d'accidents du travail s'avère sensible aux variations de l'activité économique. Par exemple, en période de crise économique, alors que l'emploi se réduit, les accidents du travail vont avoir tendance à diminuer. À l'inverse, lors d'une période de reprise économique, il n'est pas rare de constater une hausse des accidents du travail en parallèle des créations d'emploi. Ainsi, afin de neutraliser l'effet des variations de l'activité économique sur la sinistralité accidents du travail, deux indicateurs de fréquence des accidents du travail sont calculés. L'un d'eux est l'indice de fréquence qui correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés. Moins parlant mais plus précis, le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées. Cet indicateur apparaît plus fin car il permet de neutraliser l'effet :

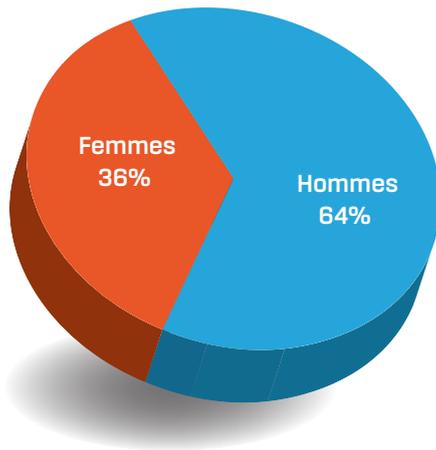
- du recours aux heures supplémentaires.
- des contrats à temps partiel et/ou des contrats courts, en développement et nombreux dans certains secteurs d'activité.

LES CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS VICTIMES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

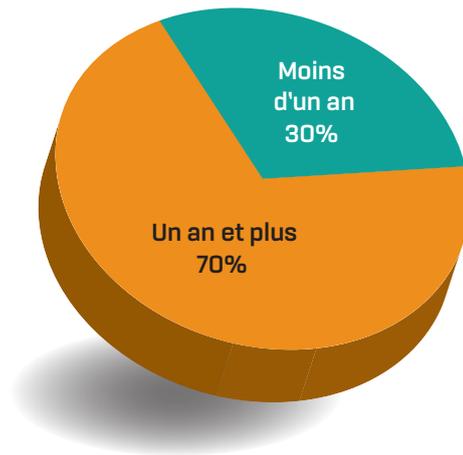
Les hommes concentrent près de deux tiers des accidents du travail alors qu'ils ne représentent qu'un peu plus de la moitié des emplois salariés (source Insee, recensement de la population 2015).

Les salariés ayant moins d'un an d'ancienneté sont victimes de 3 accidents du travail sur 10. Au sein du régime agricole, les accidents du travail concernent 36 % de salariés ayant moins d'un an d'ancienneté.

Accidents du travail par sexe, en %
Régime général et régime agricole



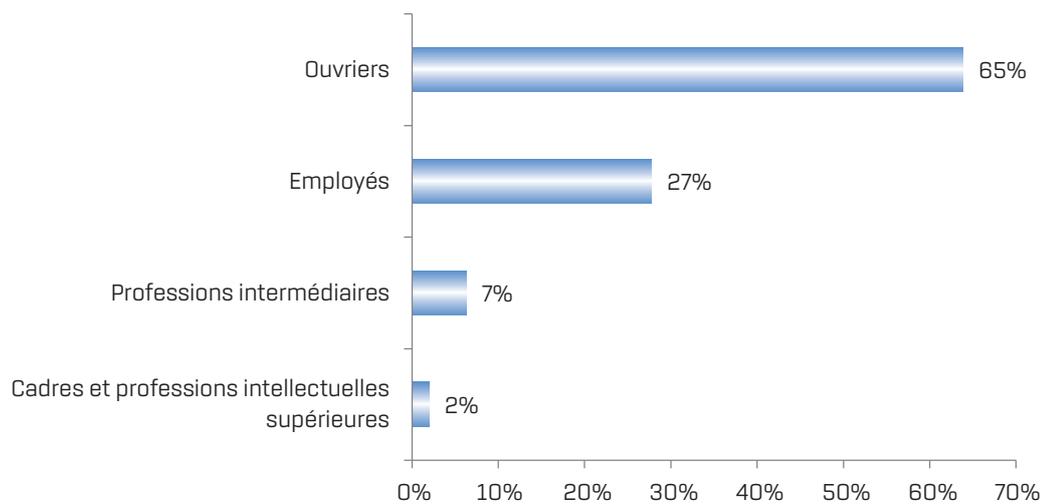
Part de salariés par durée d'ancienneté dans l'entreprise lors de la survenance de l'accident du travail, en %
Régime général et régime agricole



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais, MSA Picardie. Données 2017.

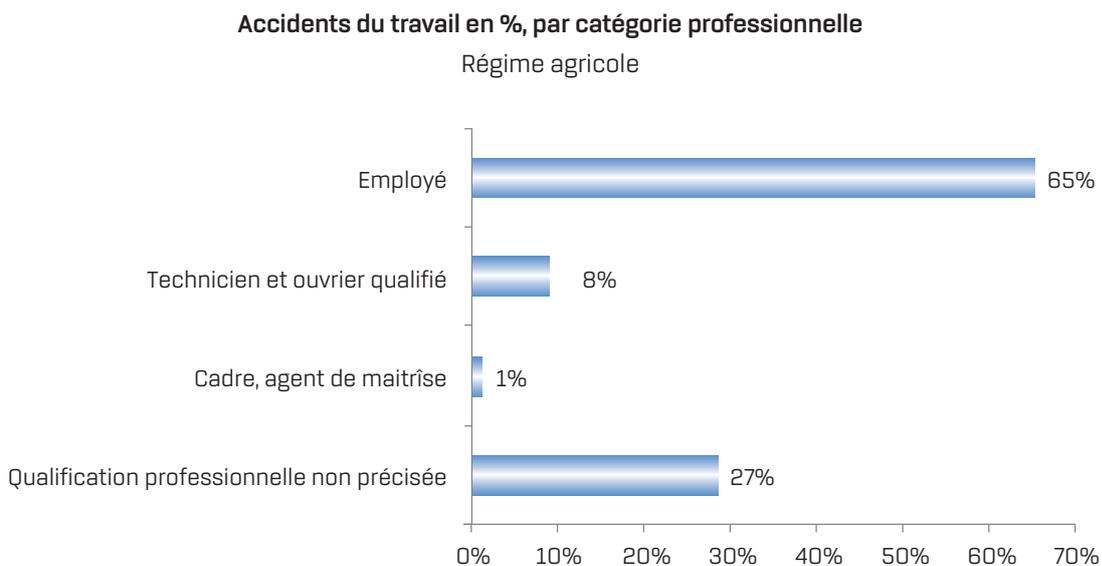
Les ouvriers sont sur-exposés au risque d'accident du travail, au sein du régime général. Ils sont victimes de près des deux tiers des accidents alors qu'ils représentent le quart de l'emploi salarié.

Accidents du travail en %, par catégorie professionnelle
Régime général



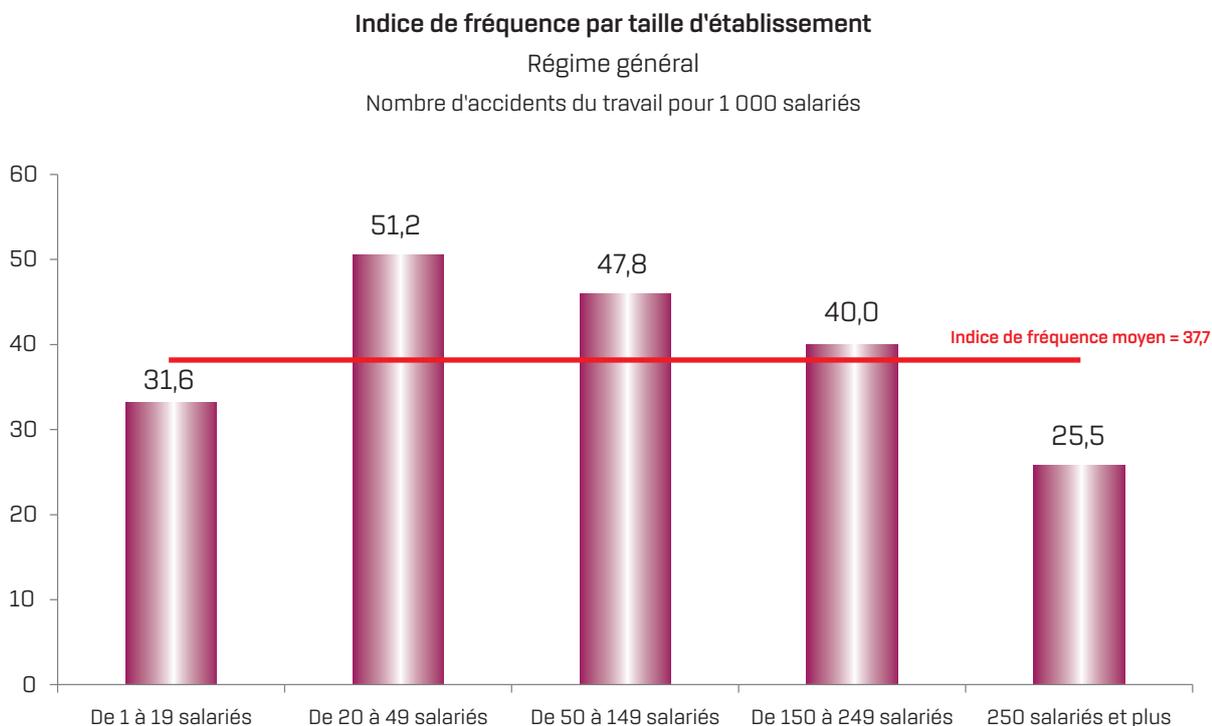
Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Dans le régime agricole, les employés sont le plus souvent victimes d'accidents du travail (65 % des cas).



Source : MSA Nord – Pas-de-Calais, MSA Picardie, données 2017. Traitements Carsat Nord-Picardie.

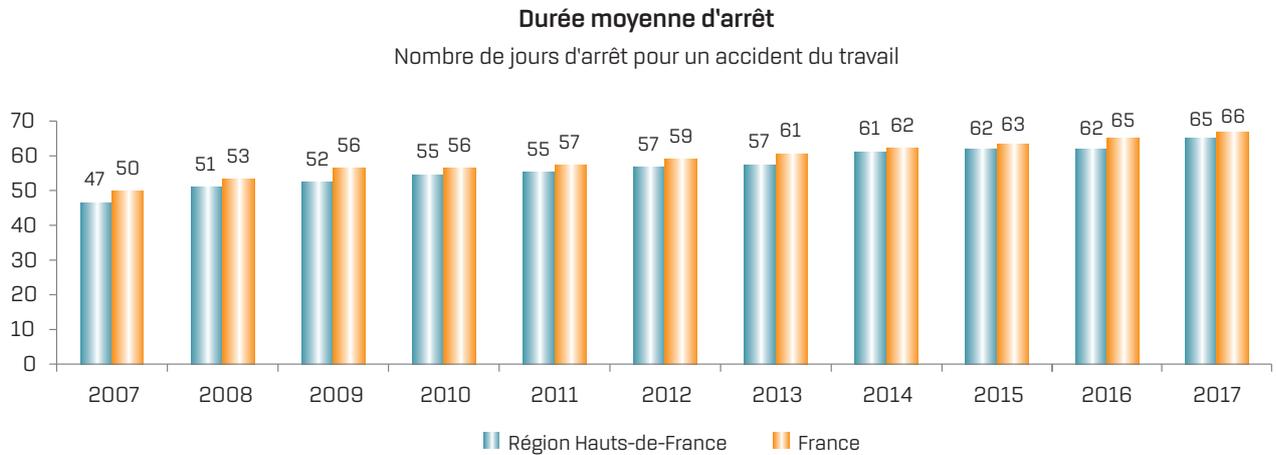
Les entreprises de 20 à 49 salariés présentent un taux de fréquence d'accidents du travail 1,4 fois plus élevé qu'en moyenne toutes tailles confondues.



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

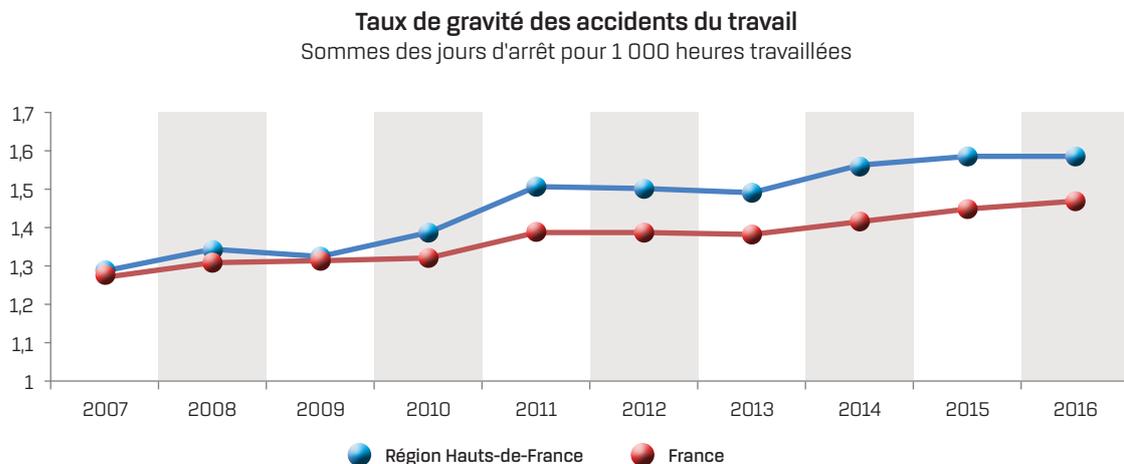
UNE HAUSSE CONTINUE DE LA DURÉE DES ARRÊTS SUITE À ACCIDENT DU TRAVAIL

Dans le régime général, la durée moyenne des arrêts suite à un accident du travail a tendance à s'allonger, en région comme en France. L'augmentation enregistrée en Hauts-de-France s'avère un peu plus rapide. Ainsi, en 2017, les arrêts sont d'une durée très proche de celle constatée en France, soit respectivement 65 et 66 jours en moyenne.



Source : Carsat Nord-Picardie.

En 2017, le taux de gravité est en région supérieur à celui observé en France. Ce constat est lié à la fréquence plus importante des accidents du travail, impliquant un volume important de journées d'arrêt. Entre 2007 et 2016, l'augmentation rapide de cet indicateur constatée en région mais aussi en France est liée à l'allongement de la durée des arrêts.



Indicateur 2017



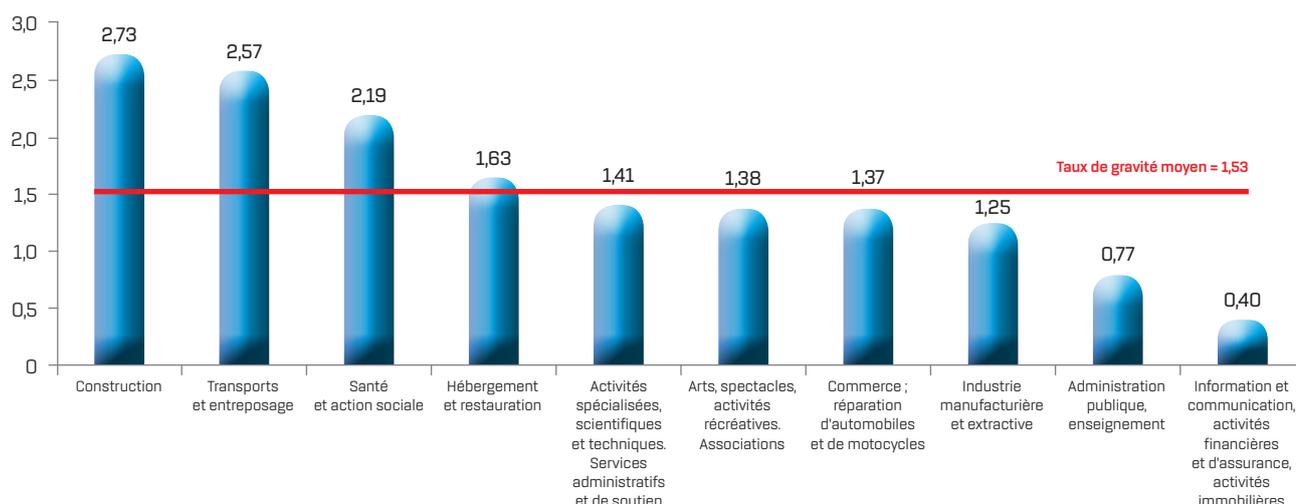
Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : le taux de gravité 2017 ne peut être comparé aux années antérieures du fait d'une rupture de série sur les heures travaillées (cf. Avertissements, page 136).

Les taux de gravité les plus élevés sont observés dans la construction, les transports et l'entreposage, la santé et l'action sociale, du fait d'une fréquence importante des accidents du travail cumulée à une durée d'arrêt plus longue qu'en moyenne.

Taux de gravité par secteur d'activité

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées

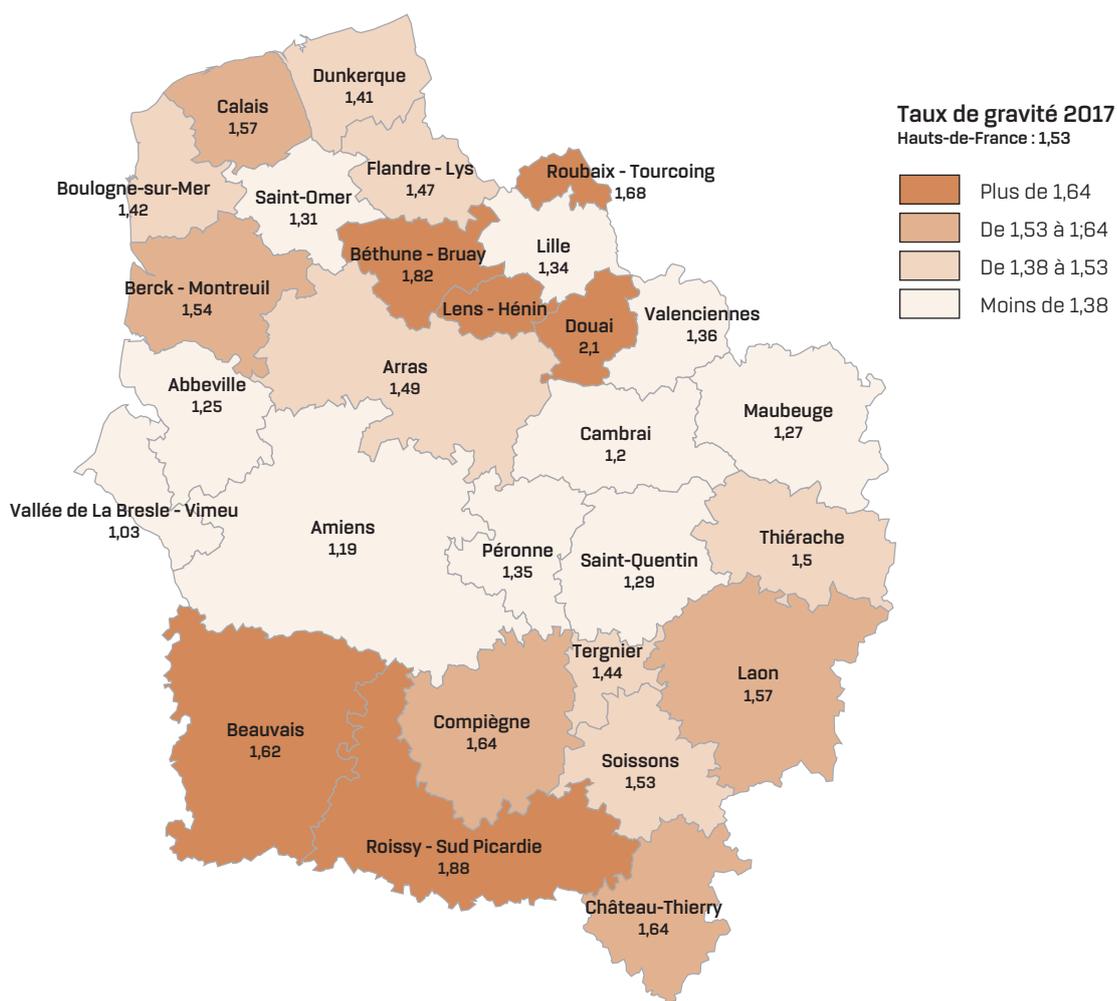


Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Les zones d'emploi présentant les taux de gravité les plus importants sont aussi celles ayant une fréquence des accidents du travail plus élevée. Il s'agit principalement des zones du bassin minier et celles du sud de la région.

Taux de gravité dans le régime général, par zone d'emploi

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

DES ACCIDENTS GRAVES DE MOINS EN MOINS FRÉQUENTS

Le volume d'accidents du travail graves, c'est-à-dire ceux ayant donné suite à une incapacité permanente partielle de travail, ont tendance à être de moins en moins nombreux. En 2017, ils ont diminué alors que l'ensemble des accidents du travail augmente faiblement. 2 770 accidents du travail se sont révélés graves, soit 4,8 % de l'ensemble des accidents ayant donné suite à une indemnisation. La même année, les accidents graves diminuent pour la majorité des secteurs d'activité, et de façon plus marquée dans la construction et le commerce.

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle, par secteur d'activité

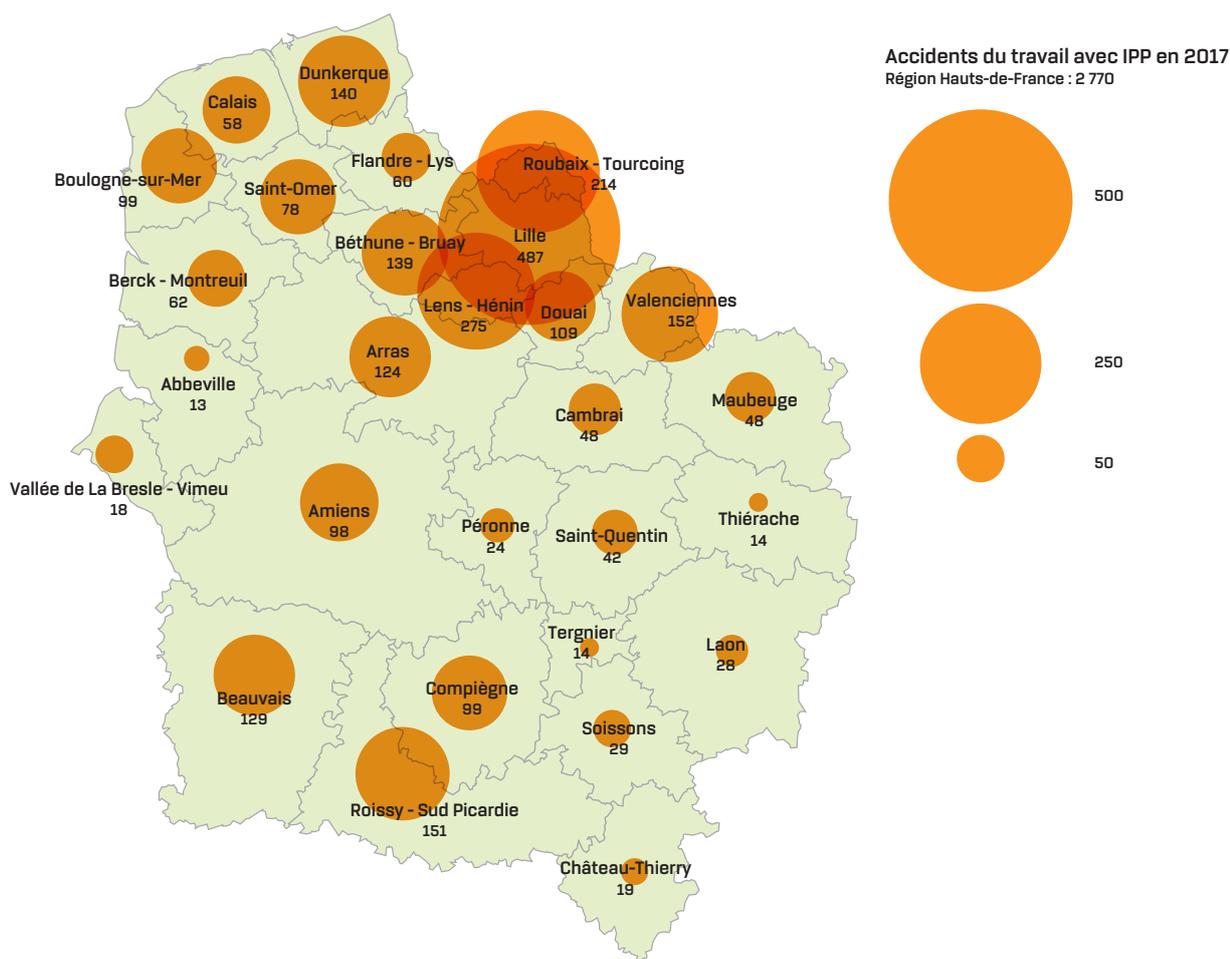
	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Industrie manufacturière et extractive	628	605	587	-3,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques. Services administratifs et de soutien	353	383	398	+3,9%
Construction	467	449	376	-16,3%
Santé et action sociale	348	336	373	+11,0%
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	430	397	360	-9,3%
Transports et entreposage	297	306	315	+2,9%
Administration publique, enseignement	145	131	136	+3,8%
Hébergement et restauration	98	106	97	-8,5%
Arts, spectacles, activités récréatives. Associations	56	63	70	+11,1%
Information et communication. Activités financières et d'assurance. Activités immobilières	55	43	61	+16,3%
Autres activités	84	10	8	-20,0%
Régime général	2 890	2 829	2 770	-2,1%

Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : il s'agit des accidents du travail avec premier versement d'une rente, selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008. Sont inclus les accidents du travail concernant les salariés du secteur privé ainsi que les contractuels du secteur public, des CTN A à I, à l'exclusion des taux bureau.

Accidents du travail graves dans le régime général, par zone d'emploi

Accidents du travail avec incapacité permanente partielle



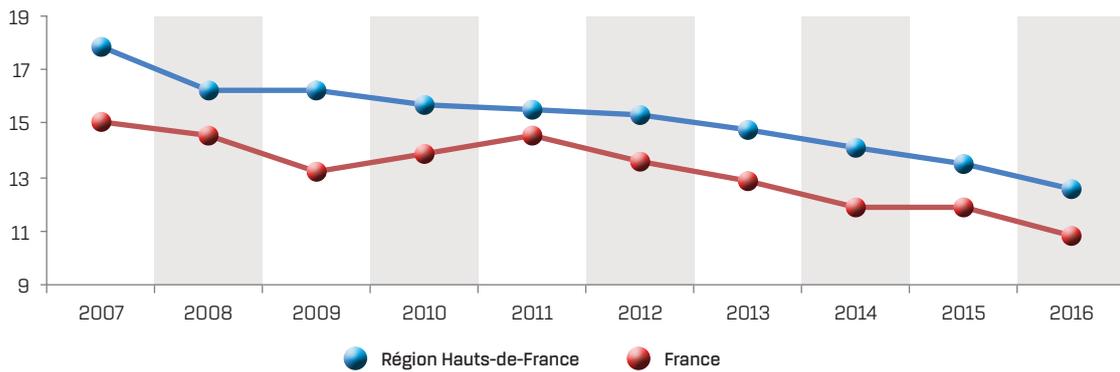
Source : Carsat Nord-Picardie.

UN INDICE DE GRAVITÉ MOINS ÉLEVÉ QU'EN FRANCE

De 2007 à 2016, l'indice de gravité est moins élevé qu'en France et suit une tendance à la baisse en région. En 2017, cet indicateur demeure plus faible en région.

Indice de gravité des accidents du travail

Sommes des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Indicateur 2017



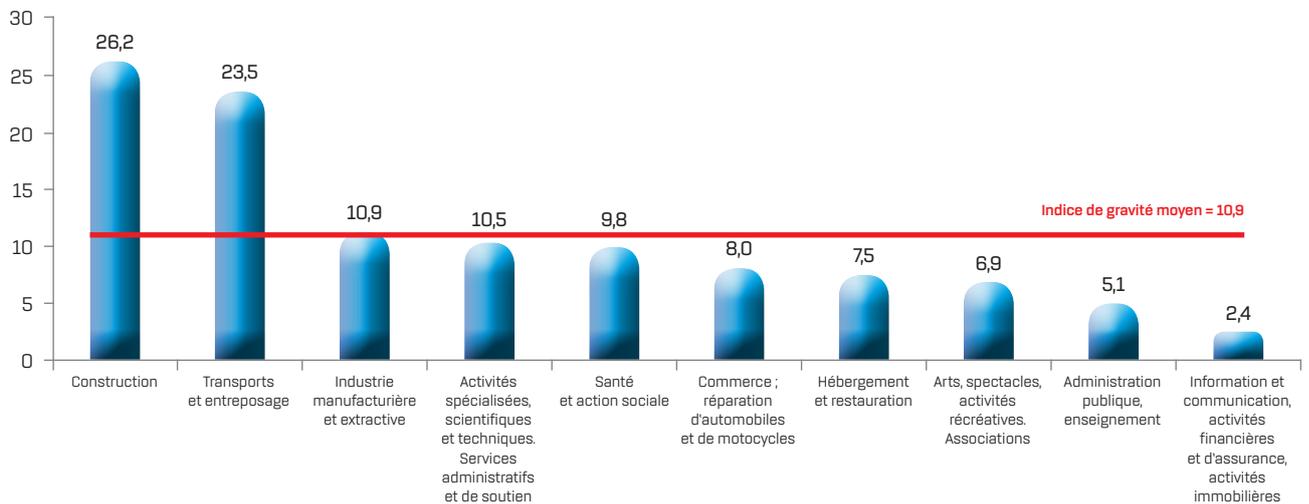
Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : l'indice de gravité 2017 ne peut être comparé aux années antérieures du fait d'une rupture de série sur les heures travaillées (cf. Avertissements, page 136).

En 2017, l'indice de gravité est nettement supérieur à la moyenne dans la construction et dans les transports et entreposage, du fait d'une fréquence plus importante des accidents graves cumulée à un taux d'incapacité partielle permanente plus élevé.

Indice de gravité dans le régime général, par secteur d'activité

Sommes des taux d'incapacité permanente partielle pour 1 000 000 d'heures travaillées

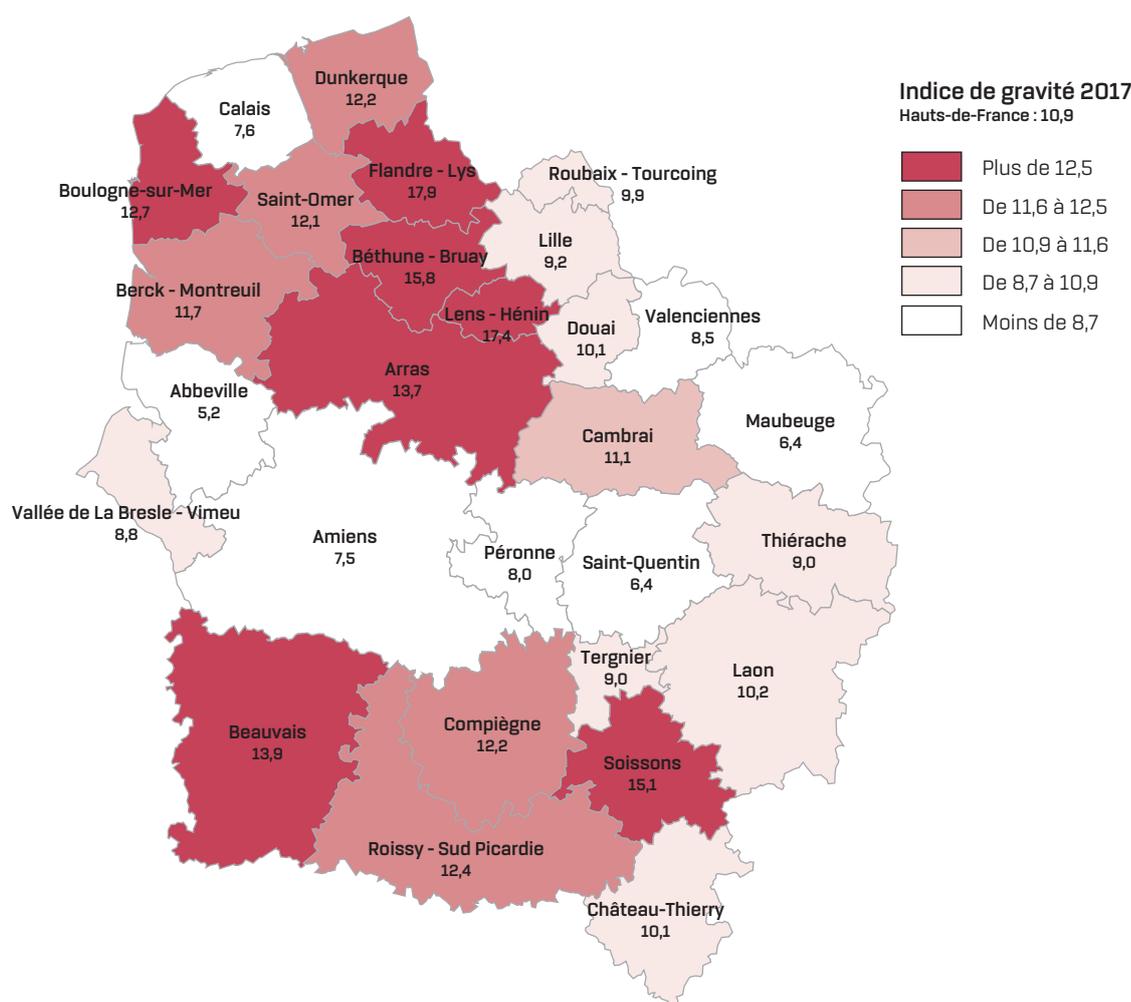


Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

En 2017, la majorité des zones (16 sur 28) présente un indice de gravité plus faible que celui constaté sur le territoire national. Néanmoins, quelques zones sont nettement au-dessus avec un indicateur très élevé pour Flandres-Lys, Lens-Hénin, Béthune-Bruay et Soissons.

Indice de gravité dans le régime général, par zone d'emploi

Somme des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie.

Durée moyenne d'arrêt / Taux de gravité / Indice de gravité

La gravité des accidents du travail peut être observée selon deux spectres : celui de la durée de l'arrêt de travail et celui de l'incapacité permanente.

Le premier critère, celui de l'arrêt de travail, concerne l'ensemble des accidents du travail avec arrêt. Il peut être évalué selon deux indicateurs : la **durée moyenne d'un arrêt de travail** consécutif à un accident du travail et le **taux de gravité qui correspond au nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées**.

Le deuxième critère, celui de l'incapacité permanente, concerne la fraction des accidents du travail qui ont engendré une incapacité permanente partielle de travail, soit 4,8 % des accidents en 2017. En plus du dénombrement de ce type d'accidents, il est possible d'évaluer la gravité en observant **l'indice de gravité qui correspond au total des taux d'incapacité permanente pour un million d'heures travaillées**.

Accidents du travail graves ou avec incapacité permanente partielle (IPP)

Accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente « accident du travail ». Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.

Incapacité permanente

Par incapacité permanente on entend l'état de la victime qui garde de sa blessure une infirmité permanente susceptible de diminuer son salaire futur (ou sa capacité de travail).



À RETENIR

- Un faible recul du nombre de maladies professionnelles indemnisées
- Une prédominance des troubles musculo-squelettiques

DES MALADIES PROFESSIONNELLES UN PEU MOINS NOMBREUSES EN 2017

En 2017, le volume de maladies professionnelles indemnisées est en faible recul en Hauts-de-France, à l'image de la situation observée sur le territoire national. En région, on en dénombre ainsi 5 087 pour le régime général et 242 pour le régime agricole.

Maladies professionnelles dans le régime général et le régime agricole

	HAUTS-DE-FRANCE				FRANCE MÉTROPOLITAINE			
	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017	2015	2016	2017	Évolution 2016-2017
Régime général	5 422	5 107	5 087	- 0,4%	50 960	48 762	48 522	- 0,5%
Régime agricole pour les salariés	199	222	188	- 15,3%	3 621	3 800	3 264	- 14,1%
régime agricole pour les non-salariés	62	66	54	- 18,2%	1 350	1 296	1 086	- 16,2%
Ensemble des maladies professionnelles	5 683	5 395	5 329	- 1,2%	55 931	53 858	52 872	- 1,8%

Source : Carsat Nord-Picardie, CNAMts, MSA Nord - Pas-de-Calais, MSA Picardie.

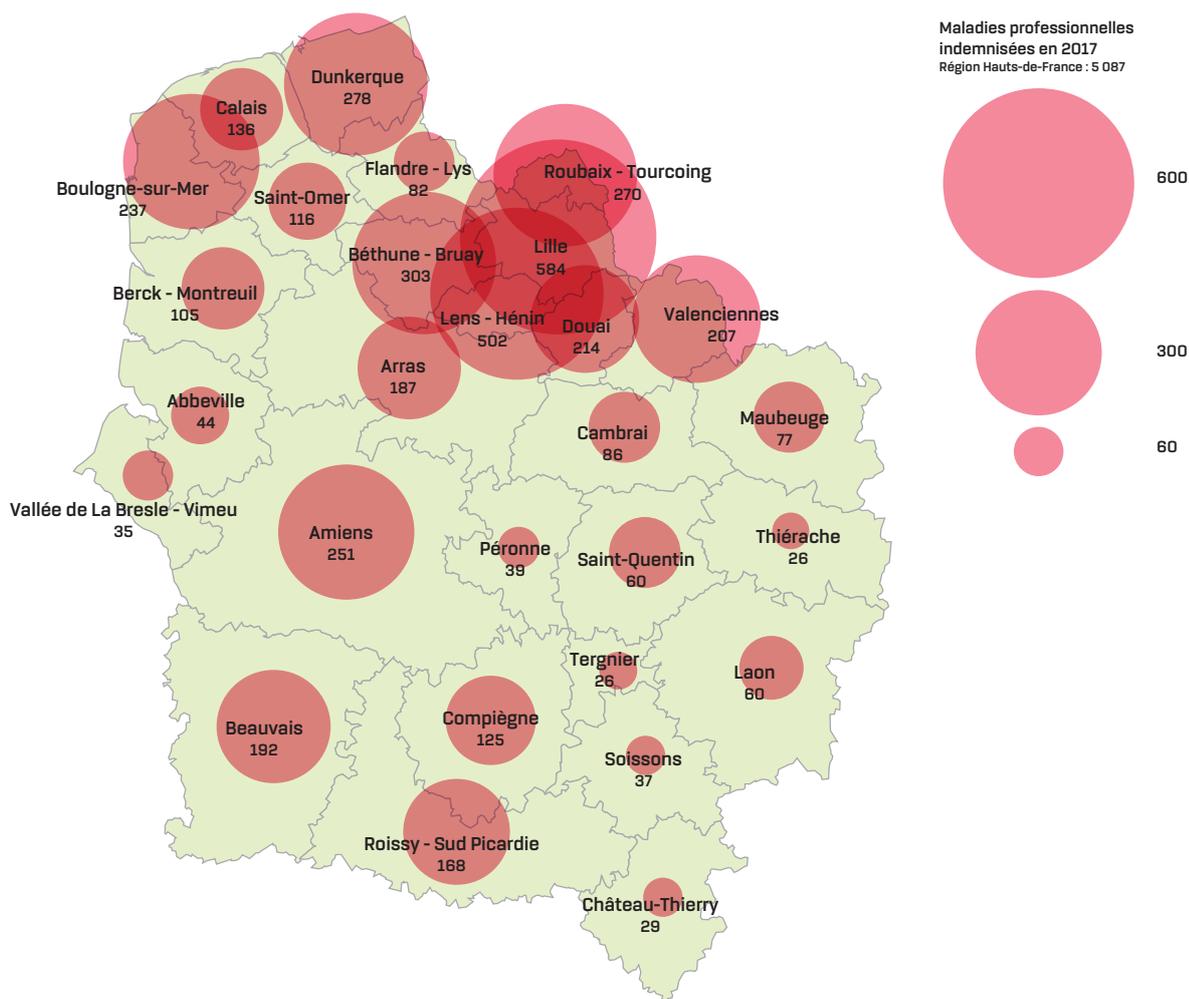
Note : il s'agit des maladies professionnelles indemnisées pour le régime général et des maladies professionnelles avec ou sans arrêt pour le régime agricole.

LE RSI : un régime sans risque AT/MP

Contrairement au régime Général et à la MSA, le régime Social des Indépendants ne couvre spécifiquement pas les risques Accidents du Travail / Maladies Professionnelles qui sont pris en charge sur le risque maladie.

La répartition des maladies professionnelles entre les 28 zones d'emploi de la région reflète approximativement leur poids économique en termes d'emplois. Certaines zones d'emploi présentent néanmoins un poids de maladies plus élevé que leur poids économique, engendrant une fréquence de sinistres plus importante sur leur territoire.

Maladies professionnelles indemnisées du régime général, par zone d'emploi

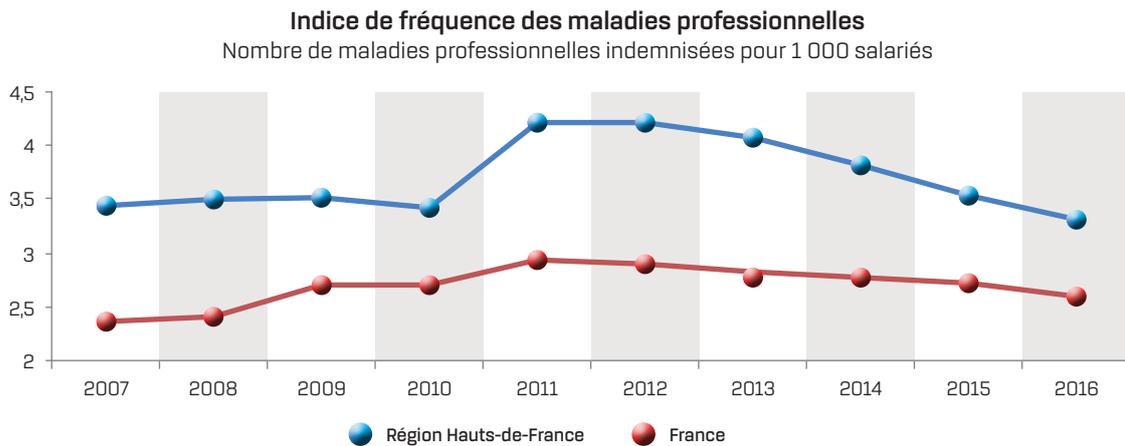


Source : Carsat Nord-Picardie.

UN RECU DE LA FRÉQUENCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

En 2017, les maladies professionnelles demeurent plus fréquentes en région Hauts-de-France que sur le territoire national (respectivement 3,3 et 2,4 cas pour 1 000 salariés). Sur la période 2007-2016, on observe un recul du nombre de maladies professionnelles faisant diminuer leur fréquence en région ainsi qu'en France.

Des maladies professionnelles plus fréquentes qu'en France



Indicateur 2017

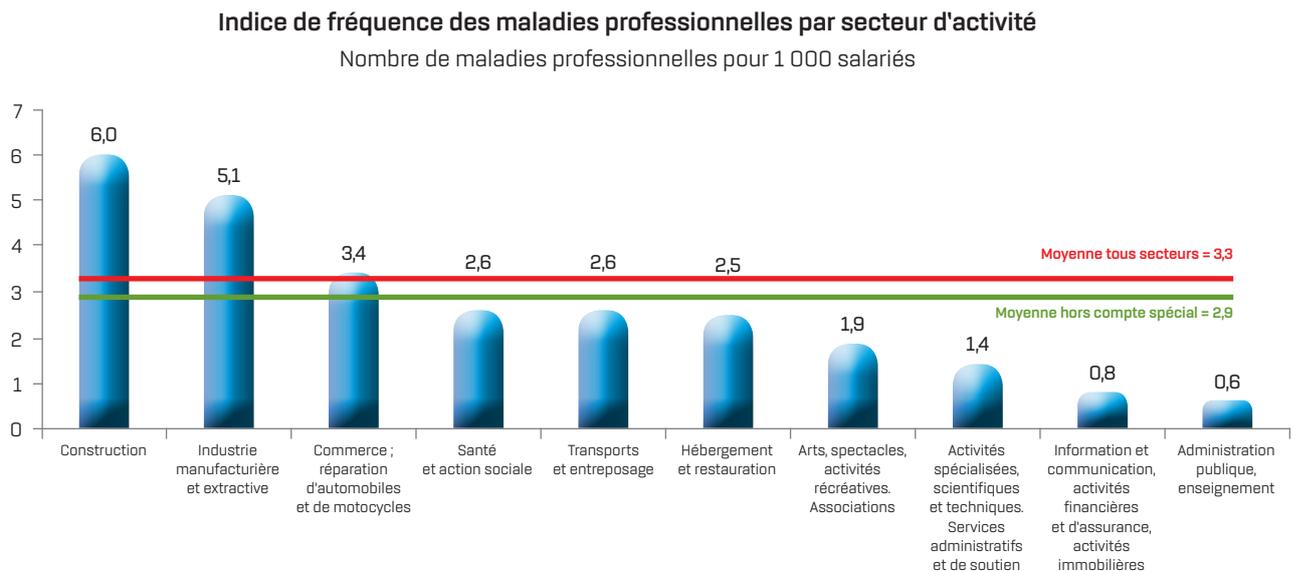


Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : l'indice de fréquence des maladies professionnelles 2017 ne peut être comparé aux années antérieures du fait d'une rupture de série sur les effectifs salariés (cf. Avertissements, page 136).

En 2017, les maladies professionnelles sont les plus fréquentes dans la construction et dans l'industrie, respectivement 2,1 et 1,8 fois plus qu'en moyenne (hors compte spécial).

Une fréquence élevée des maladies professionnelles dans l'industrie et la construction



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

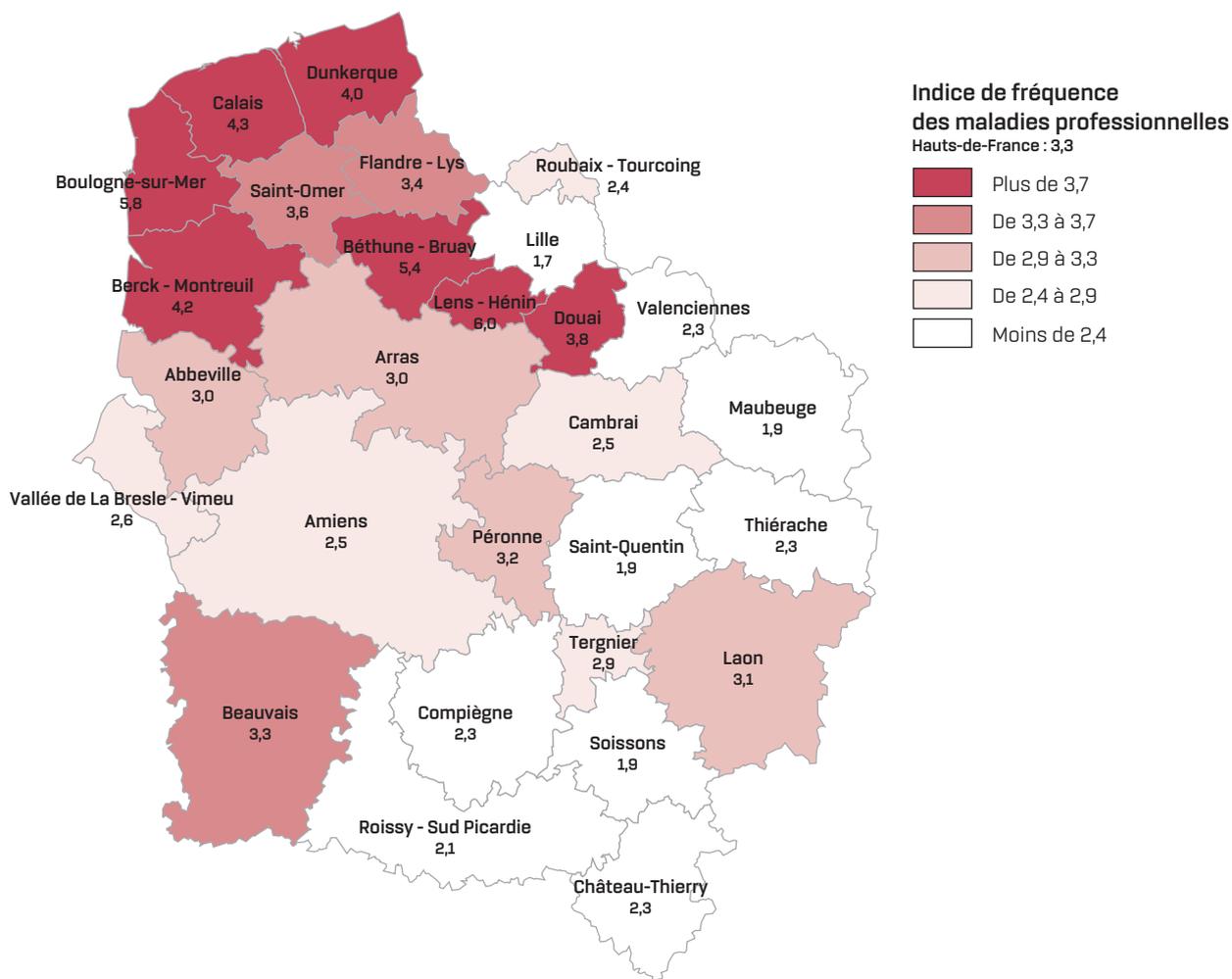
Note : sont exclus les sinistres au compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés à l'employeur. Ne pas connaître ce dernier empêche de déterminer de façon précise le secteur d'activité où a eu lieu l'exposition. C'est le cas lorsque l'employeur n'est pas connu ou lorsque l'exposition a eu lieu chez plusieurs employeurs. On y trouve par exemple de nombreuses maladies liées à l'amiante. Dans la moyenne « tous secteurs » sont incluses l'ensemble des maladies professionnelles, qu'elles aient ou non été imputées à l'employeur.

Les maladies professionnelles sont les plus fréquentes dans les zones d'emploi de Lens-Hénin, Boulogne-sur-Mer et Béthune-Bruay.

À noter que 597 maladies sont imputées au compte spécial pour les Hauts-de-France, sans connaître la répartition de ces maladies entre les 28 zones d'emploi. De ce fait, les indices de fréquence devraient être plus élevés pour les zones d'emploi, potentiellement dans des proportions différentes.

Indice de fréquence des maladies professionnelles, par zone d'emploi

Nombre de maladies professionnelles indemnisées en 2017, pour 1 000 salariés



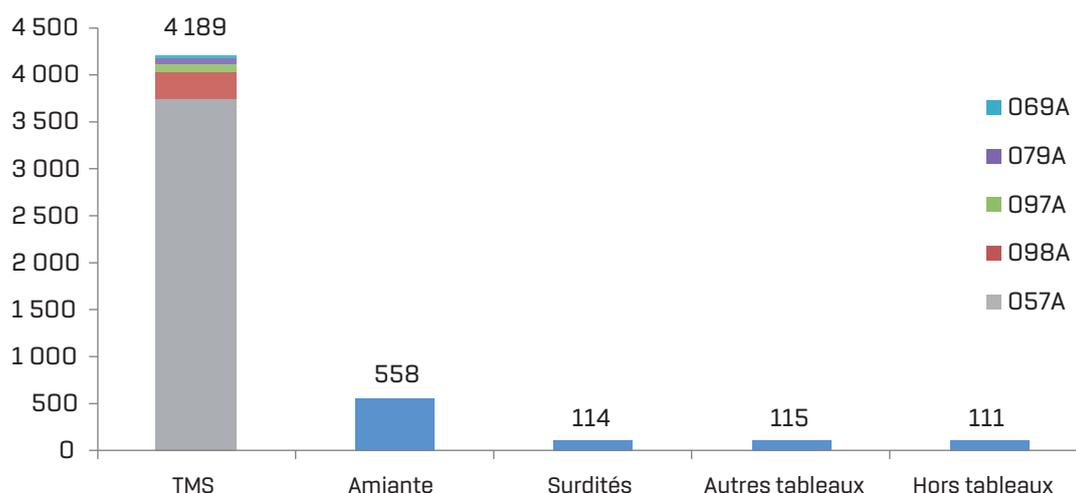
Source : Carsat Nord-Picardie.

UNE PRÉDOMINANCE DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont les pathologies les plus fréquentes avec 4 189 cas en 2017, soit 82 % des maladies indemnisées en région pour le régime général. Une grande majorité des TMS sont des affections péri-articulaires. Les pathologies liées à l'amiante et les surdités arrivent en deuxième et troisième position. Elles sont sur-représentées en Hauts-de-France comparativement au national.

Maladies professionnelles indemnisées du régime général

par tableau, en nombre



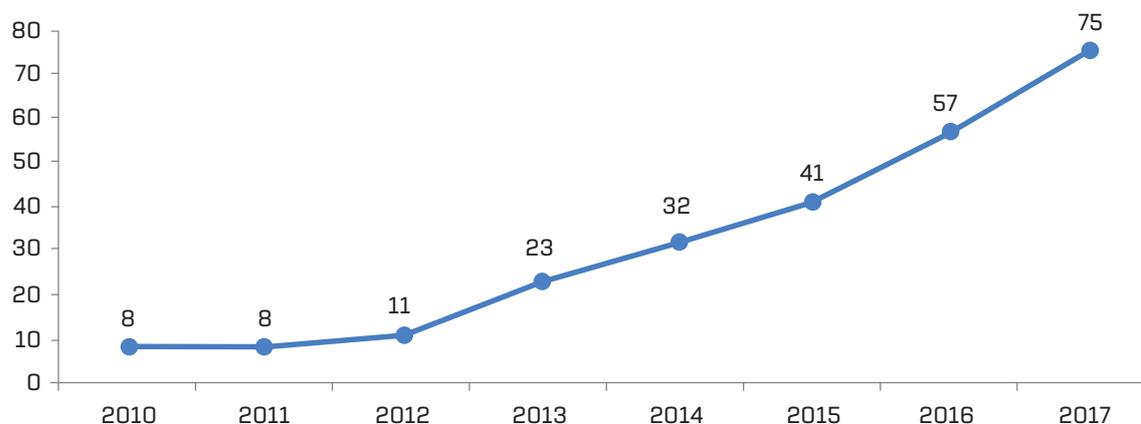
Source : Carsat Nord-Picardie.

Note : les troubles musculo-squelettiques (TMS) correspondent aux tableaux 57 – Affections péri-articulaires, 69 – Affections provoquées par les vibrations, 79 – Lésions chroniques du ménisque, 97 – Lombalgies dues aux vibrations, 98 – Lombalgies dues aux manutentions ; l'amiante aux tableaux 30 & 30 bis – Affections liées aux poussières d'amiante ; les surdités au tableau 42 – Atteintes auditives. Les hors tableaux correspondent aux maladies reconnues par le CRRMP.

Des troubles psychosociaux reconnus dans le cadre du Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles (CRRMP)

111 maladies professionnelles hors tableau ont été indemnisées en 2017. Parmi celles-ci, 75 cas de troubles psychosociaux sont recensés. Il s'agit principalement de troubles mentaux et du comportement (selon la classification internationale des maladies publiée par l'Organisation Mondiale de la Santé). Le nombre de cas reconnus a presque été multiplié par 7 en 5 ans. En cumul sur treize ans, ce sont 264 troubles psychosociaux qui ont été reconnus en région. Parmi ces cas, le secteur de la santé et action sociale en constitue la part la plus importante, avec plus de un trouble sur cinq.

Troubles psychosociaux reconnus par le CRRMP

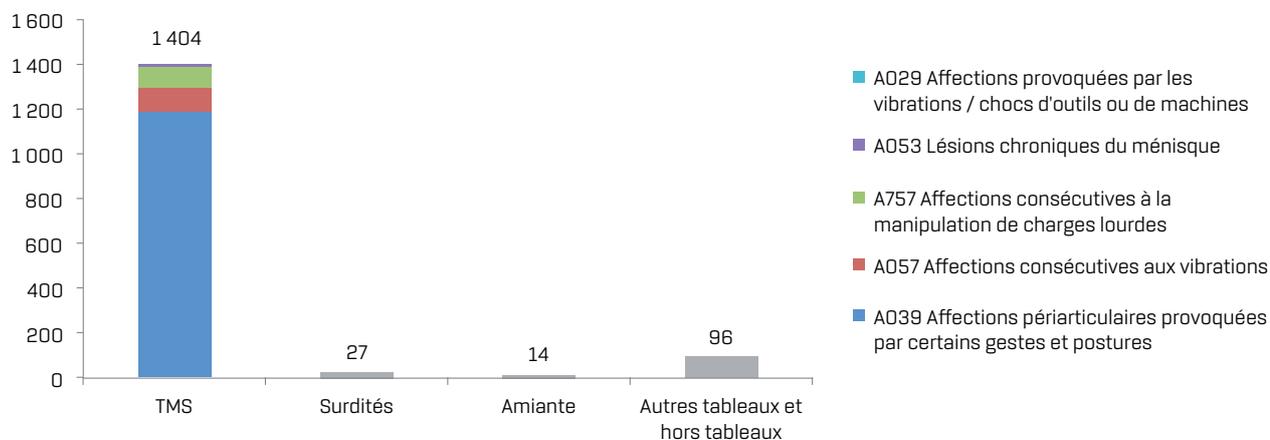


Source : Carsat Nord-Picardie.

Pour les salariés du régime agricole, 9 maladies professionnelles sur 10 sont des troubles musculo-squelettiques.

Maladies professionnelles avec et sans arrêt du régime agricole

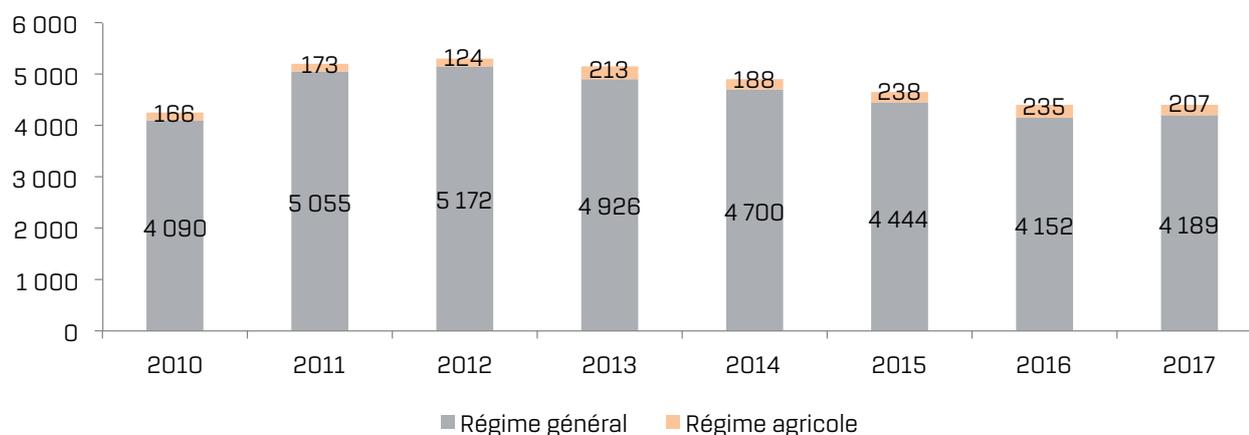
par tableau, en nombre



Source : MSA Nord - Pas-de-Calais, MSA Picardie, données cumulées 2010-2017. Traitements Carsat Nord-Picardie.

Les TMS représentent une forte majorité des maladies professionnelles et portent ainsi l'évolution globale. De 2012 à 2016, on enregistre un ralentissement du nombre de TMS en région, et une quasi-stagnation pour l'année 2017.

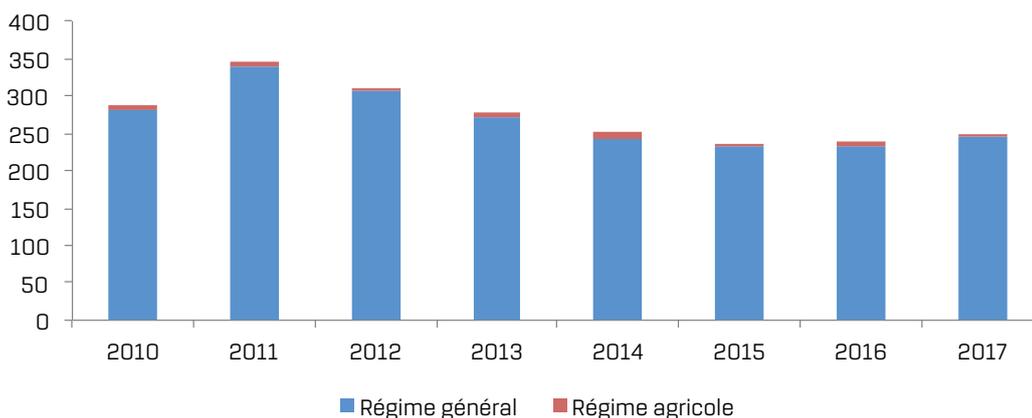
Evolution des troubles musculo-squelettiques, en nombre



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais, MSA Picardie.

Le nombre de cancers professionnels indemnisés en région est en faible hausse en 2017, après 5 années de baisse, pour atteindre le chiffre de 247 en 2017 parmi lesquels quelques cas concernent des salariés agricoles. Parmi ces pathologies, une majorité sont des cancers bronchiques ou broncho-pulmonaires. En cumul de 2005 à 2017, ce sont plus de 3 500 cancers d'origine professionnelle qui ont été indemnisés.

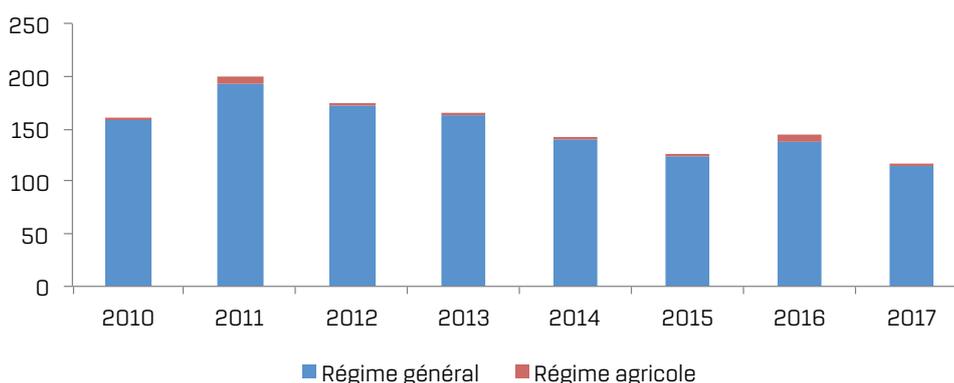
Evolution des cancers professionnels, en nombre



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais, MSA Picardie.

Sur-représentées en région, les surdités professionnelles diminuent en 2017 pour atteindre le plus faible volume de reconnaissances sur la période 2010-2017, soit 115 cas indemnisés pour le régime général et le régime agricole confondus.

Evolution des surdités professionnelles, en nombre



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord - Pas-de-Calais, MSA Picardie.

Note : pour le régime général, les surdités professionnelles sont les maladies du tableau O42A - Atteintes auditives. Pour le régime agricole, les surdités sont les maladies du tableau A046 - Surdité provoquée par les bruits lésionnels.

Maladie professionnelle

Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit :

- figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité sociale).
- être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.

Compte spécial des maladies professionnelles

Une maladie professionnelle est imputée au compte spécial lorsqu'il n'est pas possible de déterminer chez quel employeur la maladie a été contractée.



À RETENIR

- Un coût global presque équivalent pour les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Un coût moyen par salarié nettement plus élevé dans la construction

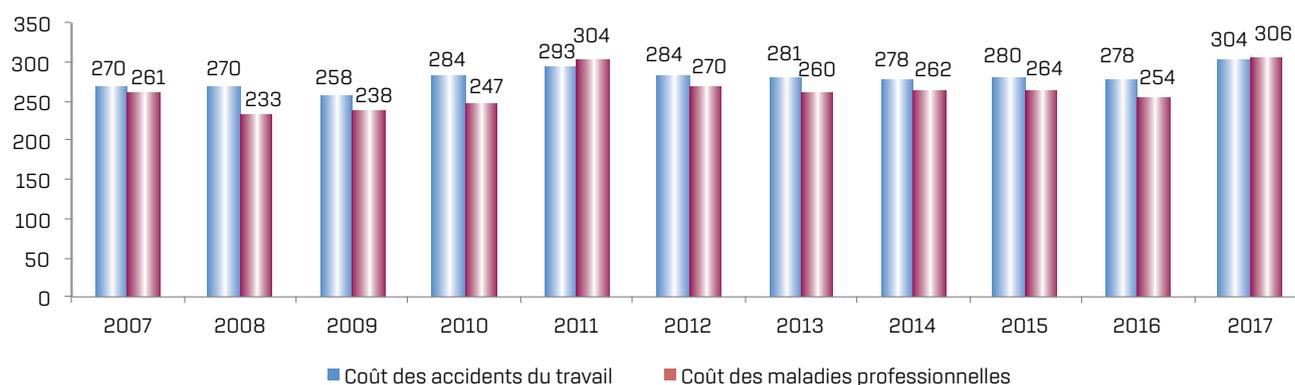
DES FRAIS LIÉS AUX MALADIES PROFESSIONNELLES PROCHES DE CEUX DUS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2017, le coût du risque professionnel en région augmente de façon sensible pour le régime général, avec 610 millions d'euros. Cette hausse est liée à l'allongement de la durée des arrêts et surtout à plus de frais liés au paiement des rentes dont le taux moyen d'incapacité permanente est plus élevé en 2017.

304 millions d'euros concernent les accidents du travail. Avec 306 millions d'euros, les frais liés aux maladies professionnelles dépassent légèrement ceux liés aux accidents du travail. En effet, les maladies professionnelles sont onze fois moins nombreuses que les accidents du travail mais elles sont onze fois plus coûteuses.

Évolution des frais réels engendrés par les sinistres

En millions d'euros



Source : Carsat Nord-Picardie.

Pour le régime agricole, le coût du risque professionnel s'élève à 23,1 millions d'euros en 2017 en région, dont 15,7 millions d'euros pour les accidents du travail. Les frais liés aux maladies professionnelles restent donc moins importants que ceux dus aux accidents.

DES FRAIS ÉLEVÉS DANS LA CONSTRUCTION, L'INDUSTRIE, LES TRANSPORTS ET L'ENTREPOSAGE

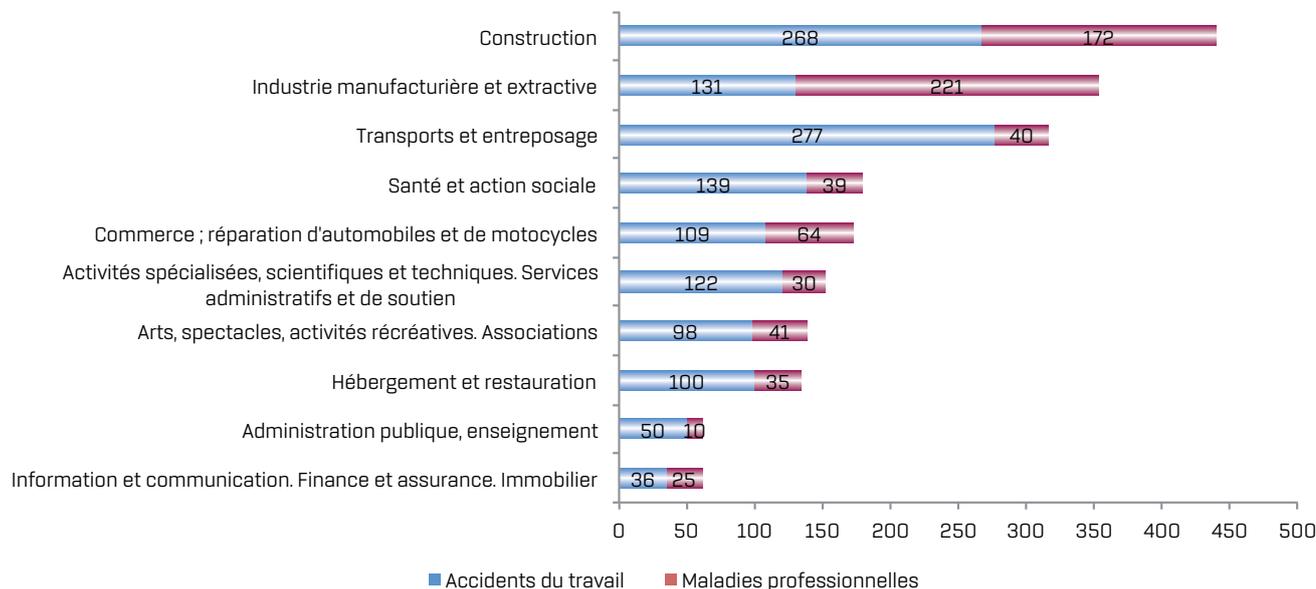
Les coûts liés au risque professionnel les plus élevés concernent la construction (440 euros par salarié sur une année), l'industrie (352 euros) et les transports et l'entreposage (317 euros).

À l'inverse, ils sont les plus faibles pour le secteur de l'information et communication, finance assurance et immobilier ainsi que pour l'administration publique et l'enseignement (61 euros en moyenne pour un salarié).

Les frais liés spécifiquement aux accidents du travail atteignent un maximum dans les transports et l'entreposage, avec 277 euros par salarié. En ce qui concerne les maladies professionnelles, les frais les plus importants sont enregistrés dans l'industrie, avec 221 euros par salarié.

Des frais plus élevés dans la construction, les transports et l'entreposage pour les accidents du travail et dans l'industrie et la construction pour les maladies professionnelles.

Risques professionnels : frais réels par salarié en euros - régime général



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

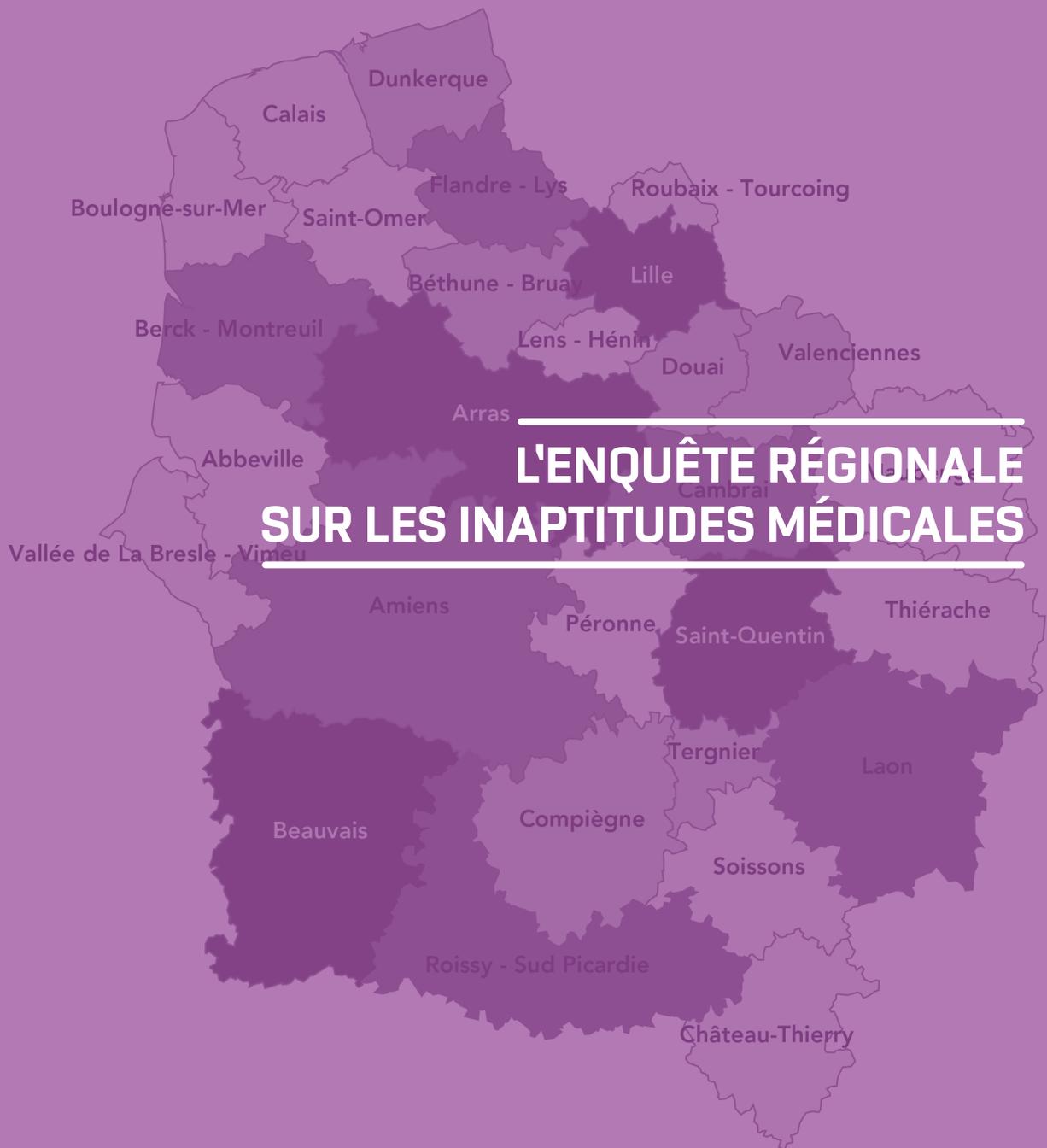
Note : sont exclus les sinistres au compte spécial, c'est-à-dire ceux non imputés à l'employeur. Ne pas connaître ce dernier empêche de déterminer de façon précise le secteur d'activité où a eu lieu l'exposition. C'est le cas lorsque l'employeur n'est pas connu ou lorsque l'exposition a eu lieu chez plusieurs employeurs. On y trouve de nombreuses maladies liées à l'amiante, pathologies qui ont un coût important. Ainsi, le coût moyen par salarié s'élève à 197 euros pour les accidents du travail et 199 euros pour les maladies professionnelles lorsqu'on considère l'ensemble des sinistres, qu'ils aient été ou non imputés à l'employeur.

Coût direct du risque professionnel

Pour le régime général, les frais engendrés par les accidents du travail et maladies professionnelles correspondent au coût pour la Sécurité sociale. Ils regroupent :

- les prestations en nature (frais pharmaceutiques, hospitaliers et médicaux).
- les prestations en espèces (indemnités journalières, indemnités en capital, rentes).

Ces frais sont repris pour le calcul des coûts moyens entrant dans la détermination des taux de cotisation accidents du travail/maladies professionnelles qui permettent de fixer le montant de la cotisation redevable par l'entreprise.



À RETENIR

- La fréquence des inaptitudes suite à un accident du travail a baissé en 2017.
- Trois inaptitudes sur quatre sont liées au système ostéo-articulaire ou à des troubles mentaux et du comportement.
- Les salariés déclarés inaptés sont en moyenne plus âgés et plus souvent des ouvriers.

Dans le cadre de la gestion de l'inaptitude et du maintien dans l'emploi, les médecins du travail référents du réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi (STME) et l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France ont mis en place, il y a plus de dix ans, un recueil de données annuel auprès des équipes santé - travail de la région Hauts-de-France. Le questionnaire utilisé permet de recueillir des informations sur les salariés pour lesquels une inaptitude médicale a été prononcée par les médecins du travail volontaires participant. Les exploitations de ces données visent à mieux connaître les populations de salariés touchés par une inaptitude médicale et les moyens mis en œuvre dans ces situations, afin de pouvoir élaborer des stratégies d'intervention mieux ciblées et en adéquation avec les attentes de tous les acteurs de la santé au travail.

En 2017, 249 médecins du travail de la région Hauts-de-France sur un total de 538 (médecins des services interentreprises et autonomes de santé au travail et de la MSA) ont participé à cette étude, recueillant un échantillon de 4 342 dossiers d'inaptitude médicale.

QUEL EST LE PROFIL DE CES SALARIÉS DÉCLARÉS INAPTÉS ?

En 2017, on constate, comparativement aux données des Déclarations Annuelles des Données Sociales de 2015 de l'INSEE (salariés des secteurs publics et privés), que :

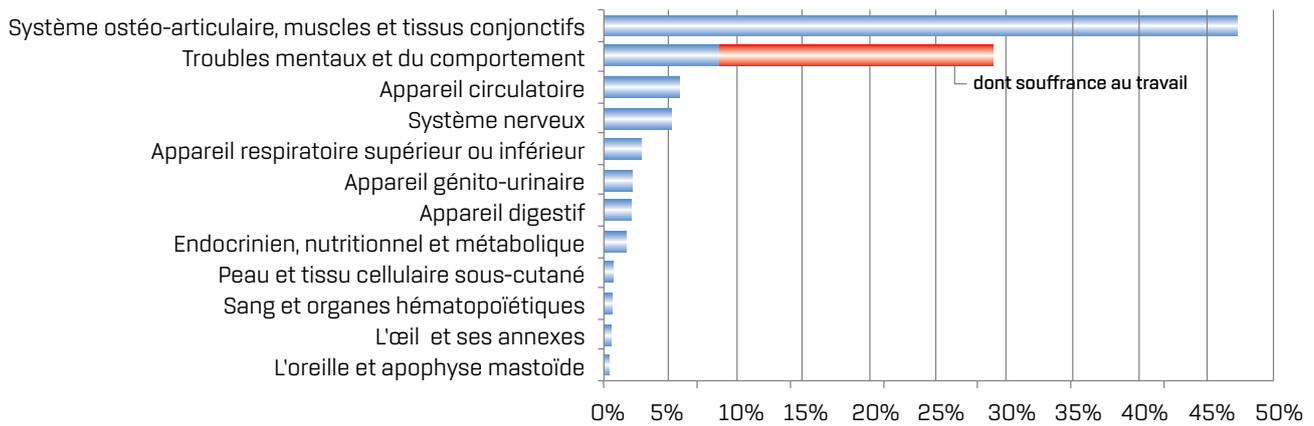
- la part des femmes parmi les salariés déclarés inaptés (53 %) est plus élevée que celle des femmes dans la population active (48 %) ;
- 64 % des salariés déclarés inaptés ont 45 ans et plus alors que ceux-ci ne représentent que 39 % de la population salariée ;
- 45 % des salariés sont ouvriers alors que ceux-ci ne représentent que 31 % de la population salariée ;
- plus de 70 % des salariés déclarés inaptés ont une formation de niveau inférieur au baccalauréat, ce qui est le reflet à la fois de l'âge (population plus âgée) et de la catégorie socioprofessionnelle (population plus ouvrière) de ces salariés ;
- par rapport au tissu industriel régional, les salariés déclarés inaptés sont plus souvent issus des secteurs Industrie manufacturière, Construction, Commerce et Activités des services administratifs et de soutien, Santé humaine et action sociale.

QUELLES SONT LES PATHOLOGIES À L'ORIGINE DES INAPTITUDES ?

En 2017, deux groupes de pathologies totalisent plus de 75 % des pathologies en cause dans l'inaptitude :

- le système ostéo-articulaire (47 % des salariés déclarés inaptés),
- les troubles mentaux et du comportement (29 %) – la souffrance au travail représente 70 % de ces troubles, soit 20 % de l'échantillon.

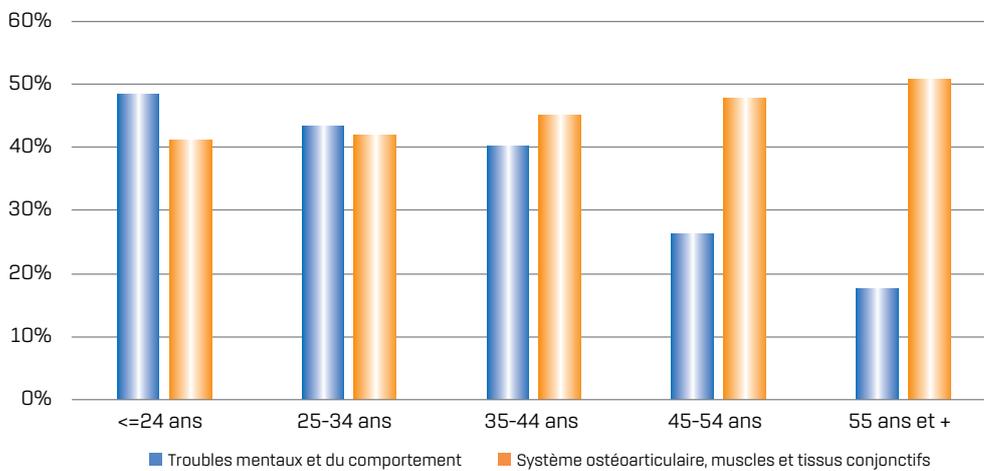
Répartition des salariés déclarés inaptes selon l'appareil ou l'organe motivant l'inaptitude



LES PATHOLOGIES LES PLUS SOUVENT EN CAUSE DANS LES INAPTITUDES NE SONT PAS LES MÊMES SELON L'ÂGE ET LES CATÉGORIES SOCIO PROFESSIONNELLES DES SALARIÉS.

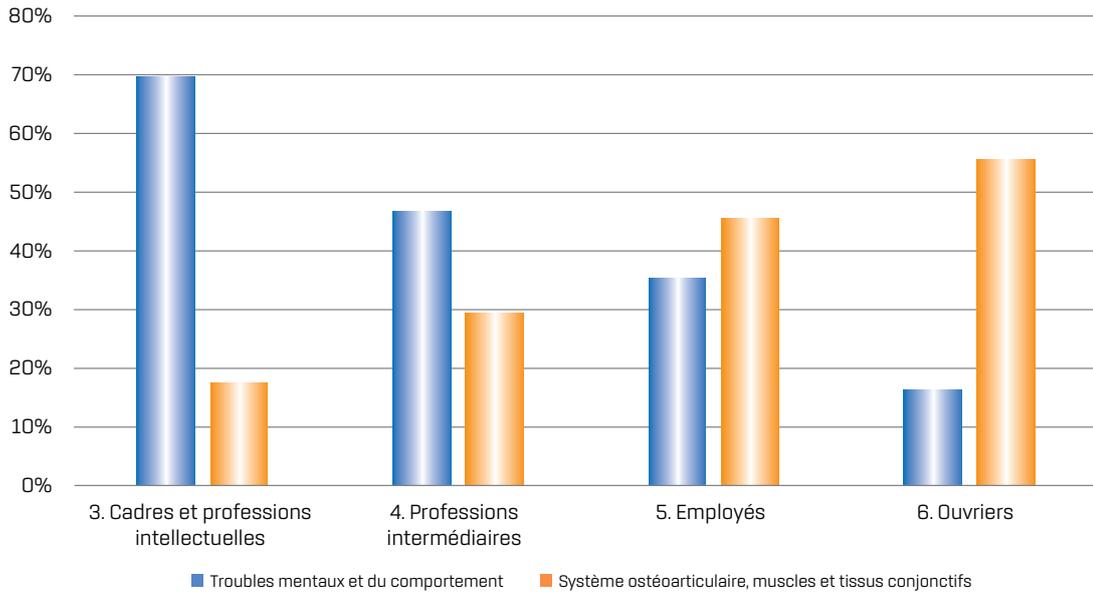
Les troubles mentaux et du comportement sont plus souvent en cause chez les salariés inaptes de moins de 35 ans, tandis qu'il s'agit de pathologies du système ostéo-articulaire chez les plus âgés.

Fréquence des deux pathologies en cause dans l'inaptitude, en fonction de l'âge



Les troubles mentaux et du comportement sont plus souvent en cause chez les salariés inaptes cadre et professions intermédiaires, tandis que ce sont les pathologies du système ostéo-articulaire chez les employés et ouvriers.

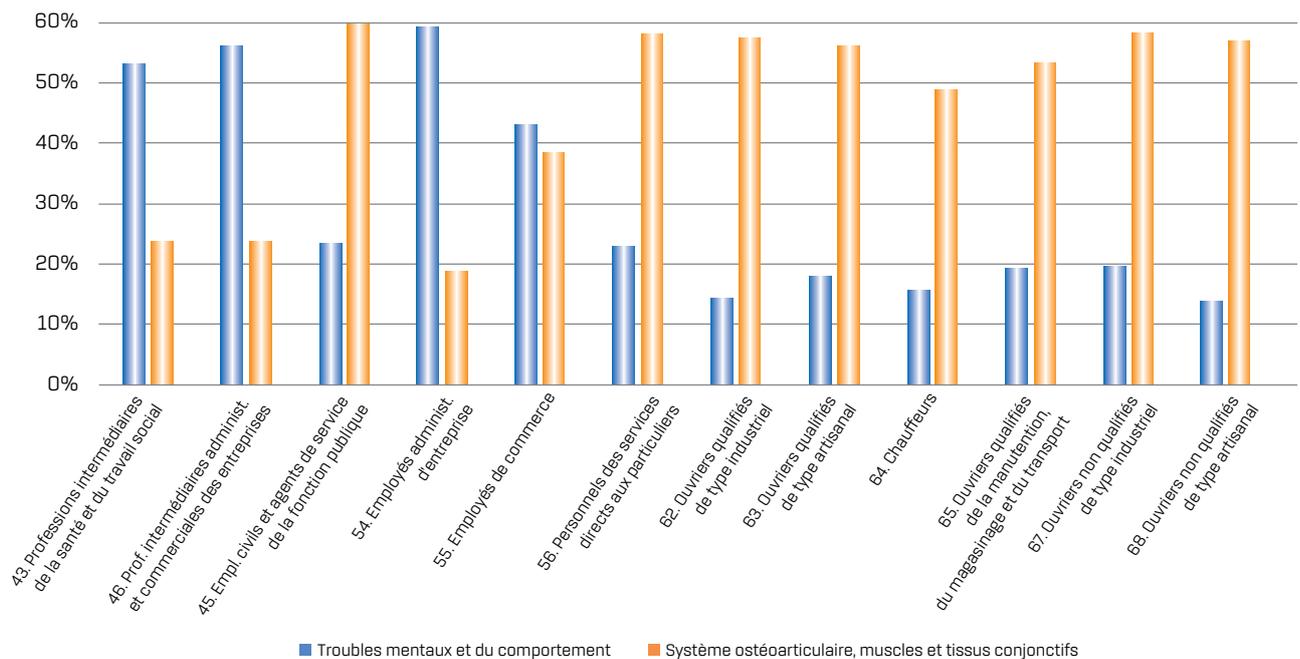
Fréquence des deux pathologies en cause dans l'inaptitude, en fonction de la catégorie socio professionnelle



Source : Suivi des inaptitudes en région Hauts-de-France, 2017 - ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Hauts-de-France.

En analysant les pathologies en cause dans les inaptitudes de façon plus fine, on peut observer que les différentes catégories de professions intermédiaires et d'ouvriers sont relativement homogènes quant à la fréquence des deux principales pathologies en cause, tandis qu'elle varie fortement chez les employés : les troubles mentaux et du comportement prédominent nettement chez les employés administratifs, alors que ce sont les pathologies du système ostéo-articulaire pour les employés civils et agents de service de la fonction publique et les personnels des services directs aux particuliers ; enfin les deux pathologies sont presque aussi souvent à l'origine des inaptitudes chez les employés de commerce.

Fréquence des deux pathologies en cause dans l'inaptitude, en fonction de la catégorie socio professionnelle détaillée



Source : Suivi des inaptitudes en région Hauts-de-France, 2017 - ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Hauts-de-France. Sont représentés dans le graphe ci-dessus les catégories socio-professionnelles pour lesquelles l'effectif est > 99.

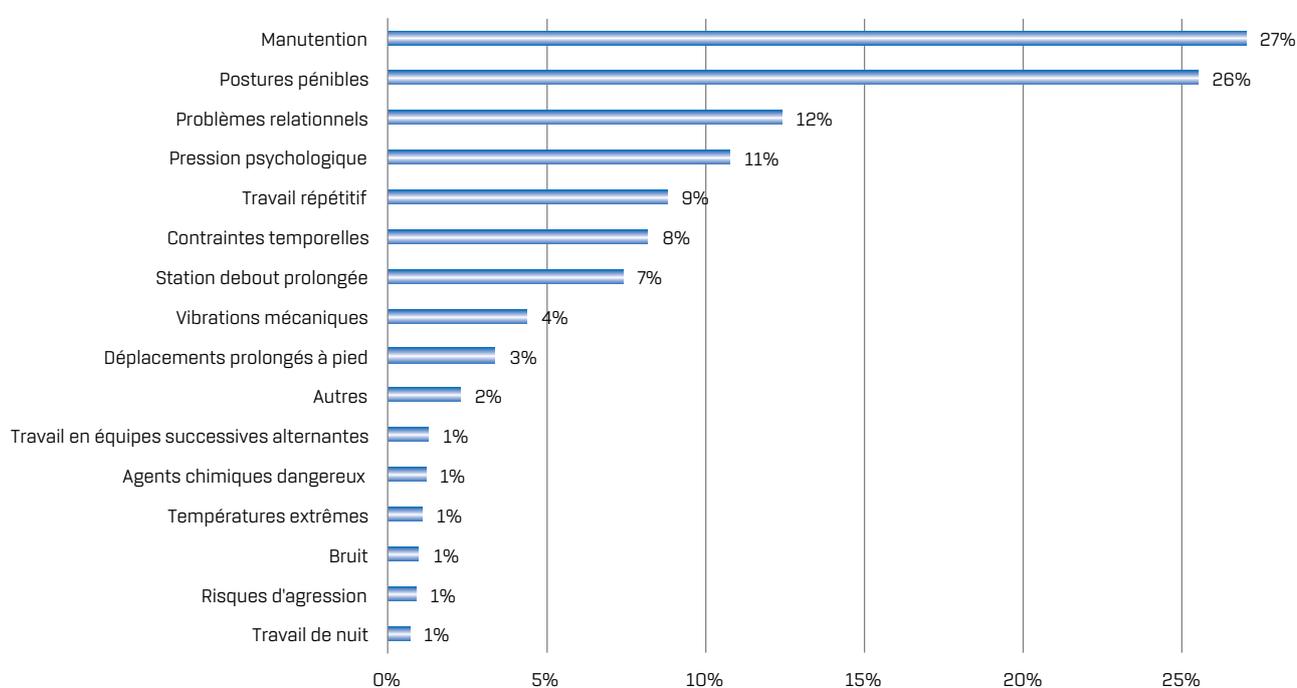
On peut également souligner que :

- une origine professionnelle de la pathologie est observée dans 30 % des cas chez les hommes comme chez les femmes, 27 % liés à un accident du travail, 31 % à une maladie professionnelle et 42 % à une maladie à caractère professionnel ;
- une ou plusieurs pathologies associées ont été citées dans 47 % des cas (44 % en 2016).
- concernant les salariés déclarés inaptes pour souffrance au travail (20 % des cas), il s'agit :
 - de femmes dans 65 % des cas (53 % dans l'échantillon total)
 - de salariés de moins de 45 ans dans 56 % des cas (36 % dans l'échantillon total)
 - de salariés d'entreprise de moins de 10 salariés dans 26 % des cas (19 % dans l'échantillon total).

LA PÉNIBILITÉ AU POSTE À L'ORIGINE DES INAPTITUDES

La pénibilité au poste est estimée par les médecins du travail être à l'origine de l'inaptitude pour 51 % des salariés déclarés inaptes, principalement du fait des facteurs « manutention » et « postures pénibles ».

Fréquence des facteurs de pénibilité réglementaires estimés à l'origine de l'inaptitude



Source : Suivi des inaptitudes en région Hauts-de-France, 2017 – ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Hauts-de-France.

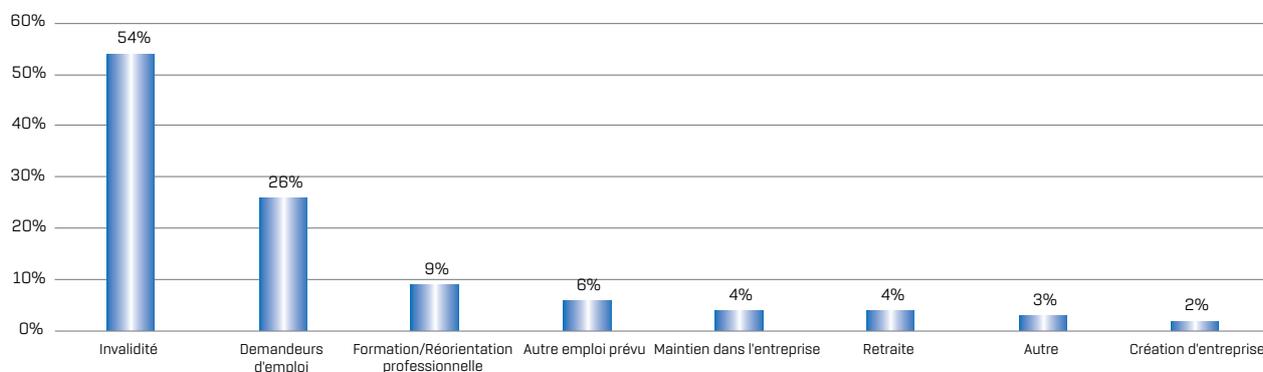
LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI : UN TRAVAIL DE RÉSEAU

En termes d'accompagnement, les ressources internes au service de santé au travail ont été sollicitées pour 26 % des salariés déclarés inaptes, les partenaires externes au service de santé au travail pour 37 % d'entre eux. Le partenaire externe le plus sollicité a été la MDPH (25 %), puis le service social de la Carsat (12 %), le Sameth (6 %), les organismes de bilan de compétence (5 %), les organismes de formation professionnelle (2 %).

LE DEVENIR DES SALARIÉS DÉCLARÉS INAPTES

Les équipes santé-travail répondant à l'enquête ont eu des informations concernant le devenir de 58 % des salariés déclarés inaptes (soit 2 520 salariés).

Le devenir des salariés déclarés inaptes (n=2 520 connus)



Source : Suivi des inaptitudes en région Hauts-de-France, 2017 - ISTNF/Réseau régional Santé Travail Maintien dans l'Emploi Hauts-de-France.



À RETENIR

- L'observatoire Evrest permet aux équipes de santé au travail un recueil du vécu du travail et de la santé perçue des salariés.
- La majorité des salariés apprécie leur travail, malgré des contraintes temporelles jugées importantes et des contraintes physiques fréquentes.
- Concernant la santé des sept derniers jours, 1 salarié sur 4 rapporte des troubles de santé psychique et également 1 salarié sur 4 a au moins une plainte ostéo-musculaire.

QUE PENSENT LES SALARIÉS DES HAUTS-DE-FRANCE DE LEUR TRAVAIL ET DE LEUR SANTÉ EN 2016-2017 ?

Données recueillies via l'observatoire Evrest

L'observatoire national Evrest

L'observatoire Evrest est un dispositif pérenne initié en 2007 dans l'ex région Nord – Pas-de-Calais (et en 2008 au niveau national), ayant pour objectif de collecter des indicateurs sur le travail et la santé, grâce à la participation active des équipes de santé au travail. Ce dispositif permet également aux équipes de santé au travail de suivre plus spécifiquement un groupe de salariés (d'une entreprise, d'un secteur d'activité, ...).

L'observatoire Evrest est construit sur des données recueillies auprès d'un échantillon de salariés, nés au mois d'octobre. Les salariés sont sollicités lors des entretiens systématiques de santé au travail, par les médecins du travail participants au dispositif Evrest, ou leurs infirmiers-ères.

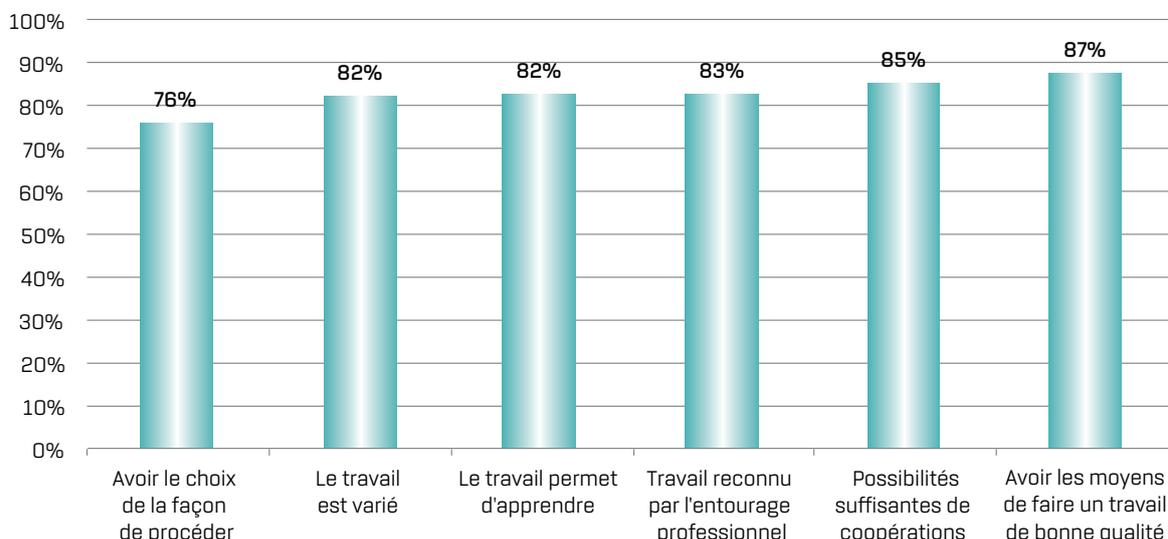
Au niveau national, l'observatoire Evrest fournit désormais des statistiques redressées. Au niveau régional, les données fournies sont issues de l'application des taux nationaux aux structures d'activité de chaque région.

Le champ couvert par le dispositif Evrest concerne l'ensemble des salariés travaillant en France, en dehors des salariés agricoles, des artisans/commerçants/chefs d'entreprises et des salariés de la fonction publique territoriale. Les résultats présentés ci-dessous portent sur les données recueillies en 2016-2017 auprès de 26 418 salariés au niveau national, dont 4 503 salariés des Hauts-de-France.

UN TRAVAIL PLUTÔT APPRÉCIÉ

Plus de 8 salariés sur 10 considèrent que leur travail leur permet d'apprendre, qu'il est varié, qu'ils ont les moyens de faire un travail de bonne qualité, qu'ils ont des possibilités suffisantes d'entraide et de coopérations et que leur travail est reconnu par leur entourage professionnel. Et 3 salariés sur 4 estiment avoir le choix de la façon de procéder.

Appréciations du travail par les salariés



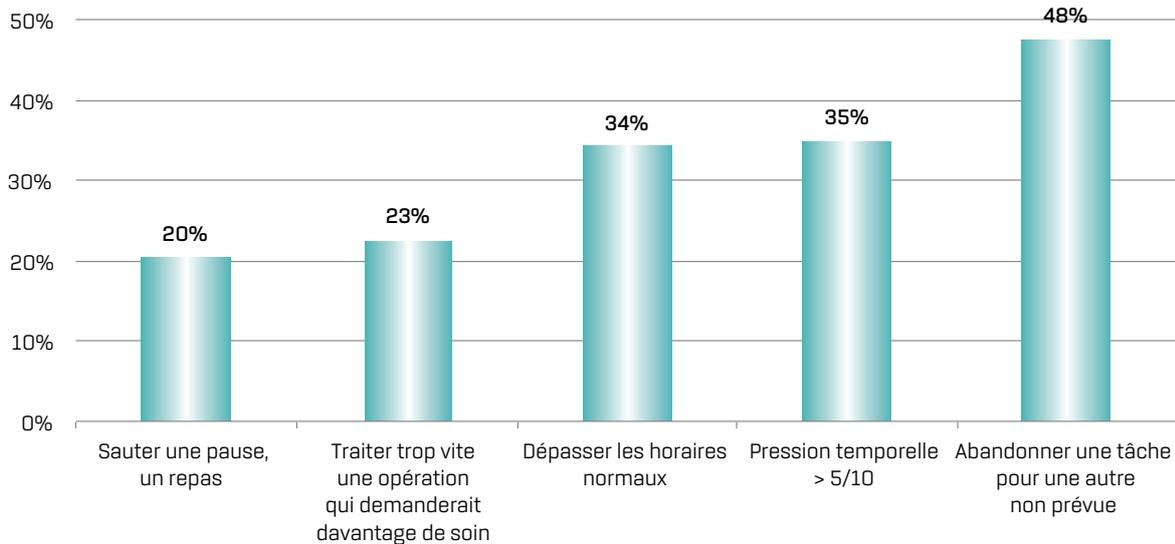
Source : Observatoire Evrest, région Hauts-de-France, données 2016-2017.

MAIS DES CONTRAINTES TEMPORELLES IMPORTANTES

Les interruptions de tâches sont rapportées par près de 1 salarié sur 2, elles perturbent le travail dans 56 % des cas. Plus d'un salarié sur 3 déclare dépasser ses horaires normaux et avoir des difficultés liées à la pression temporelle. Enfin, 1 salarié sur 5 saute un repas ou une pause du fait de la pression temporelle, et près de 1 sur 4 déclare traiter trop vite certaines tâches qui demanderaient davantage de soins.

Par ailleurs, 20 % des salariés affirment devoir faire des choses qu'ils désapprouvent et 12 % travaillent en ayant peur de perdre leur emploi.

Part des salariés rapportant des contraintes temporelles, par type de contrainte



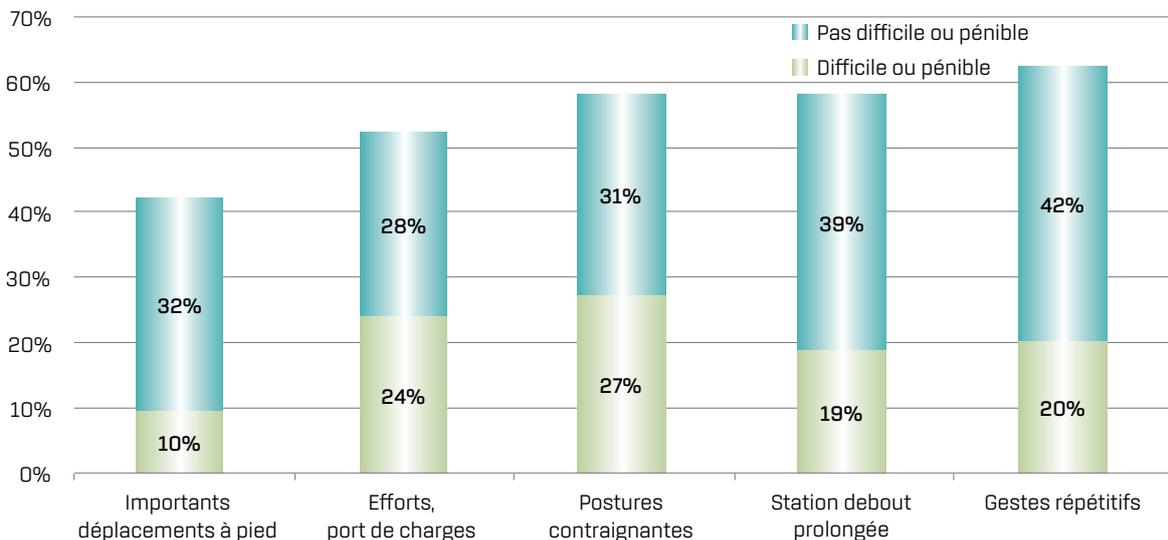
Source : Observatoire Evrest, région Hauts-de-France, données 2016-2017.

ET DES CONTRAINTES PHYSIQUES TOUJOURS PRÉSENTES

Les déplacements à pied représentent la contrainte physique la moins souvent rapportée (42 % des salariés), les gestes répétitifs la contrainte physique la plus souvent rapportée (62 % des salariés). Les postures contraignantes et la station debout prolongée sont citées par 58 % des salariés, les efforts et ports de charges par 52 %.

Les postures contraignantes et les efforts et ports de charges lourdes vécus comme pénible sont cités par un quart des salariés, les déplacements à pied pénibles ne concernant qu'un salarié sur dix.

Part des salariés déclarant des contraintes physiques, jugées ou non comme pénibles, selon le type de contrainte

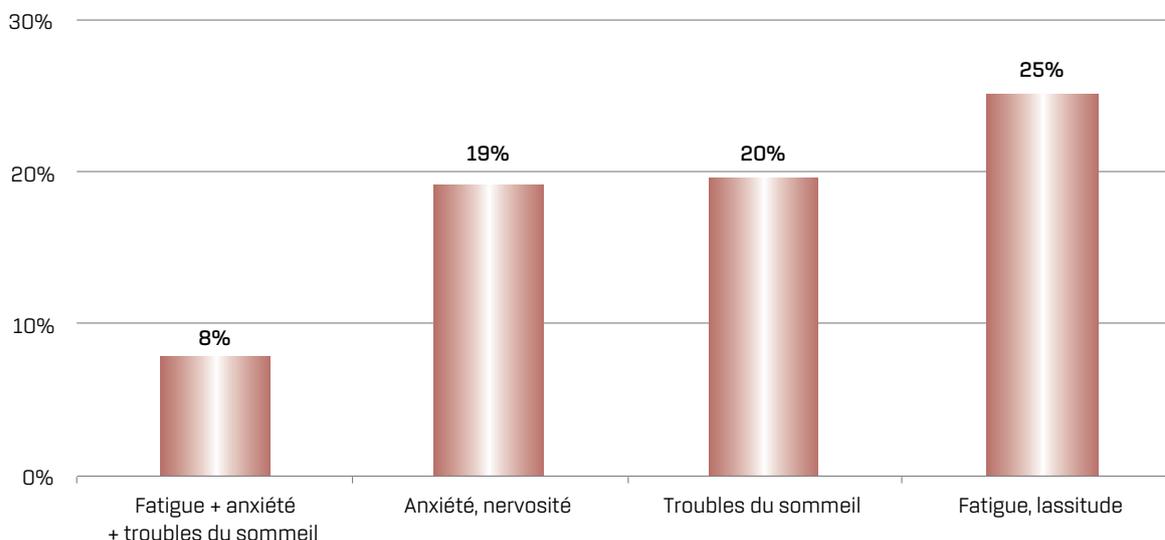


Source : Observatoire Evrest, région Hauts-de-France, données 2016-2017.

Un salarié sur 4 rapporte au moins un trouble de santé neuropsychique dans les 7 derniers jours

La fatigue est la plainte de santé psychique la plus fréquente exprimée par les salariés (25 % d'entre eux).

Part des salariés rapportant des problèmes de santé psychique lors des 7 derniers jours, par type de problème

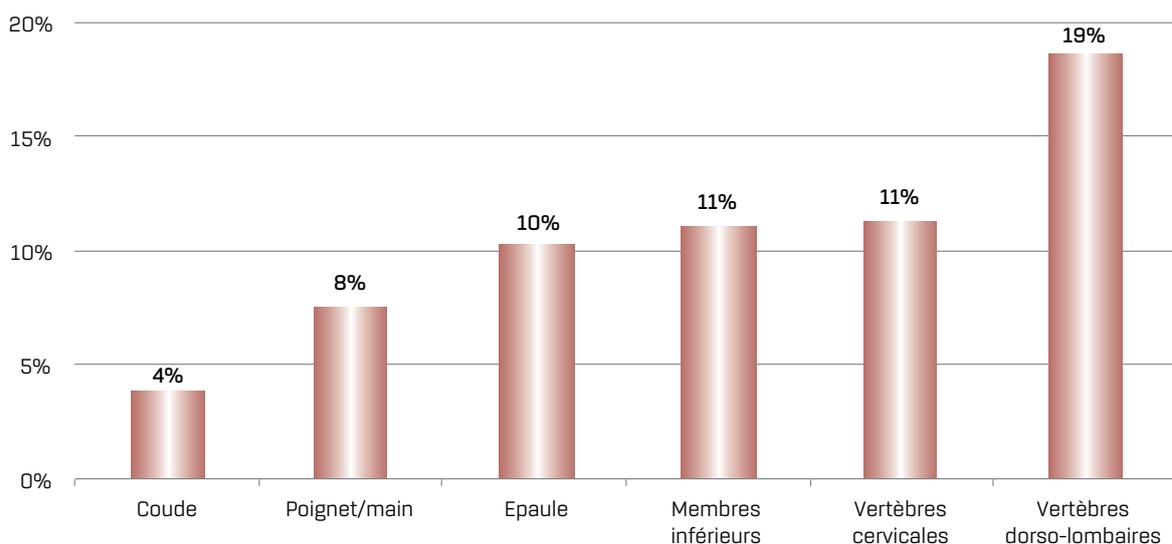


Source : Observatoire Evrest, région Hauts-de-France, données 2016-2017.

Et 1 salarié sur 4 a au moins une plainte ostéo-musculaire dans les 7 derniers jours

Les plaintes ostéo-musculaires du rachis dorso-lombaires sont les plus fréquentes (19 % des salariés ont eu des douleurs dans les 7 derniers jours), puis celles des membres supérieurs (16 %) et celles des membres inférieurs (11 %).

Part des salariés déclarant des plaintes ostéo-musculaires dans les 7 derniers jours selon la localisation



Source : Observatoire Evrest, région Hauts-de-France, données 2016-2017.



À RETENIR

- Des signalements de maladie à caractère professionnel stables dans le temps et légèrement en-deçà de ceux observés au niveau national
- Des troubles musculo-squelettiques du rachis plus souvent signalés
- Des signalements de souffrance psychique plus fréquents chez les femmes

Le programme maladies à caractère professionnel (MCP)

La région Hauts-de-France participe depuis 2009 au programme de surveillance des maladies à caractère professionnel (MCP). Ce programme est coordonné par Santé publique France et mis en œuvre en partenariat avec la Direction Générale du Travail. L'animation en région est assurée par l'Inspection Médicale du Travail, l'Observatoire régional de la santé et du social (OR2S) et la cellule en région de Santé publique France.

Ce programme de surveillance vise à observer sur plusieurs années les variations des taux de prévalence des MCP et les expositions suspectées comme à l'origine ou aggravant ces MCP, observées dans la population de salariés de la région vus pendant les périodes de recueil.

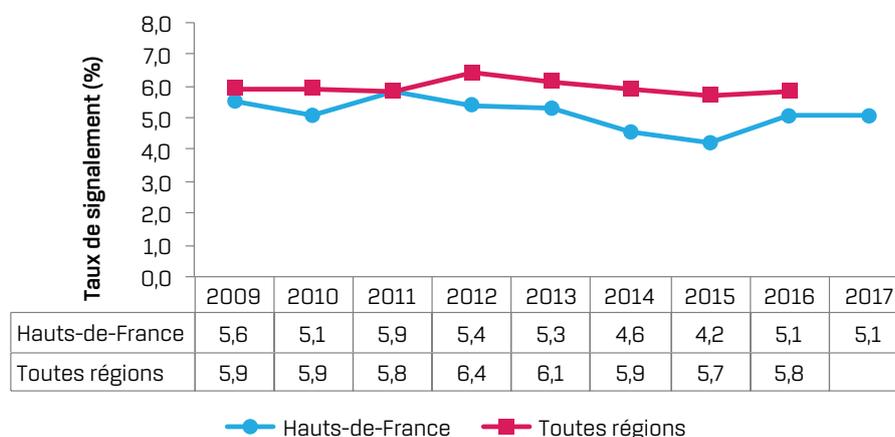
Toutes les régions participantes recueillent les mêmes types de données selon le même protocole, ce qui permet de les comparer et aussi de les agréger au niveau national ; le but étant de fournir des informations pertinentes pour l'orientation des stratégies de prévention et de réparation des maladies professionnelles ainsi que d'éclairer et d'orienter les politiques de prévention des risques professionnels au niveau national et local.

En 2017, 81 médecins du travail ont participé à la Quinzaine de signalement MCP dans la région Hauts-de-France, soit 14,5 % de participation. Au cours de cette Quinzaine, 6 339 salariés ont été vus par les médecins du travail volontaires et leurs équipes.

UN TAUX DE SIGNALEMENT DE MCP PAR LES MÉDECINS DU TRAVAIL PARTICIPANT À LA SURVEILLANCE STABLE DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET LÉGÈREMENT EN-DEÇÀ DE CELUI OBSERVÉ DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS PARTICIPANT AU PROGRAMME MCP

Le taux de signalement de MCP est globalement stable depuis 2009 malgré une légère baisse en 2014 et 2015 (Figure 1). Avec la réforme de l'organisation de la médecine du travail, la répartition du type de visite au cours de laquelle le signalement de MCP était réalisé a évolué depuis 2009 avec une baisse de la part des visites périodiques à la faveur principalement des visites d'embauche (Figure 2). La prise en compte des entretiens infirmiers dans les quinzaines MCP depuis 2014 a permis de limiter l'influence de ce facteur sur le taux de signalement.

Figure 1 : Taux de signalement de MCP parmi les salariés vus au cours des quinzaines MCP dans la région Hauts-de-France* et l'ensemble des régions participantes, 2009 à 2017

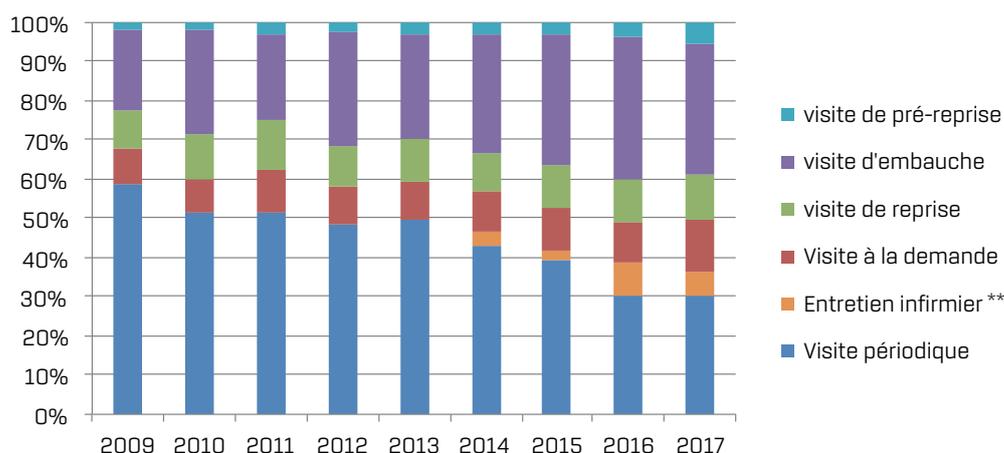


Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France, 2009 à 2017. Traitements Santé publique France.

* Il n'y a pas eu de Quinzaine MCP dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais en 2010 et dans l'ex-région Picardie en 2011.

Pour 2017, les données Toutes régions ne sont pas encore disponibles.

Figure 2 : Évolution de la répartition du type de visite dans les quinze MCP de la région Hauts-de-France*, 2009 à 2017



Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France, 2009 à 2017. Traitements Santé publique France.

* Il n'y a pas eu de Quinzaine MCP dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais en 2010 et dans l'ex-région Picardie en 2011.

** Depuis 2014, les salariés vus pendant une quinzaine MCP dans le cadre d'un entretien infirmier sont inclus dans les effectifs.

LES MCP SIGNALÉES SONT PRINCIPALEMENT DES AFFECTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR ET DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE

En 2017, les affections de l'appareil locomoteur, dont la très grande majorité (94 %) sont des troubles musculo-squelettiques (TMS), représentent 54 % des pathologies signalées. La souffrance psychique est le deuxième groupe de pathologies le plus signalé avec 37 % des signalements.

Le calcul de la prévalence permet d'estimer l'importance d'une pathologie dans la population de salariés vus pendant la période de recueil. En 2017, 2,7 % des salariés vus pendant la quinzaine présentaient au moins une affection de l'appareil locomoteur, 2 % présentaient une souffrance psychique et moins de 1 % des irritations ou allergies, ou un trouble de l'audition (Tableau 1).

Tableau 1: Taux de prévalence selon le sexe des pathologies signalées pendant la quinzaine MCP, Hauts-de-France - 2017

Groupes de pathologies	Prévalence (%)		
	Femmes	Hommes	Ensemble
Affections de l'appareil locomoteur	3,0	2,6	2,7
<i>dont TMS</i>	2,8	2,4	2,6
Souffrance psychique	3,0	1,3	2,0
Irritation et/ou Allergie	*	*	0,1
Traumatisme sonore	*	0,2	0,1
Affections autres	*	*	0,2

* Nombre de signalement inférieur à 5

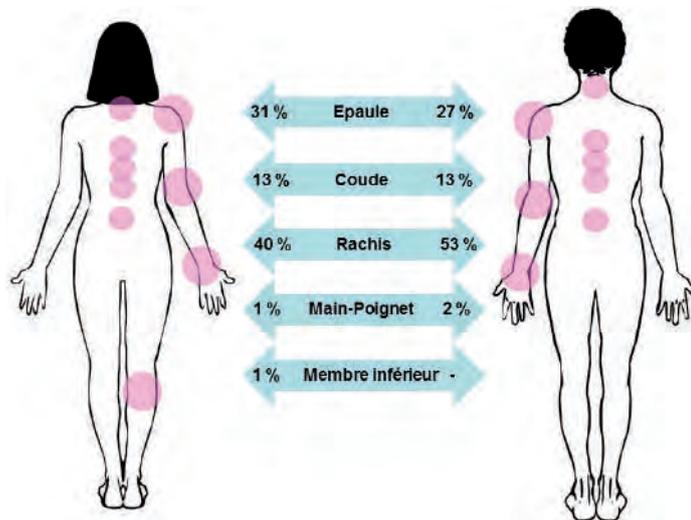
Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France, 2017. Traitements Santé publique France.

DES TMS DU RACHIS PLUS FRÉQUENTS PARMIS LES TMS SIGNALÉS

En 2017, la prévalence des affections de l'appareil locomoteur est légèrement plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Les pathologies signalées sont principalement des TMS avec une prévalence de 2,4 % chez les hommes et 2,8 % chez les femmes. Les TMS se situent principalement au niveau du rachis, chez les hommes comme chez les femmes (respectivement 53 % et 40 % des TMS signalés). Et plus particulièrement du rachis lombaire chez les hommes (89 % des TMS du rachis) et du rachis lombaire (67 %) et cervical (25 %) chez les femmes. Les autres signalements de TMS concernent essentiellement les membres supérieurs et en particulier les épaules (Figure 3).

Les taux de prévalence varient en fonction des secteurs d'activité. Les plus forts taux de prévalence de TMS chez les hommes sont observés dans le secteur de la construction (13 %) et de l'industrie (3,4 %). Chez les femmes, les plus forts taux de prévalence s'observent dans les secteurs de l'industrie (5,1 %) et de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale (2,8 %).

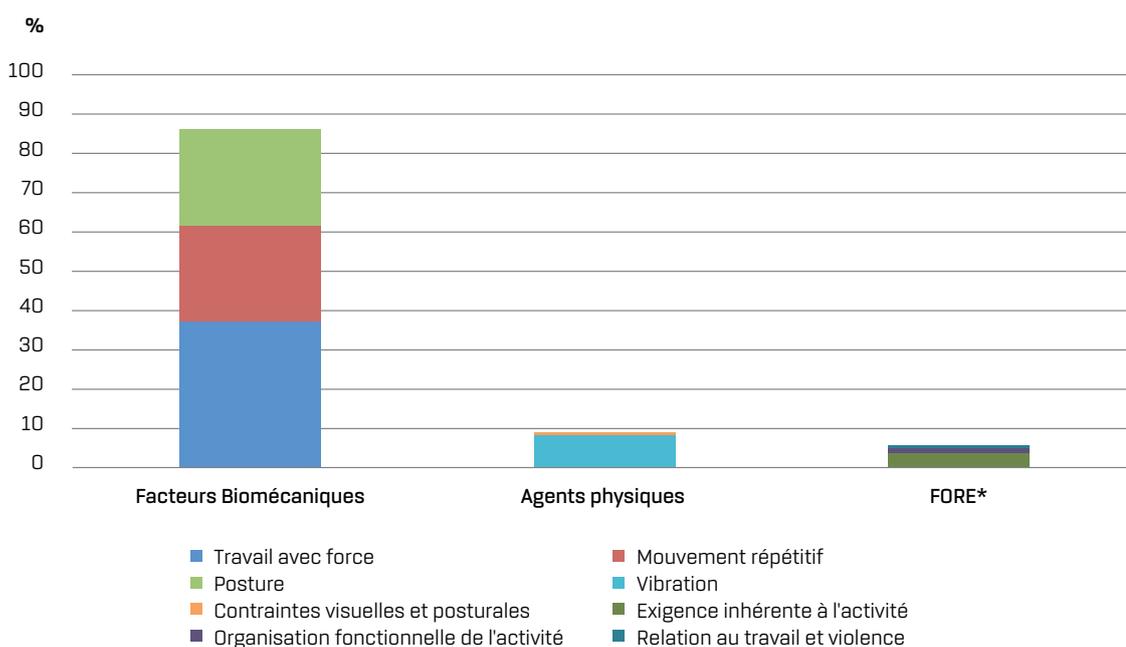
Figure 3 : Localisation des principaux TMS signalés en 2017



Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France, 2017. Traitements Santé publique France.

Les facteurs d'exposition à l'origine ou aggravant la pathologie signalée sont en grande majorité (86 %) des facteurs biomécaniques dont le travail avec force, les mouvements répétitifs des membres supérieurs et les postures (Figure 4). Les agents physiques, particulièrement les vibrations, sont signalés dans 10 % des TMS. Les facteurs organisationnels, relationnels et éthiques (exigences inhérentes à l'activité...) représentent 5 % des facteurs identifiés par les médecins comme à l'origine ou aggravant un TMS mais sont dans la grande majorité des cas associés à un facteur biomécanique.

Figure 4 : Répartitions des facteurs identifiés comme causant ou aggravant les TMS par le médecin du travail en 2017



* FORE : facteurs organisationnels, relationnels et éthiques

Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France, 2017. Traitements Santé publique France.

DES SIGNALEMENTS DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE PLUS FRÉQUENTS CHEZ LES FEMMES

La prévalence de la souffrance psychique en lien ou aggravée par le travail est plus importante chez les femmes (3 %) que chez les hommes (1,3 %) (Tableau 1). Elles souffrent principalement de dépression (2,1 %) d'épuisement professionnel (0,4 %) et d'anxiété (0,3 %). Chez les hommes, il s'agit essentiellement de dépression (prévalence de 0,7 %). Le secteur d'activité avec le plus fort taux brut de prévalence de souffrance psychique est le secteur de l'administration publique, de la santé et de l'action sociale, chez les hommes comme chez les femmes.

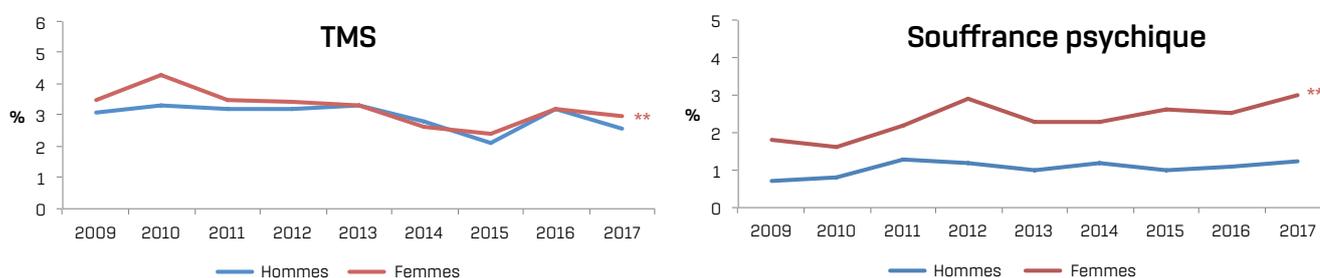
Les facteurs identifiés comme causant ou aggravant la souffrance psychique par le médecin du travail sont principalement des facteurs liés à l'organisation fonctionnelle de l'activité (49 %) — dont la surcharge de travail (30 %) et le déficit de reconnaissance (13 %) — ainsi que la qualité des relations au travail (37 %).

DES SIGNALEMENTS DE SOUFFRANCE PSYCHIQUE EN LIEN AVEC LE TRAVAIL EN AUGMENTATION CHEZ LES FEMMES

Depuis la mise en œuvre du programme MCP dans les Hauts-de-France en 2009, la prévalence des TMS est restée globalement stable. Elle varie selon les années de 2,1 % en 2015 à 3,3 % en 2010 chez les hommes, sans qu'une tendance linéaire ne soit mise en évidence. Chez les femmes, le taux brut de prévalence est passé de 3,5 % en 2009 à 3 % en 2017 avec une tendance linéaire significative.

Les taux brut de prévalence de la souffrance psychique varient chez les hommes de 0,7 % en 2009 à 1,3 % en 2011 et 2017 sans tendance linéaire associée. Chez les femmes, les taux de prévalence ont augmenté passant de 1,8 % en 2009 à 3 % en 2017 en suivant une tendance linéaire.

Figure 5 : Évolution des taux brut de prévalence des TMS et de la souffrance psychique par sexe de 2009 à 2017 dans les Hauts-de-France*



Source : Quinzaines MCP des Hauts-de-France, 2009 à 2017. Traitements Santé publique France.

* Il n'y a pas eu de Quinzaine MCP dans l'ex-région Nord-Pas-de-Calais en 2010 et dans l'ex-région Picardie en 2011.

** Tendence linéaire significative

L'évolution des taux bruts de prévalence doit être discutée en prenant en compte les facteurs de variabilités internes et externes au dispositif. Ainsi, les caractéristiques de la population de salariés (secteur d'activité, catégorie professionnelle, âge...) vus pendant les périodes de recueil des signalements de MCP varient d'une année sur l'autre et plus la taille de la population étudiée est faible, plus le taux de prévalence est sensible à ces variations de caractéristiques.

Ainsi, si le secteur de l'industrie, secteur le plus pourvoyeur de TMS, est fortement représenté dans la population de salariés vus pendant les quinzaines d'une année donnée, le taux de prévalence peut en être augmenté.

Par ailleurs, les dernières réformes de la santé au travail et notamment celles concernant les entretiens infirmiers et la périodicité des visites, peuvent aussi avoir une influence sur l'estimation de la prévalence.

La prise en compte de ces facteurs, soit à travers les méthodes de redressement de la prévalence soit à travers l'évolution du protocole de recueil des MCP, comme c'est le cas depuis 2014 avec la prise en compte des entretiens infirmiers, font partis des travaux en cours dans le cadre du programme MCP.



CHÂTEAU-THIERRY

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	67 365	6 009 976	24
Densité de la population (hab./km ²)	62	189	26
Actifs ayant un emploi	27 248	2 266 163	23
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,4%	25,7%	5
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	45,6%	40,4%	2
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	60,8%	54,6%	2
Taux de chômage à fin déc. 2017	10,8%	11,1%	16

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Château-Thierry fait partie des territoires les moins densément peuplés avec 62 habitants au km². Situé à proximité de la région parisienne, le territoire connaît une situation socio-économique plutôt favorable. Les taux d'emploi de sa population sont parmi les plus élevés de la région, notamment celui des femmes et des seniors. Le taux de chômage se situe légèrement en-dessous de la moyenne régionale. La zone de Château-Thierry possède une agriculture diversifiée entre terres viticoles, grandes cultures de céréales et élevage. Avec 10,2 % d'emplois agricoles, le territoire arrive en seconde position après Péronne. Le poids de l'industrie est proche de celui de la région (14,5 % contre 14,3 %). Les secteurs industriels employant le plus de salariés sont la fabrication de lunettes, la fabrication de verre, l'industrie alimentaire, la fabrication de produits en plastique ou d'équipements automobile. La part des ouvriers atteint 29,6 % des emplois (contre 24,5 % en région). Le poids du tertiaire est largement inférieur à la moyenne régionale. Les principales activités tertiaires sont l'entreposage, la santé et le social. Le territoire dispose également d'un riche patrimoine touristique.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	12 799	0,8%	25
Heures travaillées (en milliers)	20 109	0,8%	26

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	588	1,0%	23
<i>dont accidents avec IPP</i>	19	0,7%	24
Indice de fréquence AT	45,9	-	3
Taux de fréquence AT	29,2	-	3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	2 754	84	30,5	13	32,6
Construction	1 017	73	71,8	9	63,4
Commerce	2 129	93	43,7	6	39,0
Services	6 901	338	49,0	3	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	29	0,6%	26

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Château-Thierry fait partie des zones d'emploi de la région regroupant le moins d'emplois du régime général, avec cependant une fréquence d'accidents du travail parmi les plus élevées. Celle-ci est supérieure à la moyenne dans les secteurs des services, du commerce et de la construction. Le niveau du taux de gravité de la zone dépasse la moyenne régionale, du fait de la fréquence élevée d'accidents, la durée moyenne des arrêts étant quant à elle plus courte qu'en région. La zone de Château-Thierry compte relativement peu de maladies professionnelles au regard de son poids économique.

LAON

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	100 650	6 009 976	21
Densité de la population (hab./km ²)	49	189	28
Actifs ayant un emploi	38 680	2 266 163	20
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,0%	25,7%	7
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	41,4%	40,4%	10
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	56,3%	54,6%	9
Taux de chômage à fin déc. 2017	11,1%	11,1%	14

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Laon est un territoire rural, le moins densément peuplé de la région (49 hab./km²). Les taux d'emploi des jeunes, des femmes et des seniors sont supérieurs à la moyenne régionale. L'agriculture est représentée par de grandes exploitations tournées vers les grandes cultures régionales. Le territoire se place au 5^e rang régional en part d'emplois agricoles (5,6 % des emplois de la zone), comme en part d'emplois dans la construction (7,2 %). Peu industrialisé, la principale activité du territoire est l'agroalimentaire avec un pôle de compétitivité « Industries et Agro-Ressources ». La zone d'emploi de Laon bénéficie d'axes de communication forts qui en font un lieu de passage stratégique et induisent de nombreux emplois dans les transports routiers. Avec Laon comme chef-lieu du département, la zone d'emploi concentre une part importante d'emplois administratifs.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	19 539	1,3%	21
Heures travaillées (en milliers)	31 379	1,3%	21

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	786	1,4%	22
<i>dont accidents avec IPP</i>	28	1,0%	22
Indice de fréquence AT	40,2	-	10
Taux de fréquence AT	25,0	-	10

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	3 149	138	43,8	4	32,6
Construction	1 966	154	78,3	3	63,4
Commerce	2 979	97	32,6	25	39,0
Services	11 457	396	34,6	17	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	60	1,3%	20

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi de Laon ne représente qu'un peu plus d'1 emploi sur 100 du régime général. Les accidents du travail y sont plus fréquents qu'en moyenne, avec des indicateurs de fréquence plus élevés dans l'industrie et la construction. Le taux de gravité est proche de la moyenne régionale, la sur-exposition aux accidents du travail étant compensée par une durée d'arrêt plus faible. Les maladies professionnelles sont à peine plus fréquentes dans la zone.

SAINT-QUENTIN

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	137 487	6 009 976	17
Densité de la population (hab./km ²)	112	189	17
Actifs ayant un emploi	48 530	2 266 163	18
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,3%	25,7%	21
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	37,4%	40,4%	17
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	52,1%	54,6%	21
Taux de chômage à fin déc. 2017	13,6%	11,1%	6

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Saint-Quentin connaît un déclin démographique dû à un solde migratoire négatif. C'est un territoire moyennement dense à l'échelle régionale. Les taux d'emploi des jeunes, des seniors et des femmes sont inférieurs à la moyenne régionale. Le taux de chômage est le 6^e plus élevé de la région (13,6 % fin 2017). Le secteur industriel est diversifié : fabrication de produits métalliques, fabrication de matériels de transport (motocycles), industries alimentaires, industries chimique et textile. La part des ouvriers reste plus élevée qu'en moyenne régionale (27,9 % des emplois de la zone contre 24,5 %) et les emplois intérimaires sont nombreux. Dans le tertiaire, les transports routiers de fret emploient un nombre important de salariés.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	31 199	2,0%	18
Heures travaillées (en milliers)	50 150	2,1%	18

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 001	1,7%	19
<i>dont accidents avec IPP</i>	42	1,5%	20
Indice de fréquence AT	32,1	-	25
Taux de fréquence AT	20,0	-	26

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	6 413	187	29,2	19	32,6
Construction	1 905	111	58,3	20	63,4
Commerce	4 983	173	34,7	23	39,0
Services	17 847	529	29,6	27	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	60	1,3%	21

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi de Saint-Quentin regroupe 2 % de l'emploi salarié du régime général. Elle présente une exposition aux accidents du travail plus faible qu'en région. La fréquence d'accidents s'avère moins élevée pour les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, services, commerce). De ce fait, le taux de gravité est inférieur à celui constaté en région, la durée des arrêts étant quant à elle proche de la moyenne régionale. L'indice de gravité figure parmi les plus faibles de la région, révélant peu d'accidents avec incapacité permanente. Les maladies professionnelles sont moins fréquentes qu'en moyenne.

SOISSONS

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	93 971	6 009 976	22
Densité de la population (hab./km ²)	92	189	22
Actifs ayant un emploi	34 682	2 266 163	22
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	26,8%	25,7%	14
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	40,1%	40,4%	11
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	54,9%	54,6%	13
Taux de chômage à fin déc. 2017	12,0%	11,1%	10

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Peu densément peuplée, la zone d'emploi de Soissons est constituée de petites communes. Les taux d'emploi des femmes et des seniors avoisinent les moyennes régionales. Celui des jeunes est un peu plus favorable. Le taux de chômage est un peu plus élevé : 12,0 % contre 11,1 % en région. L'agriculture est représentée par les grandes cultures régionales mais la part des emplois agricoles n'est que de 2,9 %. L'industrie est peu présente (13,5 % des emplois de la zone). Le 1^{er} secteur industriel est l'agro-alimentaire. Les autres secteurs présents sont la fabrication de verre, l'industrie du papier et du carton, la fabrication de produits métalliques. Le poids de la construction dépasse de peu la moyenne régionale (6,9 % des emplois contre 6,1 %). Malgré la présence du chef-lieu de département, la part du tertiaire est inférieure à la moyenne régionale (76,7% contre 77,4 %). Les emplois du tertiaire (hors intérim) sont plus nombreux dans la santé et le social, le nettoyage, la grande distribution et les transports routiers de fret.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	19 258	1,3%	22
Heures travaillées (en milliers)	30 613	1,3%	22

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	870	1,5%	21
<i>dont accidents avec IPP</i>	<i>29</i>	<i>1,0%</i>	<i>21</i>
Indice de fréquence AT	45,2	-	4
Taux de fréquence AT	28,4	-	4

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	3 034	128	42,2	6	32,6
Construction	1 624	111	68,3	12	63,4
Commerce	3 348	126	37,6	15	39,0
Services	11 256	505	44,9	4	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	37	0,8%	24

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Un peu plus de 1 salarié sur 100 du régime général se trouve dans la zone d'emploi de Soissons. Celle-ci se situe au 4^e rang des zones possédant les plus fortes fréquences d'accidents du travail. Trois des quatre grands secteurs d'activité sont concernés par cette sur-exposition (industrie, construction, services). Le taux de gravité est identique à l'indicateur régional, la durée d'arrêt nettement plus faible dans la zone compensant la fréquence élevée d'accidents. Les maladies professionnelles sont moins fréquentes qu'en région.

TERGNIER

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	55 823	6 009 976	28
Densité de la population (hab./km ²)	148	189	15
Actifs ayant un emploi	19 289	2 266 163	28
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,2%	25,7%	13
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	36,1%	40,4%	25
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	51,0%	54,6%	23
Taux de chômage à fin déc. 2017	14,1%	11,1%	4

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Tergnier est la plus petite de la région pour sa superficie, sa population totale, en déclin démographique en raison d'un solde migratoire négatif et pour sa population active en emploi. Elle possède cependant une densité de population qui la place à la 15^e place sur 28 zones d'emploi. Les taux d'emploi des seniors et des femmes sont inférieurs à la moyenne régionale et le territoire affiche un taux de chômage élevé (14,1 %). Le poids des ouvriers reste élevé (27,6 % contre 24,5 % en région). Le secteur industriel est diversifié : industrie du cuir, fabrication de matières plastiques, d'équipements automobiles ou de machines, métallurgie. Le tertiaire représente 65,5 % des emplois de la zone avec une surreprésentation des transports.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	9 109	0,6%	28
Heures travaillées (en milliers)	14 564	0,6%	28

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	332	0,6%	28
<i>dont accidents avec IPP</i>	14	0,5%	27
Indice de fréquence AT	36,4	-	16
Taux de fréquence AT	22,8	-	14

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	2 387	69	28,9	20	32,6
Construction	715	47	65,7	14	63,4
Commerce	1 414	61	43,1	7	39,0
Services	4 636	155	33,4	21	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	26	0,6%	27

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Tergnier est la plus petite zone d'emploi, au vu du nombre de salariés du régime général de la région. La fréquence d'accidents du travail y est un peu plus faible qu'en moyenne. Ce constat se vérifie dans l'industrie et dans les services où l'exposition aux accidents est moins élevée qu'en région. Le taux de gravité est également un peu plus faible du fait d'une durée d'arrêt un peu moins élevée cumulée à la fréquence plus faible d'accidents. Dans la zone, les maladies professionnelles sont aussi fréquentes qu'en région.

THIÉRACHE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	58 773	6 009 976	25
Densité de la population (hab./km ²)	51	189	27
Actifs ayant un emploi	19 968	2 266 163	27
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,8%	25,7%	11
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	37,2%	40,4%	19
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	49,6%	54,6%	25
Taux de chômage à fin déc. 2017	15,5%	11,1%	1

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La Thiérache est un petit territoire, essentiellement rural, parmi les moins denses de la région (après Laon). Le territoire perd des habitants en raison d'un solde migratoire négatif. L'emploi est surtout défavorable aux femmes, avec un taux qui situe le territoire à la 25^e place sur 28 zones d'emploi, ainsi qu'aux seniors. Son taux de chômage (15,5 % fin 2017) est le plus élevé de la région et le 2^e au niveau de la France métropolitaine. Le système productif de la zone est orienté vers les activités industrielles. La zone occupe la 3^e place en région en part d'emplois industriels (21,3 % des emplois de la zone) ainsi qu'en part d'ouvriers dans l'emploi total (32,5 %). Le tissu industriel est diversifié : industries alimentaires, fabrication de produits en caoutchouc, fabrication d'équipements automobiles et d'équipements électriques. L'agriculture, très présente, est essentiellement d'élevage et la part des emplois agricoles (75 %) place le territoire au 3^e rang régional.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	11 259	0,7%	27
Heures travaillées (en milliers)	18 416	0,8%	27

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	410	0,7%	27
<i>dont accidents avec IPP</i>	14	0,5%	26
Indice de fréquence AT	36,4	-	17
Taux de fréquence AT	22,3	-	17

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	4 113	141	34,3	11	32,6
Construction	640	38	59,4	19	63,4
Commerce	1 410	52	36,9	17	39,0
Services	5 095	179	35,1	16	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

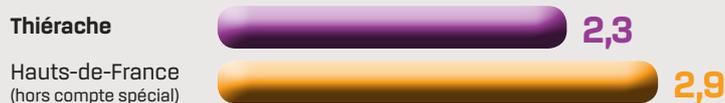
Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	26	0,6%	28

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La Thiérache est un territoire possédant une des plus faibles parts d'emploi salariés du régime général (avant-dernier rang). Les accidents du travail y sont moins fréquents qu'en moyenne du fait d'une situation plus favorable pour trois des quatre grands secteurs d'activité (construction, commerce, services). Le taux de gravité de la zone est proche de celui enregistré en région, la fréquence un peu moins élevée d'accidents étant compensée par une durée d'arrêt un peu plus longue qu'en moyenne. Les maladies professionnelles sont un peu moins présentes dans la zone comparativement au poids économique de la zone.

CAMBRAI

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	181 042	6 009 976	14
Densité de la population (hab./km ²)	156	189	14
Actifs ayant un emploi	66 697	2 266 163	14
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	26,1%	25,7%	18
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	39,0%	40,4%	13
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	54,1%	54,6%	14
Taux de chômage à fin déc. 2017	11,7%	11,1%	12

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Le Cambrésis est un territoire peu densément peuplé mais en croissance démographique. Le taux d'emploi des jeunes est supérieur à la moyenne régionale. Le taux de chômage dépasse légèrement celui de la région. La part des emplois agricoles reste importante dans un territoire agricole constitué de grandes cultures (4,5 % des emplois de la zone). Le secteur agro-alimentaire est très présent avec un pôle d'excellence régionale. Le textile est le premier employeur industriel du territoire avec une forte spécialisation (dentelle et broderie). La zone est également spécialisée dans la chimie, l'industrie du verre et du plastique, la fabrication d'équipements automobiles. La construction est bien représentée (7,0 % des emplois de la zone). Le Cambrésis accueille également plusieurs centres logistiques de distribution. La part des ouvriers est une des plus importantes : 29,9 % contre 24,5 % en moyenne régionale (5^e rang régional).

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	34 334	2,2%	15
Heures travaillées (en milliers)	55 510	2,3%	16

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 228	2,1%	15
<i>dont accidents avec IPP</i>	48	1,7%	19
Indice de fréquence AT	35,8	-	19
Taux de fréquence AT	22,1	-	18

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	7 470	263	35,2	10	32,6
Construction	2 907	189	65,0	16	63,4
Commerce	6 014	174	28,9	27	39,0
Services	17 857	602	33,7	20	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	86	1,9%	17

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi de Cambrai regroupe un peu plus de 2 % de l'effectif salarié régional du régime général. Les accidents du travail y sont moins fréquents qu'en moyenne, en raison d'une situation plus favorable dans le commerce et les services. Le taux de gravité est nettement moins élevé qu'en région, du fait de la fréquence plus faible d'accidents cumulée à une durée d'arrêt moins longue. Les maladies professionnelles sont un peu moins fréquentes qu'en Hauts-de-France.

DOUAI

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	245 619	6 009 976	10
Densité de la population (hab./km ²)	515	189	5
Actifs ayant un emploi	88 408	2 266 163	11
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	24,0%	25,7%	23
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	37,8%	40,4%	16
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	51,6%	54,6%	22
Taux de chômage à fin déc. 2017	12,2%	11,1%	9

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Le Douaisis est une zone densément peuplée mais sa population ainsi que le nombre de ses actifs en emploi diminuent. Le territoire présente des taux d'emploi inférieurs à la moyenne régionale. La part des emplois industriels dépasse celle de la région (16,3 % contre 14,3 %). L'industrie automobile est le principal secteur industriel du territoire, induisant de nombreux emplois de sous-traitance (mécanique, caoutchouc-plastique, verre). Dans le tertiaire, des activités très présentes sur le territoire sont liées à l'automobile (logistique, transports, activités d'ingénierie et de contrôle technique, nettoyage industriel, secteur de l'intérim). La logistique et les transports tiennent une place importante avec la plateforme multimodale de Douges. Les autres secteurs tertiaires qui emploient le plus de salariés sont la grande distribution et l'aide à domicile.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	56 588	3,7%	10
Heures travaillées (en milliers)	85 746	3,5%	12

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 777	4,8%	7
dont accidents avec IPP	109	3,9%	10
Indice de fréquence AT	49,1	-	2
Taux de fréquence AT	32,4	-	2

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	11 055	406	36,7	9	32,6
Construction	3 694	289	78,2	4	63,4
Commerce	6 916	308	44,5	4	39,0
Services	34 909	1 775	50,8	2	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	214	4,8%	8

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Douai est une zone d'emploi où sont présents plus de 56 000 salariés du régime général. Ceux-ci sont nettement sur-exposés au risque d'accidents du travail, la zone présentant les 2^{es} indicateurs de fréquence les plus élevés de la région. Ce constat concerne les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, commerce et services) présentant chacun une fréquence d'accidents plus élevée que la moyenne régionale. Le taux de gravité en est impacté puisque son niveau supérieur à l'indicateur régional n'est dû qu'au risque élevé d'accidents, la durée d'arrêt étant proche de la moyenne. La situation est également moins favorable pour les maladies professionnelles qui sont 1,3 fois plus fréquentes qu'en région.

DUNKERQUE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	253 279	6 009 976	8
Densité de la population (hab./km ²)	338	189	7
Actifs ayant un emploi	92 900	2 266 163	10
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	26,4%	25,7%	16
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	36,7%	40,4%	21
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	53,0%	54,6%	17
Taux de chômage à fin déc. 2017	11,2%	11,1%	13

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Dunkerque continue à perdre des habitants et le nombre d'actifs en emploi diminue. Les taux d'emploi des seniors et des femmes sont inférieurs à la moyenne régionale. Ce territoire fait partie des cinq zones d'emploi les plus industrialisées de la région avec 20,3 % d'emplois industriels contre une moyenne régionale de 14,3 %. Le recours à l'intérim est élevé principalement dans la maintenance industrielle. Les secteurs les plus développés sont la sidérurgie, la production et installation d'électricité, la mécanique industrielle, la réparation et installation de machines et d'équipements, l'agro-alimentaire. Le grand port maritime de Dunkerque est le 3^e port industriel français faisant du Dunkerquois la 1^{re} plate-forme énergétique d'Europe (centrale nucléaire, raffineries et dépôts pétroliers). C'est aussi le 1^{er} pôle national de fret ferroviaire et le 3^e port français pour le nombre de passagers. Des activités liées à l'écologie industrielle et au développement durable se développent. Les secteurs tertiaires les plus employeurs sont le commerce, l'aide à domicile, le nettoyage de bâtiments et l'action sociale.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	69 285	4,5%	7
Heures travaillées (en milliers)	113 396	4,6%	7

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 167	3,7%	10
<i>dont accidents avec IPP</i>	140	5,1%	6
Indice de fréquence AT	31,3	-	27
Taux de fréquence AT	19,1	-	27

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	20 056	408	20,3	28	32,6
Construction	5 172	215	41,6	26	63,4
Commerce	8 152	305	37,4	16	39,0
Services	35 925	1 238	34,5	18	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	278	6,2%	4

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Regroupant un peu plus de 69 000 salariés du régime général, la zone d'emploi de Dunkerque s'avère moins exposée aux accidents du travail, ses indicateurs étant les 2èmes moins élevés de la région. Ce constat est lié à la situation observée dans les quatre grands secteurs d'activité, de façon plus marquée dans l'industrie et la construction dont les indicateurs de fréquence des accidents du travail sont parmi les plus faibles en Hauts-de-France. Les durées d'arrêt suite à accident sont plus longues qu'en moyenne, tirant le taux de gravité vers le haut, bien qu'il demeure inférieur à l'indicateur enregistré en région. Les maladies professionnelles sont nettement plus fréquentes qu'en moyenne, leur indicateur de fréquence étant le 4^e plus élevé de la région.

FLANDRE-LYS

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	125 366	6 009 976	18
Densité de la population (hab./km ²)	181	189	10
Actifs ayant un emploi	51 887	2 266 163	17
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	31,1%	25,7%	3
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	41,6%	40,4%	8
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	61,0%	54,6%	1
Taux de chômage à fin déc. 2017	7,0%	11,1%	28

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Le territoire de Flandre-Lys possède un taux d'emploi élevé et notamment celui des femmes, le 1^{er} de la région (61,0 % contre 54,6 en moyenne régionale), ainsi que celui des jeunes (le 3^e plus élevé). Son taux de chômage, le plus faible de la région, est inférieur à la moyenne nationale (7,0 % contre 8,6 % pour la France). La construction est surreprésentée en termes d'emplois (1^{er} rang régional). Le secteur agro-alimentaire est le principal employeur industriel du territoire. Les autres secteurs industriels présents sont le textile-habillement, la métallurgie et l'industrie du caoutchouc et plastique. Les emplois tertiaires se trouvent principalement dans le commerce, l'aide à domicile, les transports routiers et la restauration. La part des ouvriers parmi les actifs dépasse la moyenne régionale, soit 28,8 % contre 24,5 %.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	23 982	1,6%	20
Heures travaillées (en milliers)	38 950	1,6%	20

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 032	1,8%	18
<i>dont accidents avec IPP</i>	60	2,2%	16
Indice de fréquence AT	43,0	-	6
Taux de fréquence AT	26,5	-	7

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	5 184	203	39,2	8	32,6
Construction	2 579	224	86,9	1	63,4
Commerce	4 435	162	36,5	20	39,0
Services	11 803	443	37,5	11	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	82	1,8%	18

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Près de 24 000 salariés du régime général se trouvent dans la zone d'emploi de Flandre-Lys. Celle-ci présente des indicateurs de fréquence des accidents du travail plus élevés qu'en région, principalement du fait d'une sur-exposition dans les secteurs de l'industrie et de la construction, de façon moins marquée dans les services. Néanmoins, le taux de gravité est plus faible car la durée d'arrêt moyenne moins longue qu'en moyenne compense la fréquence plus importante des accidents. L'indice de gravité est le plus élevé en 2017 car les sinistres avec incapacité permanente ont été nombreux avec un taux d'incapacité souvent plus élevé qu'en moyenne. Les maladies professionnelles sont également très présentes dans la zone.

LILLE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	804 423	6 009 976	1
Densité de la population (hab./km ²)	1 217	189	2
Actifs ayant un emploi	327 237	2 266 163	1
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	23,3%	25,7%	25
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	47,7%	40,4%	1
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	57,8%	54,6%	7
Taux de chômage à fin déc. 2017	9,5%	11,1%	21

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Lille est un territoire très dense et urbanisé. Il possède le plus grand nombre d'habitants ainsi que d'actifs en emploi. Le taux d'emploi des seniors est le plus élevé de la région. Le taux d'emploi des jeunes est, par contre, un des plus faibles, en raison de la forte présence d'étudiants sur le territoire. Près de neuf emplois sur dix sont des emplois tertiaires avec comme activités principales : les fonctions tertiaires supérieures (sièges sociaux, services financiers, activités informatiques, recherche-développement, numérique), le nettoyage, le commerce, la restauration et les transports. Le territoire possède trois pôles de compétitivité : matériaux et chimie verte, santé-alimentation, commerce-distribution. À contrario, les emplois industriels sont peu nombreux et se concentrent essentiellement sur la construction, les travaux d'installation électrique ou thermique, la production et distribution d'énergie, l'industrie pharmaceutique, l'ameublement, la menuiserie et l'industrie alimentaire.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	337 925	22,0%	1
Heures travaillées (en milliers)	527 375	21,6%	1

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	11 098	19,1%	1
dont accidents avec IPP	487	17,6%	1
Indice de fréquence AT	32,8	-	24
Taux de fréquence AT	21,0	-	23

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	25 813	1 099	42,6	5	32,6
Construction	17 604	1 065	60,5	18	63,4
Commerce	50 023	1 884	37,7	14	39,0
Services	244 292	7 049	28,9	28	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

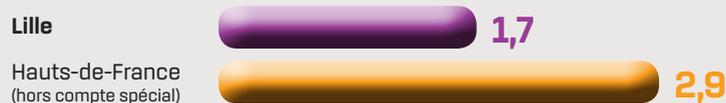
Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	584	13,0%	1

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Lille est la première zone d'emploi de la région en nombre de salariés du régime général. Elle présente une fréquence d'accidents du travail parmi les plus faibles des Hauts-de-France. Seule l'industrie présente une sur-exposition aux accidents, la construction, le commerce et les services ayant des indicateurs plus faibles par rapport à leur moyenne régionale. Le taux de gravité est assez faible, les sinistres étant relativement peu nombreux et d'une durée d'arrêt un peu inférieure à la région. Bien qu'elles soient les plus nombreuses dans la zone, les maladies professionnelles sont peu fréquentes au regard du poids économique de la zone.

MAUBEUGE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	231 565	6 009 976	12
Densité de la population (hab./km ²)	165	189	13
Actifs ayant un emploi	77 399	2 266 163	13
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	23,5%	25,7%	24
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	36,1%	40,4%	25
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	47,4%	54,6%	27
Taux de chômage à fin déc. 2017	14,7%	11,1%	2

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Maubeuge est un territoire en déclin démographique en raison d'un solde migratoire négatif. La zone souffre d'un sur-chômage (le 2^e plus élevé de la région) et de faibles taux d'emploi, particulièrement des femmes, mais aussi des seniors et des jeunes. Le territoire possède un tissu économique diversifié. L'agriculture bénéficie d'un pôle d'excellence « Bois ». L'industrie est en déclin mais son poids reste nettement supérieur à celui de la région (18,9 % des emplois contre 14,3 %). L'activité industrielle est concentrée sur trois secteurs : la métallurgie et le travail des métaux (1^{er} employeur industriel de la zone) avec un pôle d'excellence régional « Mécanique », l'industrie automobile et les industries des produits minéraux. Peu développé, le tertiaire concerne surtout la grande distribution, l'aide à domicile et l'action sociale.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	40 152	2,6%	14
Heures travaillées (en milliers)	64 307	2,6%	14

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 358	2,3%	14
<i>dont accidents avec IPP</i>	48	1,7%	18
Indice de fréquence AT	33,8	-	22
Taux de fréquence AT	21,1	-	22

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	11 486	340	29,6	17	32,6
Construction	2 690	155	57,6	21	63,4
Commerce	6 046	210	34,7	22	39,0
Services	19 922	653	32,8	23	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	77	1,7%	19

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Un peu plus de 40 000 salariés du régime général se trouvent dans la zone d'emploi de Maubeuge. Celle-ci est marquée en 2017 par une fréquence d'accidents du travail assez faible, moins élevée qu'en région et ceci, pour les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, commerce, services). Faible risque d'accidents et durée d'arrêt moins longue qu'en moyenne engendrent un taux de gravité parmi les plus faibles des Hauts-de-France. Les maladies professionnelles sont également moins fréquentes dans la zone qu'en région.

ROUBAIX-TOURCOING

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	430 236	6 009 976	2
Densité de la population (hab./km ²)	1 968	189	1
Actifs ayant un emploi	156 170	2 266 163	3
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	22,8%	25,7%	27
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	41,6%	40,4%	8
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	53,8%	54,6%	15
Taux de chômage à fin déc. 2017	13,6%	11,1%	6

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Roubaix-Tourcoing possède la densité la plus forte de la région (10 fois plus que la moyenne régionale) et se situe à la seconde place en nombre d'habitants (après la zone de Lille). Elle est marquée par un chômage élevé, particulièrement chez les jeunes dont le taux d'emploi est un des plus faibles de la région. Le tertiaire marchand est le plus gros employeur du territoire avec la vente à distance et la grande distribution (hypermarchés, supermarchés). Les activités high-tech se sont très largement développées (recherche-développement, conseil, informatique, ingénierie, numérique). Les activités de nettoyage, les centres d'appel, l'aide à domicile et l'action sociale sont des secteurs fortement employeurs. Le territoire s'est spécialisé dans les industries créatives (audiovisuel, jeux vidéo, événementiel...) avec un pôle d'excellence image. L'industrie textile, autre activité emblématique du territoire, s'est tournée vers les textiles techniques et innovants.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	111 450	7,3%	2
Heures travaillées (en milliers)	175 449	7,2%	2

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	4 555	7,8%	3
dont accidents avec IPP	214	7,7%	3
Indice de fréquence AT	40,9	-	8
Taux de fréquence AT	26,0	-	8

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	15 828	745	47,1	1	32,6
Construction	7 422	502	67,6	13	63,4
Commerce	21 245	883	41,6	9	39,0
Services	66 646	2 425	36,4	14	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	270	6,0%	5

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Roubaix-Tourcoing est la deuxième zone d'emploi de la région en nombre de salariés du régime général. Elle présente une sur-exposition au risque d'accidents du travail, notamment dans le commerce, la construction et surtout dans l'industrie, secteur ayant les indicateurs de fréquence les plus élevés de la région. Cette fréquence élevée d'accidents tire le taux de gravité vers le haut, également plus élevée que la moyenne régionale. Les maladies professionnelles sont quant à elles un peu moins fréquentes.

VALENCIENNES

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	351 836	6 009 976	6
Densité de la population (hab./km ²)	554	189	4
Actifs ayant un emploi	120 714	2 266 163	6
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	23,2%	25,7%	26
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	36,6%	40,4%	22
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	48,5%	54,6%	26
Taux de chômage à fin déc. 2017	14,3%	11,1%	3

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Valenciennes, densément peuplée, présente un chômage élevé (3^e rang régional) et un taux d'emploi de sa population parmi les plus faibles, particulièrement celui des jeunes et des femmes. Le territoire présente un tissu industriel dense malgré les pertes d'emploi (5^e rang régional, avec 20,7 % des emplois de la zone) avec un fort recours à l'intérim. Son industrie est fortement spécialisée dans la fabrication de matériel de transport (industries automobile et ferroviaire), ce qui place le territoire au 1^{er} rang régional en nombre d'emplois dans ce secteur. Il possède un pôle de compétitivité lié aux transports (i-Trans) et des pôles d'excellence automobile et ferroviaire. D'autres activités sont bien implantées comme la sidérurgie, la métallurgie, le caoutchouc-plastique. Dans le tertiaire, deux activités sont très présentes et dynamiques : la logistique et notamment le trafic fluvial, et le secteur de l'image et du numérique. Les activités de nettoyage industriel et de bâtiments occupent un grand nombre de salariés.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	90 274	5,9%	4
Heures travaillées (en milliers)	145 000	5,9%	4

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 161	5,4%	6
<i>dont accidents avec IPP</i>	152	5,5%	4
Indice de fréquence AT	35,0	-	20
Taux de fréquence AT	21,8	-	19

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	24 037	646	26,9	22	32,6
Construction	5 210	341	65,5	15	63,4
Commerce	12 775	431	33,7	24	39,0
Services	48 304	1 742	36,1	15	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	207	4,6%	9

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Valenciennes est la 4^e zone d'emploi de la région en termes d'effectifs salariés du régime général. Elle présente un niveau de risque d'accidents du travail plus faible. Ce constat est soutenu par une fréquence moins élevée d'accidents dans l'industrie et le commerce. Le taux de gravité est inférieur à l'indicateur régional du fait d'une durée d'arrêt un peu plus courte cumulée à des accidents du travail relativement moins fréquents. Les maladies professionnelles sont peu présentes dans la zone au vu du poids économique de Valenciennes.

BEAUVAIS

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	252 048	6 009 976	9
Densité de la population (hab./km ²)	100	189	20
Actifs ayant un emploi	104 481	2 266 163	8
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	31,8%	25,7%	2
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	43,8%	40,4%	5
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	60,3%	54,6%	4
Taux de chômage à fin déc. 2017	9,3%	11,1%	22

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Beauvais possède une densité de population peu élevée (100 hab./km²) mais le nombre de ses habitants augmente. Proche de la région parisienne, le territoire affiche des taux d'emploi nettement supérieurs à la moyenne régionale, particulièrement celui des jeunes et des femmes. Le tiers des actifs travaille hors de la zone. Son taux de chômage est inférieur à celui de la région. La part des emplois tertiaires est moins élevée qu'en région en raison de sa faible densité urbaine. Une grande partie de ces emplois concerne les transports routiers de fret, le commerce, l'entreposage et stockage, le nettoyage de bâtiments, les activités immobilières, la santé et la restauration. La part des emplois industriels représente 18,8 % des emplois de la zone dans des activités diversifiées : industries alimentaires, fabrication de produits en plastique, industrie du verre, fabrication d'équipements automobiles et de machines agricoles, fabrication de produits métalliques. Le poids des ouvriers est supérieur à celui de la région (27,5 % contre 24,5 %) et les intérimaires sont nombreux.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	57 898	3,8%	9
Heures travaillées (en milliers)	91 532	3,7%	9

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 075	3,6%	11
<i>dont accidents avec IPP</i>	129	4,7%	8
Indice de fréquence AT	35,8	-	18
Taux de fréquence AT	22,7	-	15

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	15 573	387	24,9	25	32,6
Construction	4 403	227	51,6	23	63,4
Commerce	8 337	324	38,9	13	39,0
Services	29 407	1 137	38,7	10	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	192	4,3%	10

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Près de 58 000 salariés du régime général se situent dans la zone d'emploi de Beauvais. Cette zone présente un risque d'accidents du travail un peu moins important qu'en région, notamment dans l'industrie et la construction où la fréquence des accidents est plus faible qu'en moyenne. Néanmoins, le taux de gravité de la zone est supérieur à l'indicateur régional car la durée des arrêts suite à un accident du travail est la plus élevée de la région. Les maladies professionnelles sont un peu plus fréquentes dans la zone.

COMPIÈGNE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	204 422	6 009 976	13
Densité de la population (hab./km ²)	131	189	16
Actifs ayant un emploi	83 416	2 266 163	12
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	29,3%	25,7%	6
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	44,0%	40,4%	4
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	59,2%	54,6%	5
Taux de chômage à fin déc. 2017	9,0%	11,1%	23

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Compiègne est un territoire urbanisé disposant d'une densité moyennement élevée (131 contre 189 hab./km²). Il possède des indicateurs socio-économiques favorables : les taux d'emploi des jeunes, des femmes et des seniors sont supérieurs à la moyenne régionale et son taux de chômage est l'un des plus faibles (9,0 % fin 2017). Le système productif se caractérise par une place importante de l'industrie (18,1 % des emplois de la zone) avec comme activités dominantes : les industries chimique et pharmaceutique, la fabrication de produits en plastique et la fabrication de verre. Le secteur de la construction est surreprésenté avec 8,2 % des emplois de la zone, ce qui la place au second rang derrière Flandre-Lys. Liées à ces secteurs productifs, les fonctions recherche-innovation sont très développées (plastique, verre et chimie). Les autres secteurs tertiaires les plus représentés sont le commerce, le nettoyage de bâtiments, les transports routiers de fret, la sécurité privée et les centres d'appel.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	55 288	3,6%	12
Heures travaillées (en milliers)	89 849	3,7%	10

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 861	3,2%	12
dont accidents avec IPP	99	3,6%	11
Indice de fréquence AT	33,7	-	23
Taux de fréquence AT	20,7	-	24

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	12 190	329	27,0	21	32,6
Construction	4 587	218	47,5	24	63,4
Commerce	8 250	304	36,8	18	39,0
Services	30 236	1 010	33,4	22	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

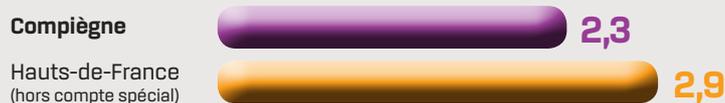
Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	125	2,8%	14

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi de Compiègne regroupe plus de 55 000 salariés du régime général. Ceux-ci sont en moyenne moins fréquemment exposés au risque d'accidents du travail, et cela dans les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, services, commerce) où la fréquence des sinistres est moins élevée qu'en région. Néanmoins, le taux de gravité est supérieur à l'indicateur régional du fait d'une durée moyenne d'arrêt suite à accident plus longue qu'en moyenne. Les maladies professionnelles sont un peu moins présentes dans la zone.

ROISSY-SUD PICARDIE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	389 672	6 009 976	4
Densité de la population (hab./km ²)	175	189	11
Actifs ayant un emploi	162 806	2 266 163	2
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	30,6%	25,7%	4
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	45,0%	40,4%	3
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	60,8%	54,6%	2
Taux de chômage à fin déc. 2017	8,8%	11,1%	25

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Roissy-Sud Picardie (partie Hauts-de-France) est un territoire principalement urbain et bénéficiant de la dynamique démographique de la région parisienne. C'est la 4^e zone la plus peuplée de la région avec une densité proche de la moyenne régionale. Elle arrive en seconde place pour le nombre d'actifs en emploi après la zone de Lille. Situé à proximité de la région parisienne, le territoire connaît une situation socio-économique plutôt favorable avec des taux d'emploi des jeunes, des femmes et des seniors nettement supérieurs aux moyennes régionales. L'industrie regroupe peu d'emplois dans des activités diversifiées : chimie, industrie du cuir et de la chaussure, installation électrique, sidérurgie, fabrication de produits en plastique. Le tertiaire est très développé (2^e rang après Lille) et particulièrement le commerce qui est surreprésenté. Viennent ensuite les transports, le nettoyage des bâtiments, la restauration, les activités de loisirs (parc d'attraction).

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	81 582	5,3%	6
Heures travaillées (en milliers)	132 055	5,4%	6

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 163	5,4%	5
<i>dont accidents avec IPP</i>	151	5,4%	5
Indice de fréquence AT	38,8	-	11
Taux de fréquence AT	24,0	-	11

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	15 179	455	30,0	14	32,6
Construction	4 804	262	54,5	22	63,4
Commerce	16 981	682	40,2	10	39,0
Services	44 702	1 761	39,4	9	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	168	3,8%	12

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Roissy-Sud Picardie est une zone d'emploi regroupant de nombreux salariés au sud de la région Hauts-de-France (5,3 %). Elle présente un risque d'accidents un peu plus important qu'en moyenne du fait d'une fréquence d'accidents plus élevée qu'en région dans le commerce et les services. Le taux de gravité d'un niveau supérieur à l'indicateur régional résulte d'une durée d'arrêt nettement plus longue qu'en moyenne cumulée à la fréquence élevée des accidents. Les maladies professionnelles sont, quant à elles, moins présentes dans la zone.

ARRAS

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	243 681	6 009 976	11
Densité de la population (hab./km ²)	111	189	18
Actifs ayant un emploi	97 406	2 266 163	9
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	28,1%	25,7%	10
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	43,4%	40,4%	6
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	59,2%	54,6%	5
Taux de chômage à fin déc. 2017	7,9%	11,1%	27

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi d'Arras voit sa population et ses actifs augmenter. Son taux de chômage est le 2^e plus bas de la région après Flandre-Lys. Le territoire possède des taux d'emploi supérieurs à la moyenne régionale, particulièrement celui des femmes. Il possède un tissu économique diversifié. Les secteurs de l'agriculture et de la construction sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. L'industrie est, par contre, moins développée. Les secteurs les plus employeurs sont l'agro-alimentaire avec un pôle d'excellence, les travaux d'installation électrique et l'industrie automobile. La zone compte un grand nombre d'emplois de type présentiel, qui assurent des services à la population (aide à domicile, distribution, santé et social, éducation et formation). Les emplois liés au transport et à la logistique sont nombreux, particulièrement dans le transport routier de fret. Les autres secteurs tertiaires les plus employeurs sont le nettoyage de bâtiments et la grande distribution.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	61 986	4,0%	8
Heures travaillées (en milliers)	100 498	4,1%	8

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 724	4,7%	8
<i>dont accidents avec IPP</i>	124	4,5%	9
Indice de fréquence AT	43,9	-	5
Taux de fréquence AT	27,1	-	6

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	9 924	400	40,3	7	32,6
Construction	5 863	402	68,6	11	63,4
Commerce	8 601	359	41,7	8	39,0
Services	37 601	1 562	41,5	7	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

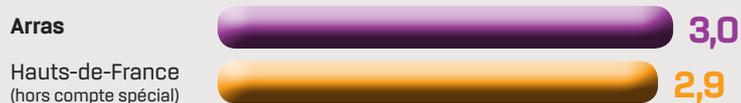
Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	187	4,2%	11

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi d'Arras se situe dans les dix premières zones en nombre de salariés du régime général (8^e rang sur 28). Elle présente un risque d'accidents du travail élevé, son indice de fréquence se situant au 5^e rang. Cette sur-exposition concerne les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, services, commerce). Néanmoins, le taux de gravité est inférieur à l'indicateur régional du fait d'une durée moyenne d'arrêt nettement moins longue. Dans la zone, les maladies professionnelles sont aussi fréquentes qu'en région.

BERCK-MONTREUIL

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	104 926	6 009 976	20
Densité de la population (hab./km ²)	90	189	23
Actifs ayant un emploi	38 360	2 266 163	21
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	28,8%	25,7%	8
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	37,3%	40,4%	18
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	55,4%	54,6%	11
Taux de chômage à fin déc. 2017	8,2%	11,1%	26

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Berck-Montreuil est un des territoires parmi les moins denses de la région. Son taux de chômage est un des plus faibles. Seul le taux d'emploi des seniors est inférieur à la moyenne régionale en raison de la présence d'une population âgée sur le territoire et notamment sur le littoral. L'agriculture est très présente (6^e rang régional en nombre d'emplois). L'industrie est sous-représentée et se concentre sur les secteurs suivants : la fabrication d'équipements automobiles et de machines agricoles, la fabrication d'instruments à usage médical et l'industrie alimentaire. Les trois-quarts des emplois (76,5 %) appartiennent au tertiaire. Les métiers de la santé et du travail social sont surreprésentés avec la présence de grands établissements hospitaliers et médico-sociaux. Berck-Montreuil est le 1^{er} secteur touristique régional. Les emplois dans l'hébergement et la restauration sont nombreux.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	24 801	1,6%	19
Heures travaillées (en milliers)	39 962	1,6%	19

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	938	1,6%	20
<i>dont accidents avec IPP</i>	62	2,2%	15
Indice de fréquence AT	37,8	-	14
Taux de fréquence AT	23,5	-	12

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	3 967	91	22,9	27	32,6
Construction	1 688	137	81,2	2	63,4
Commerce	4 200	154	36,7	19	39,0
Services	14 881	554	37,2	12	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	105	2,3%	16

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi de Berck-Montreuil compte un peu moins de 25 000 salariés du régime général. Elle présente un risque d'accidents du travail comparable à celui de la région. Des disparités sont observées entre les grands secteurs d'activité puisque les accidents sont plus fréquents qu'en moyenne dans la construction ainsi que dans les services dans une moindre mesure. À l'inverse, ils sont moins fréquents dans l'industrie et le commerce. Le taux de gravité est également proche de l'indicateur régional avec une durée d'arrêt à peine plus longue qu'en moyenne. Les maladies professionnelles sont parmi les plus fréquentes de la région.

BÉTHUNE-BRUAY

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	292 686	6 009 976	7
Densité de la population (hab./km ²)	423	189	6
Actifs ayant un emploi	107 762	2 266 163	7
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,7%	25,7%	19
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	36,6%	40,4%	22
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	52,5%	54,6%	18
Taux de chômage à fin déc. 2017	10,5%	11,1%	19

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Béthune-Bruay est un territoire à forte densité de population. Le taux de chômage est légèrement en-dessous de la moyenne régionale, mais avec une situation plus défavorable pour les seniors et les femmes. Malgré une baisse de ses effectifs, l'industrie reste à la seconde place régionale avec 21,4 % des emplois de la zone, contre 14,3 % en région. La part des ouvriers parmi les actifs est importante (29,0 %). Un pôle d'excellence régional « construction » est implanté dans le territoire. Les emplois industriels se concentrent dans les activités suivantes : l'agro-alimentaire, l'industrie automobile, la fabrication de produits en caoutchouc, la plasturgie et la métallurgie. L'économie verte (collecte et traitement des déchets) est aussi bien implantée. Le tertiaire est sous-représenté mais les services de proximité sont très présents (aide à domicile, action sociale).

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	55 984	3,6%	11
Heures travaillées (en milliers)	86 159	3,5%	11

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	2 404	4,1%	9
<i>dont accidents avec IPP</i>	139	5,0%	7
Indice de fréquence AT	42,9	-	7
Taux de fréquence AT	27,9	-	5

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	16 636	508	30,5	12	32,6
Construction	4 662	343	73,6	7	63,4
Commerce	8 684	389	44,8	3	39,0
Services	25 945	1 164	44,9	5	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	303	6,8%	3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Béthune-Bruay est une zone d'emploi qui compte près de 56 000 salariés du régime général. Les salariés y sont sur-exposés au risque d'accidents du travail. Leur fréquence est relativement élevée dans les secteurs de la construction, du commerce et des services. Le taux de gravité est impacté par cette sur-sinistralité et présente un niveau nettement supérieur à l'indicateur régional. Les salariés sont également sur-exposés au risque de maladies professionnelles. La zone se situe au 3^e rang en matière de maladies professionnelles, que ce soit en volume de maladies indemnisées ou en fréquence.

BOULOGNE-SUR-MER

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	161 007	6 009 976	16
Densité de la population (hab./km ²)	251	189	8
Actifs ayant un emploi	58 232	2 266 163	16
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	26,2%	25,7%	17
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	38,9%	40,4%	14
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	52,4%	54,6%	20
Taux de chômage à fin déc. 2017	12,0%	11,1%	10

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer voit sa population diminuer légèrement. Le taux d'emploi de sa population est un peu plus défavorable pour les femmes et les seniors. Le territoire est moyennement industrialisé : la part des emplois industriels dans l'ensemble des emplois de la zone est légèrement supérieure à celui de la région (15,0 % des emplois contre 14,3 %). Boulogne-sur-Mer est le 1^{er} port de pêche français et la 1^{re} plateforme européenne de transformation des produits de la mer, avec un pôle de compétitivité dans le domaine. Ainsi, l'industrie alimentaire est le premier secteur industriel du territoire, lié à la pêche et également à la fabrication de produits laitiers ou d'aliments pour animaux. La fabrication de produits électroniques est la seconde activité industrielle du territoire. L'attractivité touristique du territoire est un facteur fort de développement des emplois, notamment dans l'hôtellerie-restauration et le commerce. Les services liés à la population sont surreprésentés (distribution, services de proximité). Les ouvriers représentent 26,7 % des emplois et il existe une importante activité intérimaire.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	40 945	2,7%	13
Heures travaillées (en milliers)	65 716	2,7%	13

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 648	2,8%	13
<i>dont accidents avec IPP</i>	99	3,6%	12
Indice de fréquence AT	40,2	-	9
Taux de fréquence AT	25,1	-	9

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	7 694	341	44,3	3	32,6
Construction	2 961	213	71,9	8	63,4
Commerce	6 726	302	44,9	2	39,0
Services	23 395	792	33,9	19	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	237	5,3%	7

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La part des salariés du régime général de la zone d'emploi de Boulogne-sur-Mer sur ceux de la région est peu élevée (2,7 %). La zone d'emploi présente un risque d'accidents du travail un peu plus élevé qu'en région. Ce constat est lié à une fréquence des accidents importante dans l'industrie, la construction et le commerce. Malgré la fréquence élevée des accidents, le taux de gravité de la zone est plus faible que l'indicateur régional du fait d'une durée d'arrêt nettement moins longue. Avec une fréquence des maladies professionnelles double de celle de la région, Boulogne-sur-mer arrive en deuxième position en matière de fréquence élevée.

CALAIS

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	169 956	6 009 976	15
Densité de la population (hab./km ²)	245	189	9
Actifs ayant un emploi	59 353	2 266 163	15
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	22,3%	25,7%	28
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	34,7%	40,4%	27
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	49,7%	54,6%	24
Taux de chômage à fin déc. 2017	13,7%	11,1%	5

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Calais connaît une des plus fortes augmentations de la population mais le nombre d'actifs en emploi baisse légèrement. Son taux de chômage est le 5^e plus élevé en région. Le taux d'emploi de sa population est en-dessous de la moyenne régionale, et particulièrement celui des seniors et des femmes. Calais est la zone la plus tertiaisée du Pas-de-Calais en nombre d'emplois et la 3^e au niveau régional (après celles de Lille et Roissy-Sud Picardie). Cette surreprésentation du tertiaire est liée au secteur du transport (routier et maritime) et au secteur de la logistique avec le port de Calais au 1^{er} rang national pour le trafic de voyageurs et au 4^e rang pour le fret de marchandises. Ces activités induisent de nombreux emplois dans l'intérim et dans les services aux entreprises (nettoyage de bâtiments et autres activités de soutien aux entreprises). Les services de proximité (action sociale, aide à domicile, santé...) sont également très présents. L'industrie représente un faible poids dans l'économie locale et se concentre autour de trois activités : la fabrication d'équipements électriques, le textile-habillement et l'industrie chimique.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	31 598	2,1%	17
Heures travaillées (en milliers)	50 419	2,1%	17

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 152	2,0%	17
<i>dont accidents avec IPP</i>	58	2,1%	17
Indice de fréquence AT	36,5	-	15
Taux de fréquence AT	22,8	-	13

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	3 974	118	29,7	16	32,6
Construction	2 102	84	40,0	27	63,4
Commerce	5 962	233	39,1	12	39,0
Services	19 504	715	36,7	13	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

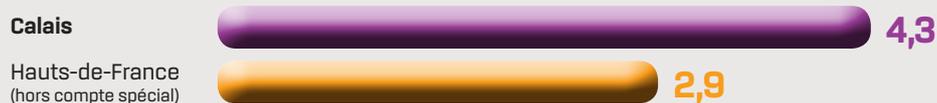
Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	136	3,0%	13

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Avec un peu plus de 2 % des salariés du régime général la zone d'emploi de Calais présente un risque d'accidents du travail un peu inférieur à la moyenne, avec une fréquence d'accidents moins élevée dans l'industrie et la construction. La durée des arrêts suite à accident est à peine plus longue que celle enregistrée en région et le taux de gravité également. La fréquence des maladies professionnelles figurent parmi les plus élevées de la région (4^e rang).

LENS-HÉNIN

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	363 741	6 009 976	5
Densité de la population (hab./km ²)	1 143	189	3
Actifs ayant un emploi	121 962	2 266 163	5
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	24,3%	25,7%	22
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	34,0%	40,4%	28
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	47,2%	54,6%	28
Taux de chômage à fin déc. 2017	13,5%	11,1%	8

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone de Lens-Hénin, située au cœur du bassin minier, est le territoire le plus peuplé du Pas-de-Calais. La zone possède le plus faible taux d'emploi de sa population et notamment celui des femmes et des seniors. Son taux de chômage est élevé (13,5 %). Le territoire se caractérise par une surreprésentation du tertiaire par rapport à la moyenne régionale (5^e rang) avec comme secteurs principaux en termes d'emplois : la santé, les transports routiers, la logistique (un pôle d'excellence Euralogistic), les centres d'appel, le nettoyage des bâtiments. La construction est également surreprésentée (3^e rang avec 8,1 % des emplois). Deux activités se détachent dans un territoire peu industriel : la fabrication de produits en plastique (un pôle d'excellence plasturgie) et l'industrie automobile. Le tourisme, les métiers d'art, le numérique se développent autour du Louvre-Lens et des anciens sites miniers.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	84 056	5,5%	5
Heures travaillées (en milliers)	135 269	5,5%	5

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	4 828	8,3%	2
<i>dont accidents avec IPP</i>	<i>275</i>	<i>9,9%</i>	<i>2</i>
Indice de fréquence AT	57,4	-	1
Taux de fréquence AT	35,7	-	1

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	10 654	495	46,5	2	32,6
Construction	7 752	571	73,7	6	63,4
Commerce	13 671	676	49,4	1	39,0
Services	51 944	3 086	59,4	1	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	502	11,2%	2

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi de Lens-Hénin représente 5,5 % des salariés du régime général de la région. C'est la zone la plus exposée aux risques professionnels. Elle cumule la plus forte fréquence d'accidents du travail la région ainsi que de maladies professionnelles. En ce qui concerne les accidents, les quatre grands secteurs d'activité (industrie, construction, commerce, services) sont sur-exposés, comparativement à la moyenne constatée pour les Hauts-de-France. La fréquence importante des sinistres a pour conséquence le taux de gravité le plus élevé de la région, la durée des arrêts étant quant à elle proche de la moyenne. L'indice de gravité est le 2^e plus élevé du fait de nombreux accidents ayant donné suite à une incapacité permanente.

SAINT-OMER

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	118 523	6 009 976	19
Densité de la population (hab./km ²)	168	189	12
Actifs ayant un emploi	44 897	2 266 163	19
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	26,5%	25,7%	15
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	36,5%	40,4%	24
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	53,6%	54,6%	16
Taux de chômage à fin déc. 2017	10,4%	11,1%	20

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Saint-Omer est un territoire moyennement dense à l'échelle régionale avec une population en augmentation. Le taux d'emploi des seniors est nettement plus défavorable qu'en région. Auparavant fortement industrialisée, la zone de Saint-Omer continue à perdre des emplois industriels dont le poids dans l'emploi total se rapproche de la moyenne régionale (15,7 % des emplois du territoire, contre 14,3 % en région). La part des ouvriers reste élevée avec 32,4 % des actifs (4^e rang). L'activité de mono-industrie tourne autour de la fabrication du verre et des secteurs annexes : fabrication d'autres produits minéraux non métalliques et caoutchouc-plastique. Sont présents également : la fabrication de papier et carton, l'agro-alimentaire (fabrication de bière). Le territoire se distingue nettement pour la part de ses emplois dans le transport et la logistique.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	31 936	2,1%	16
Heures travaillées (en milliers)	57 853	2,4%	15

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	1 222	2,1%	16
dont accidents avec IPP	78	2,8%	14
Indice de fréquence AT	38,3	-	13
Taux de fréquence AT	21,1	-	21

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	9 935	247	24,9	24	32,6
Construction	2 088	149	71,4	10	63,4
Commerce	5 380	238	44,2	5	39,0
Services	14 521	588	40,5	8	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	116	2,6%	15

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone de Saint-Omer ne compte que 2 % des effectifs salariés du régime général. Elle présente une fréquence d'accidents du travail proche de la moyenne régionale. Des disparités sont constatées entre les quatre grands secteurs d'activité : les accidents sont moins fréquents qu'en moyenne dans l'industrie et plus fréquents dans la construction, le commerce et les services. Le taux de gravité est plus faible que l'indicateur régional du fait d'une durée d'arrêt moins longue qu'en région. Les maladies professionnelles sont un peu plus fréquentes dans la zone.

ABBEVILLE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	69 125	6 009 976	23
Densité de la population (hab./km ²)	69	189	24
Actifs ayant un emploi	25 055	2 266 163	24
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	27,7%	25,7%	12
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	38,9%	40,4%	14
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	55,4%	54,6%	11
Taux de chômage à fin déc. 2017	10,6%	11,1%	18

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi d'Abbeville possède une faible densité de population. Le taux d'emploi des seniors, plus faible qu'en moyenne régionale, est lié à la part importante de retraités présents dans la zone. Le taux de chômage se situe légèrement en-dessous de la moyenne régionale. L'agriculture-sylviculture-pêche occupe la 4^e place régionale en termes d'emplois (6,0 %). La construction représente 7,1 % des emplois, contre 6,1 % en région. Le territoire est peu industrialisé (12 % des emplois de la zone ; 14,3 % en région). Les industries alimentaires arrivent en tête des activités industrielles. Les autres activités présentes sont la fabrication de verre et la fabrication d'équipements automobiles. Le tertiaire représente les trois-quarts des emplois. Les services de proximité sont très présents avec le commerce, l'aide à domicile et les activités d'hébergement-restauration grâce à l'activité touristique générée par le littoral.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	14 564	0,9%	23
Heures travaillées (en milliers)	22 896	0,9%	23

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	458	0,8%	25
<i>dont accidents avec IPP</i>	13	0,5%	28
Indice de fréquence AT	31,4	-	26
Taux de fréquence AT	20,0	-	25

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	2 483	66	26,6	23	32,6
Construction	1 183	46	38,9	28	63,4
Commerce	2 719	80	29,4	26	39,0
Services	8 163	266	32,6	24	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	44	1,0%	22

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Avec moins de 1 % des effectifs salariés du régime général de la région, la zone d'emploi d'Abbeville présente une des fréquences d'accidents du travail les plus faibles des Hauts-de-France. Ce constat se vérifie quel que soit le grand secteur d'activité (industrie, construction, commerce, services). Le taux de gravité figure également parmi les plus faibles et la durée des arrêts est inférieure à la moyenne régionale. L'indice de gravité est le plus faible de la région en 2017, les accidents ayant donné suite à une incapacité permanente ayant été relativement peu fréquents. Les maladies professionnelles sont quant à elles aussi présentes qu'en Hauts-de-France.

AMIENS

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	390 471	6 009 976	3
Densité de la population (hab./km ²)	105	189	19
Actifs ayant un emploi	151 773	2 266 163	4
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	25,6%	25,7%	20
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	43,0%	40,4%	7
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	56,6%	54,6%	8
Taux de chômage à fin déc. 2017	10,8%	11,1%	16

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi d'Amiens se place au 3^e rang régional en nombre d'habitants (après Lille et Roubaix-Tourcoing), mais en raison de sa grande superficie, sa densité est nettement moins élevée (105 hab./km²). Elle se situe à la 4^e place pour le nombre d'actifs en emploi. Les taux d'emploi des seniors et des femmes sont supérieurs à la moyenne régionale. Le taux de chômage est légèrement inférieur à celui de la région. Orientée vers la sphère publique, la part du tertiaire dans l'emploi total de la zone, concentré autour du pôle urbain d'Amiens, est importante (5^e rang). Les emplois marchands sont nombreux dans la grande distribution, le nettoyage de bâtiments, les transports et la logistique, les centres d'appels, les activités financières, l'aide à domicile. La part de l'industrie est identique à celle de la région (14,2 %) : les secteurs qui emploient le plus de salariés sont l'agro-alimentaire, la fabrication d'autre matériel de transport (filiale aéronautique), la fabrication d'équipements automobiles, les secteurs de la chimie-caoutchouc-plastiques et l'industrie du papier-carton.

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	100 481	6,6%	3
Heures travaillées (en milliers)	157 746	6,5%	3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	3 437	5,9%	4
dont accidents avec IPP	98	3,5%	13
Indice de fréquence AT	34,2	-	21
Taux de fréquence AT	21,8	-	20

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	18 819	551	29,3	18	32,6
Construction	6 822	434	63,6	17	63,4
Commerce	13 621	478	35,1	21	39,0
Services	61 180	1 973	32,2	25	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	251	5,6%	6

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

La zone d'emploi d'Amiens est la 3^e zone de la région en nombre de salariés du régime général. Elle présente un risque d'accidents du travail plus faible qu'en région. Ce constat se vérifie dans l'industrie, le commerce et les services. Le taux de gravité est moins élevé que l'indicateur régional, du fait d'une durée d'arrêt moins longue qu'en moyenne cumulée à une plus faible fréquence des accidents. Les maladies professionnelles sont un peu moins présentes qu'en région.

PÉRONNE

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	56 131	6 009 976	27
Densité de la population (hab./km ²)	64	189	25
Actifs ayant un emploi	20 257	2 266 163	26
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	28,3%	25,7%	9
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	39,4%	40,4%	12
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	52,5%	54,6%	18
Taux de chômage à fin déc. 2017	10,9%	11,1%	15

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La zone d'emploi de Péronne est un petit territoire rural peu peuplé, à l'avant-dernière place en nombre d'habitants devant la zone de Tergnier. Elle est située sur un axe important de transports qui relie Paris et le nord de l'Europe. Le taux d'emploi de sa population est plus défavorable pour les seniors et pour les femmes. Le taux de chômage est proche de celui de la région. Le territoire est celui qui possède la plus forte proportion d'emplois agricoles (10,7 %) devant Château-Thierry. Il bénéficie du pôle de compétitivité « Industries et Agro-Ressources ». La part des emplois industriels place le territoire au 4^e rang régional (20,8 %). Le secteur dominant est l'industrie agro-alimentaire, suivi par la chimie et la pharmacie. Le secteur de la construction est nettement sous-représenté (28^e rang) ainsi que les activités tertiaires (27^e rang). Les principaux secteurs dans les services sont les transports, l'entreposage et les activités de conditionnement. La part des ouvriers dans l'emploi total est la 2^e plus importante de la région (34,8 %).

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	12 340	0,8%	26
Heures travaillées (en milliers)	20 956	0,9%	25

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	473	0,8%	24
<i>dont accidents avec IPP</i>	24	0,9%	23
Indice de fréquence AT	38,3	-	12
Taux de fréquence AT	22,6	-	16

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	4 152	101	24,3	26	32,6
Construction	703	52	74,0	5	63,4
Commerce	1 886	75	39,8	11	39,0
Services	5 601	245	43,7	6	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	39	0,9%	23

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Péronne figure parmi les plus petites zones d'emploi de la région en nombre de salariés du régime général. La fréquence des accidents du travail y est proche de la moyenne régionale, avec des disparités entre les grands secteurs d'activité. L'industrie présente une situation plus favorable alors que la construction et les services se révèlent sur-exposés au risque d'accidents. Le taux de gravité est plus faible que l'indicateur régional du fait d'une durée d'arrêt suite à accident plus courte qu'en région. Dans la zone, les maladies professionnelles sont un peu plus fréquentes qu'en moyenne.

VALLÉE DE LA BRESLE-VIMEU

	Zone	Région	Rang parmi les 28 ZE
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2015	56 152	6 009 976	26
Densité de la population (hab./km ²)	98	189	21
Actifs ayant un emploi	20 730	2 266 163	25
Taux d'emploi des jeunes de moins de 25 ans	33,1%	25,7%	1
Taux d'emploi des seniors (55 ans à 64 ans)	37,2%	40,4%	19
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)	55,7%	54,6%	10
Taux de chômage à fin déc. 2017	8,9%	11,1%	24

Sources : Insee, recensement de la population 2015 et taux de chômage localisés au 4^e trim. 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

La Vallée de la Bresle-Vimeu (partie Hauts-de-France) fait partie des territoires les moins peuplés (26^e rang sur 28). Il est le plus industrialisé de la région (devant Béthune-Bruay) avec la plus forte part d'ouvriers dans l'emploi total (40,3 % contre 24,5 % en région). Le taux d'emploi des jeunes est nettement supérieur à la moyenne régionale. Le territoire possède deux pôles d'excellence : la métallurgie et l'industrie du verre. La métallurgie et la fabrication de produits métalliques (1^{er} pôle français en serrurerie-robetterie-quincaillerie) emploie 47 % des emplois industriels du territoire. Le pôle verrier est au 1^{er} rang mondial pour le flaconnage de luxe. Les autres secteurs industriels sont la fabrication d'articles en bois ou en caoutchouc. La construction est sous-représentée (26^e rang). La part des emplois tertiaires est la plus faible des zones d'emploi de la région et compte notamment des activités de soutien aux entreprises (conditionnement).

Emploi salarié du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Effectif salarié	13 367	0,9%	24
Heures travaillées (en milliers)	22 074	0,9%	24

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Accidents du travail du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Accidents avec 1 ^{ère} indemnisation	412	0,7%	26
<i>dont accidents avec IPP</i>	18	0,6%	25
Indice de fréquence AT	30,8	-	28
Taux de fréquence AT	18,7	-	28

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des accidents du travail

Nombre d'accidents du travail avec 1^{ère} indemnisation pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Accidents du travail par grand secteur d'activité

	Effectif salarié	Accidents du travail	Indice de fréquence	Rang	Indice de fréquence régional
Industrie	6 076	182	30,0	15	32,6
Construction	529	24	45,4	25	63,4
Commerce	1 792	51	28,5	28	39,0
Services	4 969	155	31,2	26	36,3

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Taux de gravité des accidents du travail

Nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Indice de gravité des accidents du travail

Total des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Maladies professionnelles du régime général

	Nombre	Poids	Rang
Maladies indemnisées	35	0,8%	25

Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.
Rang : du plus élevé au plus faible.

Indice de fréquence des maladies professionnelles

Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2017.

Avec moins de 1 salarié sur 100 du régime général, la zone d'emploi de Vallée de la Bresle-Vimeu est la moins exposée des Hauts-de-France au risque d'accidents du travail. Parmi les quatre grands secteurs d'activité, tous présentent une fréquence d'accidents inférieure à leur moyenne régionale. Le taux de gravité est également le plus faible de la région, la fréquence peu importante des accidents étant cumulée à une durée d'arrêt relativement courte. Les maladies professionnelles sont un peu moins présentes qu'en Hauts-de-France.



Sources

Les services de santé au travail (SST) interentreprises rendent chaque année un rapport de synthèse de leur activité à la Direccte. Depuis 2 ans, un modèle leur a été proposé par l'Inspection médicale, visant à homogénéiser les données recueillies.

Concernant les services autonomes, le rapport d'activité annuel des médecins du travail est également exploité à la Direccte qui dispose, par ailleurs, des dossiers d'agrément des SST des 2 types.

QUELQUES EFFECTIFS

Environ **un million et demi de salariés** étaient suivis en 2017 par les services de santé au travail (SST) interentreprises et autonomes agréés des Hauts de France.

Ils sont répartis dans un peu plus de 100 000 entreprises dont 77% ne comptent qu'un à dix salariés.

490 médecins du travail en ont assuré le suivi, dont 433 exerçaient en SST interentreprises. Ces derniers sont entourés par des équipes pluridisciplinaires : médecins collaborateurs, infirmiers, intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) et assistants de SST (ASST) ; l'ensemble (médecins du travail compris) représente un effectif de 902 professionnels en services interentreprises.

Le nombre de médecins du travail décroît lentement tandis que celui des infirmiers ne cesse d'augmenter depuis 2014 : en 2017 ils étaient 166 en service inter (120 en 2016).

L'effectif d'IPRP (de niveau ingénieur ou technicien supérieur) exerçant en service inter reste stable (102 en 2017 pour 101 en 2016) alors que celui des ASST (157 en 2017) augmente toujours (140 en 2016).

Ce développement important du nombre d'ASST est une particularité de notre région (où s'est mise en place la première formation) et se fait au détriment du développement de la pluridisciplinarité que la loi a défini comme l'apport de compétences techniques et organisationnelles pour la prévention des risques professionnels qui ne saurait reposer sur les seules compétences médicales.

Modèle de rapport de synthèse

Il aborde l'action sur le milieu de travail du point de vue de l'entreprise : sont analysées les interventions dont les entreprises de la région ont bénéficié, qu'elles aient été brèves ou qu'elles aient duré plusieurs semaines et quel que soit le nombre d'acteurs du SST qui sont intervenus dans une même entreprise pour une même action.

SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La périodicité de ce suivi est fixée par le médecin du travail en fonction des risques du poste de travail mais aussi de l'état de santé de chaque salarié, de son âge : il doit être adapté au cas par cas.

Les SST interentreprises de la région ont réalisé 775 350 visites : en ont bénéficié 550 000 salariés différents, soit environ un tiers de l'effectif total suivi par les SST inter.

Depuis la réforme de 2016, ces visites peuvent être des visites d'information et de prévention (pour la majorité des travailleurs, il n'y a plus de contrôle de l'aptitude au poste) ou des visites d'aptitude (pour les seuls travailleurs affectés à un poste à risque, listé par l'employeur). Enfin des visites de pré-reprise peuvent être réalisées lors d'un arrêt de travail prolongé dont l'objectif est d'anticiper les aménagements qui pourraient être nécessaires à la reprise du salarié.

VISITES D'INFORMATION ET DE PRÉVENTION

Ces VIP peuvent être déléguées par le médecin du travail à un autre professionnel de santé et concernent surtout le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs qui n'occupent pas un poste à risque.

En 2017, dans les SST inter, **288 029 VIP** ont été réalisées dont presque la moitié par des infirmiers (le reste par les médecins, surtout à l'embauche).

VISITES D'APTITUDE ET À LA DEMANDE : 487 321 EN SST INTER

Les visites d'aptitude représentent la majorité des visites réalisées par les médecins du travail : 272 491 visites d'aptitude à l'embauche et périodiques en 2017, en SST inter.

Mais ils ont aussi réalisé 98 615 visites de reprise (96 655 en 2016).

Les **visites de pré-reprise** augmentent lentement : 39 677 en 2017 contre 33 597 en 2016.

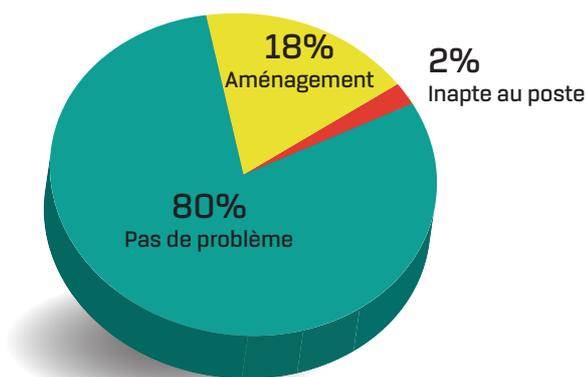
CONCLUSIONS DES VISITES (HORS PRÉ-REPRISE)

En 2017, en SST inter, 80% des visites ont donné lieu à délivrance d'une simple attestation de suivi ou à un avis d'aptitude : il n'y avait pas d'incompatibilité rapportée entre l'état de santé et le poste de travail.

A l'issue de 18% des visites, le médecin du travail a fait des propositions d'aménagement ou de transformation du poste de travail.

2% de l'ensemble des visites ont mené à la conclusion d'une inaptitude du salarié à son poste. Ceci représente environ 14 700 avis d'inaptitude qui ont concerné environ 11 000 salariés déclarés inaptes.

Conclusion des visites (en pourcentage des visites réalisées en 2017)



Source : Inspection médicale du travail des Hauts de France

ACTION SUR LE MILIEU DE TRAVAIL

Types d'actions

En 2017, un peu plus de 44 000 entreprises ont été touchées par une action menée par leur SST (hors suivi de l'état de santé).

Il s'agit pour 19% de ces actions, d'études de poste individuel (les 81% restant concernent plusieurs salariés, voire toute l'entreprise).

On observe une augmentation importante du nombre de ces études de poste individuel, en lien avec l'évolution de la réglementation qui impose d'en mentionner la date sur les avis d'inaptitude rendus. On est ainsi passé de 2 899 études de poste individuel en 2016 à 8 731 études en 2017.

On dénombre donc un peu plus de 36 000 **actions collectives** :

- 11% sont des actions d'information (souvent nommées ANA dans la région, pour Accueil Nouvel Adhérent) ;
- 49% des actions collectives étaient du niveau conseil de base ou sensibilisation : il s'agit d'informations générales sur un risque (bruit, troubles musculosquelettiques, risques psycho-sociaux...) et sur les moyens de le prévenir, informations transposables d'une entreprise à l'autre et visant à sensibiliser les acteurs.

On trouve également dans cette rubrique des actions d'éducation sanitaire (addictions, sommeil, nutrition...). C'est aussi dans cette catégorie que l'on a rangé l'aide à l'évaluation des risques que peut apporter le SST à l'entreprise, notamment par la réalisation de la fiche d'entreprise. Dans notre région, elle a en effet été massivement confiée aux ASST et ne correspond donc pas à un niveau expert.

Les nombreuses fiches d'entreprise réalisées en 2017 (pour répondre là aussi aux évolutions réglementaires) expliquent la part importante de ce deuxième niveau d'actions.

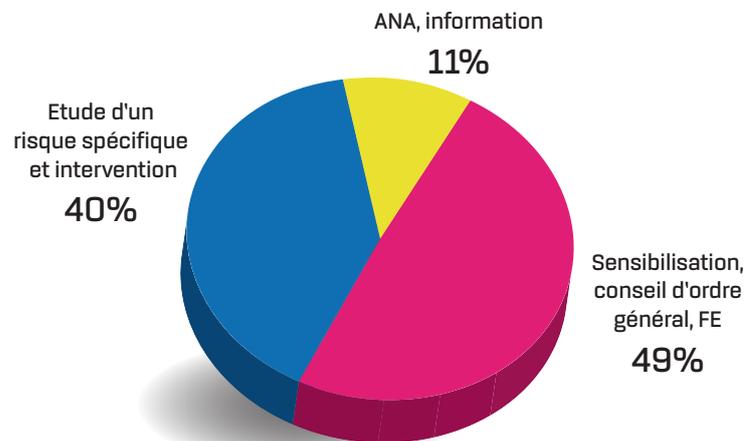
- 40% des actions collectives étaient des interventions spécifiques à l'entreprise visant ses risques propres.

Il a pu s'agir de repérage par des mesures ponctuelles (métrologies de bruit...), par l'analyse des fiches de données de sécurité des produits utilisés par l'entreprise, par la visite des locaux...

Enfin c'est dans cette rubrique que l'on a classé les interventions dans l'entreprise telles que les études toxicologiques, ergonomiques ou les analyses des RPS... voire même les interventions de type systémique (envisageant la prévention des risques de manière globale et non catégorie par catégorie). Elles sont le plus souvent conduites par un IPRP.

C'est ce type d'interventions expertes qui permet au médecin de s'appuyer sur les conclusions de l'étude pour proposer des mesures préventives adaptées à l'entreprise, notamment face à des risques complexes.

Actions collectives des SST Interentreprises



Source : Inspection médicale du travail des Hauts de France

Recueil des données

Les systèmes informatiques mis à disposition des professionnels de santé au travail permettent la saisie de leurs actions en milieu de travail. Malgré des thésaurus différents, il est possible d'identifier les principales actions et de les regrouper en 3 niveaux d'expertise croissante, même si ce regroupement nécessitera une plus grande rigueur à l'avenir de la part des SST, pour mieux faire sens.

La limite de fiabilité des données tient aussi au manque d'exhaustivité de la saisie, particulièrement par les médecins dont les actions sont donc peut-être sous-estimées ici.

Acteurs

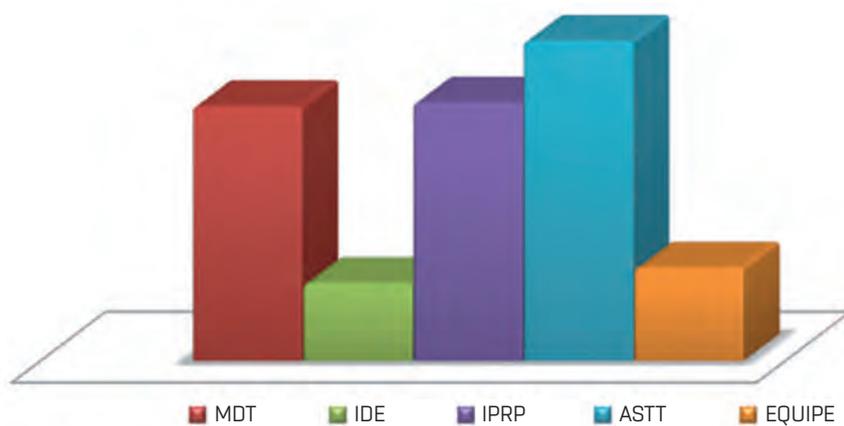
La majorité des actions collectives en entreprise sont menées par les ASST.

Elles ont rencontré les nouveaux adhérents pour leur apporter les informations principales (types de visites obligatoires, etc.) et recueillir des informations pour la fiche d'entreprise (FE) réalisée par le médecin. Mais elles ont aussi rédigé elles-mêmes une grande partie des FE, même si le médecin valide ensuite le document (ou le corrige ou le complète).

Mais les médecins du travail sont aussi sur le terrain et réalisent beaucoup d'études de poste (notamment dans le cadre des procédures d'inaptitude).

Ils conduisent néanmoins aussi des actions collectives (à l'exception des simples actions d'informations de base).

Acteurs des actions en milieu de travail en SST interentreprises

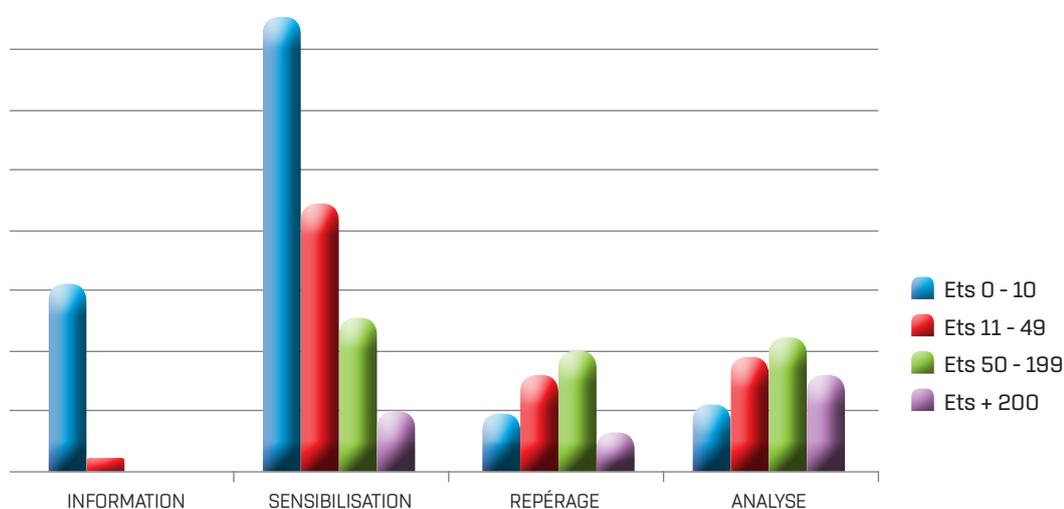


Source : Inspection médicale du travail des Hauts de France
 Note : MDT : médecin du travail
 IDE : infirmier diplômé d'Etat
 IPRP : intervenant en prévention des risques professionnels
 ASST : assistant de service de santé au travail

Tailles d'entreprise

Les très petites entreprises bénéficient peu d'interventions de type analyse de risque : ce sont l'information (ANA) et la réalisation d'une fiche d'entreprise par un ASST qui représentent la part principale des actions des SST.

Types d'actions en milieu de travail en fonction de la taille des entreprises



Source : Inspection médicale du travail des Hauts de France

AUTRES ACTIVITÉS

Les médecins du travail ont participé à de nombreuses réunions de CHSCT (4 435 réunions en 2017). Les SST ont aussi apporté leur contribution à des enquêtes pour accident du travail ou maladie professionnelle (2 188 participations).

LES ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL PAR LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Actions en milieu de travail par type de programme

1 - Priorité PSST 2016-2020	
- Conception des machines/chutes de hauteur	94
- Déterminants RPS	118
- Prévention de la Désinsertion Professionnelle	82
- Prévention des TMS	165
- Risque Animal/filière hippique	40
- Risque animal bovin	99
- Risque chimique	255
Total PSST	853
2 - Interventions Hors plan	2 802
Total des interventions (1 + 2)	3 655

Source : MSA Nord - Pas-de-Calais et MSA Picardie, données 2017.

En 2017, 3 655 interventions en milieu de travail ont eu lieu dans les entreprises adhérentes à la Mutualité sociale agricole, en région Hauts-de-France. Parmi celles-ci :

- 853 interventions ont été menées dans le cadre du Plan Santé Sécurité au Travail (PSST).
- 2 802 interventions ont été menées hors PSST.

Les actions en milieu de travail par grand type d'intervention

Type d'intervention	TOTAL
Accompagnement du Chef d'entreprise	113
Enquête	160
Formation	552
Intervention en entreprise	1 424
Total	2 249

Source : MSA Nord - Pas-de-Calais et MSA Picardie, données 2017.

Les actions en milieu de travail par grand secteur d'intervention

Secteur d'intervention	TOTAL
Coopération	415
Culture et élevage	1 699
ETA jardinerie paysagisme	460
Exploitants	21
OPA	270
Travaux Forestiers	70
Total	2 935

Source : MSA Nord - Pas-de-Calais et MSA Picardie, données 2017.

La majorité des actions sont réalisées à destination des filières culture et élevage, coopération, Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) jardinerie paysagisme.

QUELS REGROUPEMENTS POUR LES STATISTIQUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ?

L'Atlas de la santé au travail en Hauts-de-France présente les statistiques de risques professionnels selon la nomenclature d'activités française (NAF) et non plus selon les comités techniques nationaux (CTN)³. Ceci vise à répondre aux exigences formulées par les institutions européennes d'harmoniser la production de statistiques des pays membres selon une même nomenclature d'activités.

Afin de traiter au mieux les problématiques liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, les statistiques par secteur d'activité sont présentées selon le regroupement suivant obtenu d'après les 21 sections de la NAF rév 2, 2008 :

- B, C, D et E - Industrie manufacturière, industries extractives et autres.
- F - Construction.
- G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles.
- H - Transports et entreposage.
- I - Hébergement et restauration.
- J, K et L - Information et communication, activités financières et d'assurance, activités immobilières.
- M et N - Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien.
- O et P - Administration publique, enseignement.
- Q - Santé humaine et action sociale.
- R, S, et U - Autres activités de services.

Les statistiques présentant les retours d'enquêtes médicales peuvent être présentées selon un regroupement variant peu de celui présenté ci-dessus.

Pour le régime agricole, les emplois ont été regroupés de la sorte :

- dans les activités agricoles sont comprises les activités suivantes : culture et élevage, travaux forestiers, travaux agricoles.
- dans les activités agricoles diverses figurent les artisans, les coopératives et les secteurs divers (notamment les jardiniers, forestiers, organismes de remplacement et l'enseignement).
- dans les organismes professionnels figurent notamment les bureaux de la Mutualité sociale agricole et du Crédit agricole.
- dans les non-salariés agricoles figurent les chefs d'exploitation, les conjoints de chefs d'exploitation ou d'entreprise participant aux travaux, les aides familiaux.

³ Le périmètre des statistiques intègre néanmoins les établissements des CTN A à I, à l'exclusion des taux bureau, permettant ainsi les comparaisons avec les chiffres nationaux.

AVERTISSEMENTS

Rupture de série pour les effectifs salariés et heures travaillées du régime général

Jusqu'en 2016, les données d'effectifs salariés et d'heures travaillées étaient issues des Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS). La déclaration sociale nominative (DSN) devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans les séries statistiques du régime général, par les changements de règles qu'elle induit. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts sont les principaux changements impactant les données de sinistralité. Les données 2017 actent ainsi le début d'une nouvelle série chronologique. La comparaison de 2017 avec les années précédentes est impossible pour les effectifs, les heures travaillées et les indicateurs statistiques qui en découlent (indice de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité pour les accidents du travail et indice de fréquence pour les maladies professionnelles).

Suppression du régime social des indépendants

En ce qui concerne les indépendants, les données 2017 sont des données issues du régime Social des Indépendants. Il faut cependant noter que, selon la loi de financement de la Sécurité Sociale 2018, le RSI est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2018.

La protection sociale des travailleurs indépendants est progressivement confiée au régime Général pour la prise en charge des risques maladie, vieillesse et invalidité-décès ainsi que pour le prélèvement de leurs cotisations. La nouvelle organisation devra être définitivement mise en place au 1^{er} janvier 2020.

RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE LA SANTÉ AU TRAVAIL DANS LE NORD - PAS-DE-CALAIS

- **Les 50 ans et plus au travail : enjeux, constats et mesures de prévention**, Janvier 2016.
- **L'influence du tissu économique sur la fréquence des accidents du travail, n°12**, Juin 2015.
- **Bilan des actions régionales sur le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique des salariés du régime général, n°9**, Juillet 2013.
- **Entretien et réparation de véhicules : constats et actions de prévention face au risque chimique, n°7**, Octobre 2012.
- **La grande distribution : santé des travailleurs, risques professionnels et actions de prévention en région Nord - Pas-de-Calais, n°6**, Juin 2012.
- **Structure des activités et fréquence des accidents du travail dans le Nord - Pas-de-Calais, n°5**, Mars 2012.

RÉFÉRENCES DE LA LIGNE ÉDITORIALE LA SANTÉ AU TRAVAIL EN PICARDIE

- **En 2013, des risques professionnels qui diminuent plus rapidement qu'en France**, Avril 2015.
- **Un tissu économique qui engendre plus de risques d'accidents du travail qu'en France**, Juillet 2015.

Les Services de Santé au Travail dans les Hauts-de-France



1 AISMT
Association Interprofessionnelle des Services Médicaux du Travail
1461 avenue du Cateau - Place Santos DUMONT
CS 50182 - 59404 CAMBRAI CEDEX
Tél. 03 27 72 63 63
www.aismtca.com

2 AISTV
Association Inter-Entreprises pour la Santé au Travail du Vimeu
11 rue Chevalier de la Barre
BP 80011 - 80520 WOINCOURT
Tél. 03 22 60 21 69
aistv@vimeu.fr

3 ASMS
Association pour les Services Médicaux Interentreprises du Département de la Somme
77 rue Debaussaux
CS 60132 - 80001 AMIENS Cedex 1
Tél. 03 22 54 58 00
www.asms.net

4 AST
Action Santé Travail
174 route de Béthune
CS 20023 - 62160 AIX-NOULLETTE
Tél. 03 21 18 42 00
www.actionsantetravail.fr

5 ASTAV
Association de Santé au Travail de l'arrondissement de Valenciennes
1, Avenue de Europe - 59800 SAINT-SAULVE
Tél. 03 27 46 19 24
www.astav.fr

6 ASTIL 62
Association Santé Travail Interentreprises du Littoral 62
430 boulevard du Parc - CS 60094
62600 COQUELLES Cedex
Tél. 03 21 85 51 85
www.astil62.fr

7 ASTISMIE
Association de Santé au Travail Interentreprises des secteurs Sanitaire, Médico-social, de l'Insertion et de l'Emploi
426 Rue des Résistants, 62980 Noyelles-lès-Vermelles
Tél. 08 92 97 64 35
www.astismie.fr

8 CEDEST
Centre pour le Développement Santé au Travail
4/12 rue Albert Thomas
59210 COUDEKERQUE-BRANCHE
Tél. 03 28 24 98 98
www.cedest.net

9 GASBTP
Groupement d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région du Nord-Est
1 rue Emile Cazier - 51100 REIMS
Tél. 03 26 48 42 10
www.gasbtp.fr

10 MEDISIS
Médecine du Travail Interprofessionnelle Service Interentreprises de Santé au Travail
240 avenue Marcel Dassault
BP 70803 - 60008 BEAUVAIS CEDEX
Tél. 03 44 06 15 77
www.medisisasso.fr

11 MTA
2A Bois de la Choque
Rue Théodore Monod - 02100 SAINT-QUENTIN
Tél. 03 23 60 52 48
www.mtq2.org

12 PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord
Centre VAUBAN - 199/201 rue Colbert
Bâtiment Daul - CS 71365 - 59014 LILLE Cedex
Tél. 03 20 12 83 00
www.polesantetravail.fr

13 SMUP
Service Interprofessionnel de Médecine du Travail des Unions Patronales d'Halluin, de Comines et de Wervicq
22 rue de Lille - 59250 HALLUIN
Tél. 03 20 94 12 54
www.simp.fr

SISAT Sud Aisne
Service Interprofessionnel de Santé au Travail Sud Aisne
52 avenue de Paris - 02200 SOISSONS
Tél. 03 23 76 44 44
www.sisat.org

15 SMTVO
Services Médicaux Interentreprises du Bâtiment et des Travaux Publics de l'Oise
240, avenue Marcel Dassault
60000 BEAUVAIS
Tél. 03 44 06 15 80

16 SMIN
Service Médical Inter-entreprises de santé au travail de Noyon et de la région
Avenue Alsace-Lorraine
60400 NOYON
Tél. 03 44 09 87 50

17 SMTVO
Santé et Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise
8, rue Nicéphore Niepce
60200 COMPIEGNE
Tél. 03 44 98 51 90
www.smtvo.org

18 SSTIB
Service de Santé au Travail Inter Banques de Lille
20 rue Gombert - 59800 LILLE
Tél. 03 20 00 14 00

SANTÉ AU TRAVAIL SAMBRE-AVESNOIS
24, rue Romain Duchâteau - 59720 LOUVROIL
Tél. 03 27 53 31 31
contact@st-sa.fr
www.sante-travail-safr

*** SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL ADHÉRENTS À**
présanse
PRÉVENTION DES MALADIES PROFESSIONNELLES
HAUTS-DE-FRANCE

Caisse d'assurance retraite et de santé au travail – CARSAT Nord-Picardie

11, allée Vauban 59662 Villeneuve d'Ascq cedex
Téléphone : 0 821 10 59 60
Fax : 03 20 05 62 50
<http://www.carsat-nordpicardie.fr/>
<http://entreprendre-ensemble.info/>

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi DIRECCTE Hauts-de-France

Les Arcades de Flandres
70, rue Saint-Sauveur BP 456 – 59021 Lille cedex
Téléphone : 03 20 96 48 60
Fax : 03 20 52 74 63
<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/>

Institut de santé au travail du Nord de la France – ISTNF

235, avenue de la recherche - 59120 LOOS
Téléphone : 03 28 55 06 20
<http://www.istnf.fr>

Mutualité Sociale Agricole du Nord – Pas-de-Calais

Adresse postale : MSA Nord-Pas de Calais - CS 36 500 - 59716 Lille cedex 9
Siège social : 33 rue du Grand But - 59160 Capinghem
Téléphone : 03 20 00 21 99
Fax : 03 20 00 20 00
<http://www.msa59-62.fr/>

Mutualité Sociale Agricole de Picardie

Rue de l'Île Mystérieuse - 80440 BOVES
Tél : 03 22 80 60 02
<http://www.msa-picardie.fr/lfr>

OR2S Picardie

Faculté de Médecine
3 rue des Louvels - 80036 Amiens Cedex 1
Téléphone : 03 22 82 77 24
<http://www.or2s.fr/>

Régime Social des Indépendants – RSI Nord Pas-de-Calais

45 rue de Tournai - 59045 Lille cedex
Prestations & services : 36 48. Cotisations : 36 98.
<https://www.rsi.fr/npdc>

Santé publique France en région Hauts-de-France

Bâtiment Onix, 556 Avenue Willy Brandt - 59777 Euralille
Téléphone : 03 62 72 88 73
Fax : 03 20 86 02 38
<http://www.santepubliquefrance.fr/>

Université de Lille 2

Pôle recherche

Faculté de Médecine
1, Place Verdun - 59045 Lille Cedex
Téléphone : 03 20 96 43 43
Fax : 03 20 88 24 32
<http://www.univ-lille2.fr/>

LES AUTRES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Assurance maladie - Risques professionnels

<http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr/>

Institut national de recherche et de sécurité - INRS

<http://www.inrs.fr>

Ministère du travail et de l'emploi

<http://travail-emploi.gouv.fr/>

Ministère de la santé

<http://social-sante.gouv.fr/>

Observatoire EVREST

<http://evrest.istnf.fr>

Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics - OPPBTP

<https://www.preventionbtp.fr/>

Les services de santé au travail des Hauts-de-France

<http://www.entrepriseetsante.com>

Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail - ANACT

<http://www.anact.fr>

Directeur de la publication : Michèle Lailier-Beaulieu.

Directeur de la rédaction : Christophe Madika.

Comité de rédaction

CARSAT Nord-Picardie : Letizia Chiarore.

Direccte Hauts-de-France : Nathalie Delattre, Martine Leblanc, Dr Brigitte Sobczak.

ISTNF : Mireille Surquin.

MSA : Sylvie Coche, Dr Nathalie Delatre, Lugdivine Gobin-Dabonneville.

OR2S : Anne Lefèvre.

RSI : Sonia Rollot.

Santé publique France : Hélène Prouvost.

Université Lille 2 – CHRU Lille : Dr Ariane Leroyer.

N° ISSN : 2555-2635.

La santé au travail

DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

ATLAS RÉGIONAL

2018



Direccte Hauts-de-France

